



EASO

Document unique de programmation

Programmation pluriannuelle 2017-2019

Programme de travail 2017



EASO

Document unique de programmation

Programmation pluriannuelle 2017-2019

Programme de travail 2017

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Print ISBN 978-92-9494-307-1 doi:10.2847/865822 BZ-06-16-330-FR-C
PDF ISBN 978-92-9494-333-0 doi:10.2847/77740 BZ-06-16-330-FR-N

© Bureau européen d'appui en matière d'asile, 2017

Ni l'EASO ni aucune personne agissant en son nom ne peut être tenu responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

Sommaire

SECTION I. INTRODUCTION	5
1. Préface du directeur exécutif.....	5
2. Déclaration de mission	6
2.1. Mission de l'EASO.....	6
2.2. Principes de l'EASO	6
2.3. Règlement fondateur de l'EASO.....	6
3. Liste des sigles et acronymes	7
SECTION II. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	9
SECTION III. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2017-2019	13
1. Objectifs pluriannuels.....	13
1.1. Indicateur clé de performance de l'EASO	13
1.2. Objectifs pluriannuels de l'EASO.....	13
2. Programme pluriannuel.....	14
2.1. Appui opérationnel	14
2.2. Information, analyse et développement des connaissances	15
2.3. Soutien permanent.....	16
2.4. Dimension extérieure.....	17
2.5. Activités horizontales	18
3. Ressources humaines et financières — Perspectives pour la période 2017-2019	21
3.1. Aperçu de la situation passée et actuelle	21
3.1.1. Dépenses relatives à 2015	22
3.1.2. Vue d'ensemble des effectifs en 2015.....	23
3.2. Programmation des ressources pour la période 2017-2019	23
3.2.1. Ressources financières.....	23
3.2.2. Ressources humaines.....	23
SECTION IV. PROGRAMME DE TRAVAIL 2017.....	26
1. Résumé.....	26
2. Priorités de l'EASO pour 2017	29
3. Appui opérationnel.....	31
3.1. Italie.....	31
3.2. Grèce	33
3.3. Autres États membres de l'UE.....	37

3.4. Développement d'outils d'aide pour les opérations	38
3.5. Développement d'outils de soutien pour les <i>hotspots</i> et la relocalisation	40
4. Information, analyse et développement des connaissances	42
4.1. Informations sur les pays d'origine	42
4.2. Alerte précoce et préparation.....	44
4.3. Système d'information et de documentation.....	46
4.4. Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE.....	48
4.5. Intégration et poursuite du développement des systèmes d'information en matière d'asile	49
4.6. Programme de recherche sur les facteurs qui incitent un migrant à quitter son pays et l'attirent au lieu de destination.....	52
5. Soutien permanent.....	54
5.1. Formation	54
5.2. Procédures d'asile	59
5.3. Activités relatives aux demandeurs vulnérables.....	62
5.4. Coopération avec les membres des juridictions	64
5.5. Réseau de Dublin.....	67
5.6. Accueil	68
5.7. Intégration et retour	69
5.8. Orientations par pays pour favoriser la convergence	70
5.9. Autres outils d'appui permanent.....	72
6. Dimension extérieure	75
6.1. Aide aux pays tiers.....	75
6.2. Réinstallation.....	78
7. Activités horizontales	80
7.1. Société civile et forum consultatif.....	80
7.2. Communication de l'EASO et relations avec les parties prenantes	82
Annexes	85
Annex I: Resource allocation per Activity	85
Annex II: Financial resources 2017-2019	86
Annex III: Human resources – quantitative.....	89
Annex IV: Human resources – qualitative.....	91
Annex V: Building policy.....	98
Annex VI: Privileges and immunities	100
Annex VII: Evaluations.....	101
Annex VIII: Risks.....	102
Annex IX: SPD: 2017 Procurement plan	106
Annex X: Organisation chart	114

SECTION I. INTRODUCTION

1. Préface du directeur exécutif

Depuis le début de la crise des migrants dans l'Union européenne (UE), plusieurs États membres ont eu à relever des défis majeurs liés à l'accueil de centaines de milliers de migrants et de demandeurs d'asile, dont la plupart sont originaires de pays et de régions en guerre et ont emprunté les routes de la Méditerranée. Pour faire face à cette situation, de nombreuses mesures ont été mises en place, au niveau tant national que de l'Union, afin que les personnes qui peuvent prétendre à une protection aient l'occasion d'introduire leur demande, tandis que celles qui n'ont pas droit à la protection internationale sont renvoyées chez elles. Les mécanismes temporaires de relocalisation de crise, convenus en septembre 2015, et la déclaration UE-Turquie de mars 2016 ne sont que deux exemples de ces mesures.

Outre le fait que plusieurs États membres subissent une pression considérable, cette situation extraordinaire a également mis en évidence plusieurs faiblesses du régime d'asile européen commun (RAEC), obligeant les dirigeants européens à reconsidérer le système actuel et à entamer un exercice visant à réviser celui-ci pour le rendre plus équitable et plus efficace en cas de crise migratoire. En 2016, la Commission européenne a donc proposé un cadre juridique européen révisé en matière d'asile et la transformation du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) en une Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) à part entière et dotée de nouvelles compétences importantes, à la fois en termes d'appui opérationnel et de contrôle de la mise en œuvre du RAEC.

Le présent document unique de programmation a été élaboré dans ce contexte de dynamisme et de changement importants dans le domaine des migrations dans l'UE, qui affectent directement le travail de l'EASO. Dans ce cadre, l'EASO a pris au cours de l'année écoulée des mesures énergiques pour renforcer sa capacité technique et opérationnelle d'urgence, ce qui a permis de déployer des centaines d'experts et d'interprètes et de recruter les services connexes dans les zones d'urgence migratoire (*hotspots*) de Grèce et d'Italie. Ces activités ont fait exploser les dépenses opérationnelles de l'agence bien au-delà de tout budget prévisionnel passé. En fait, l'EASO a entamé l'année 2016 avec un budget de 15,89 millions d'euros et aborde la fin de l'année avec un budget de 63,20 millions d'euros. Cette multiplication par quatre du budget en un an témoigne de l'importance que l'Union européenne et ses États membres attachent au travail de l'EASO et, en particulier, mais pas exclusivement, à son appui technique et opérationnel dans les *hotspots*.

Le législateur devrait adopter le règlement fondateur de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile au cours de la période 2017-2019. En conséquence, en 2017, l'agence consolidera ses activités de base, poursuivra le renforcement de ses capacités opérationnelles et techniques et lancera dans les meilleurs délais plusieurs actions préparatoires en vue de jeter les bases des activités qui seront visées dans le nouveau règlement fondateur de l'agence. L'EASO conservera une approche flexible et se concentrera sur certaines activités en fonction du contenu final du règlement de l'AUEA. Cela concerne, en particulier, les actions liées à l'appui d'une répartition durable et équitable des demandes de protection internationale, les informations sur les pays d'origine (COI) et les orientations par pays, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du RAEC et de la capacité des systèmes d'asile et d'accueil des États membres, ainsi que les actions permettant une évaluation cohérente des demandes de protection internationale au sein de l'Union européenne. De plus, l'agence prendra des mesures concrètes pour accélérer le recrutement de personnel, qui devrait atteindre 500 personnes à l'horizon 2020, et l'absorption du budget, qui devrait s'établir à 114 millions d'euros en 2020.

Étant un instrument de solidarité, l'EASO s'appuie lourdement sur les États membres afin de soutenir les pays dont les systèmes d'asile et d'accueil sont mis sous pression, principalement par le biais de la mise à disposition d'experts fournis pour la durée requise et répondant aux profils demandés. Je suis convaincu que l'agence continuera à bénéficier de l'appui des États membres, qui intensifieront la mise à disposition de leurs experts en vue de leur déploiement dans les *hotspots*. Doté d'un mandat renforcé et de ressources adéquates, l'EASO jouera un rôle majeur dans l'appui aux États membres et dans la résolution des faiblesses structurelles du RAEC, en contribuant ainsi concrètement à rendre le système plus équitable, de meilleure qualité, ainsi que plus efficient et efficace.

2. Déclaration de mission

2.1. Mission de l'EASO

L'EASO a pour mission de contribuer à la mise en œuvre et au développement du régime d'asile européen commun en fournissant un appui et en facilitant, coordonnant et renforçant la coopération pratique entre les pays UE+ (États membres de l'UE, Norvège et Suisse) en tant que centre d'expertise indépendant en matière d'asile.

2.2. Principes de l'EASO

Dans l'exercice de sa mission, l'EASO observe les principes suivants:

- apporter un appui global et en temps utile, incluant un appui opérationnel, aux États membres qui en font la demande;
- stimuler la qualité et l'efficacité des régimes d'accueil et d'asile des États Membres;
- agir en tant que centre d'expertise indépendant et impartial;
- fournir des données, des analyses et des évaluations exactes et actualisées sur les questions liées à l'asile;
- aider les États membres à assumer leurs responsabilités dans le domaine de l'asile et à se montrer solidaires des États membres dont les systèmes d'asile sont soumis à des pressions;
- soutenir les systèmes d'asile et d'accueil des pays tiers ainsi qu'apporter une aide à la réinstallation, en étroite coopération avec les institutions de l'UE et les organisations internationales compétentes;
- faciliter et encourager des mesures de coopération pratique conjointes et communes dans le domaine de l'asile, en favorisant ainsi la confiance mutuelle entre les États membres;
- fournir des informations basées sur des données probantes aux décideurs de l'UE chargés de l'asile;
- coopérer avec les institutions, les agences et les organes de l'UE, les organisations internationales et la société civile.

2.3. Règlement fondateur de l'EASO

L'EASO a été institué par le règlement (UE) n° 439/2010 ⁽¹⁾. L'article 1^{er} de ce règlement prévoit ce qui suit:

«Il est institué un Bureau européen d'appui en matière d'asile (ci-après dénommé le "Bureau d'appui"), afin de contribuer à améliorer la mise en œuvre du régime d'asile européen commun (RAEC), de renforcer la coopération pratique en matière d'asile entre les États membres et d'apporter un appui opérationnel aux États membres dont les régimes d'asile et d'accueil sont soumis à des pressions particulières et/ou de coordonner la fourniture de cet appui.»

Conformément au règlement, les tâches de l'EASO consistent à apporter un appui à la coopération pratique en matière d'asile, notamment l'identification et la mise en commun des bonnes pratiques, les informations sur les pays d'origine, l'appui à la relocalisation, à la formation, aux aspects extérieurs du RAEC, à aider les États membres soumis à des pressions particulières, notamment par la collecte et l'analyse des informations et la mise en œuvre d'actions d'appui, ainsi qu'à contribuer à la mise en œuvre du RAEC par la collecte et l'échange d'informations et la rédaction de rapports et d'autres documents techniques.

La structure de gouvernance interne de l'EASO comprend un conseil d'administration et un directeur exécutif. Le conseil d'administration est l'organe de direction et de planification de l'EASO, dont l'objectif consiste à faire en sorte que l'EASO accomplisse efficacement sa mission. Le directeur exécutif exécute ses tâches en toute indépendance et est le représentant légal de l'EASO. Il est notamment responsable de la gestion administrative de l'EASO et de la mise en œuvre du programme de travail et des décisions du conseil d'administration.

Le directeur exécutif est épaulé par des chefs de département, des chefs d'unité et des agents de liaison. L'organigramme de l'EASO est joint à l'annexe X du présent document.

⁽¹⁾ Règlement (UE) n° 439/2010 du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 portant création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile (JO L 132 du 29.5.2010, p. 11).

3. Liste des sigles et acronymes

AUEA	Agence de l'Union européenne pour l'asile
BO	Balkans occidentaux
CEPOL	Collège européen de police
CDGSI	Conférence des directeurs généraux des services d'immigration
CFP	Cadre financier pluriannuel
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
CNC	Cadre national des certifications
COI	Informations sur les pays d'origine
DPA	Directive relative aux procédures d'asile
EASO	Bureau européen d'appui en matière d'asile
EIGE	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
EPRA	European Platform of Reception Agencies (Plateforme européenne des agences d'accueil)
ERIN	Réseau européen pour l'instrument de réintégration
eu-LISA	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice
Eurojust	Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne
Europol	Office européen de police
FAMI	Fonds «Asile, migration et intégration»
FEJA	Fédération européenne des juges administratifs
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
Frontex	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
GPS	Groupe pour la fourniture de statistiques
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IALN	Réseau juridique interagences
IAP	Instrument de préadhésion
IARLJ	Association internationale des juges du droit des réfugiés
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
IGC	Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations
JAI	Justice et affaires intérieures
MedCOI	Informations médicales sur les pays d'origine
OEDT	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OLAF	Office européen de lutte antifraude
OSC	Organisation de la société civile
PA	Plan d'appui
PCN	Point de contact national
PEV	Politique européenne de voisinage
PPPP	Plan pluriannuel en matière de politique du personnel
PRDP	Programme régional de développement et de protection
PSA	Plan spécial d'appui

RAEC	Régime d'asile européen commun
REM	Réseau européen des migrations
RIA	Réserve d'intervention «asile»
RJE	Réseau judiciaire européen
SAI	Service d'audit interne
SAPP	Système d'alerte précoce et de préparation
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
SID	Système d'information et de documentation
SIG	Système d'information géographique
SMART	Spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps
TEH	Traite des êtres humains
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TI	Technologies de l'information
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
VHAS	Régime volontaire d'admission pour motifs humanitaires

SECTION II. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le document unique de programmation pluriannuel 2017-2019 a été élaboré durant une période de changements et d'évolutions rapides dans le domaine de la migration, caractérisée par un nombre record de demandes de protection internationale dans l'UE, avec quelque 630 000 demandes d'asile introduites entre janvier et juin 2016, soit une hausse de 41 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cette situation fait peser une pression extraordinaire sur les régimes d'asile et d'accueil d'un nombre croissant d'États membres et a également entraîné l'activation de l'article 78, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), qui prévoit une base juridique spéciale pour faire face aux situations d'urgence. Ces facteurs ont placé la problématique de la migration en haut de l'agenda politique de l'UE, une situation qui produit des effets directs sur l'EASO et la nature de ses activités.

Ces dernières années ont été consacrées à la refonte de l'acquis de l'UE en matière d'asile, qui est entrée en vigueur le 21 juillet 2015 et impose des exigences plus strictes aux régimes d'asile et d'accueil des États membres que le cadre juridique précédent. Pourtant, à la vue de la crise croissante en matière de migration, la nécessité d'une réforme a été largement reconnue, y compris par le Parlement européen ⁽²⁾ et le Conseil européen ⁽³⁾. Le 6 avril 2016, la Commission a donc adopté une communication intitulée «Vers une réforme du régime d'asile européen commun et une amélioration des voies d'entrée légale en Europe» ⁽⁴⁾, dans laquelle elle énonce ses priorités pour l'amélioration du RAEC. Le 4 mai 2016, la proposition de nouveau règlement de l'EASO, la proposition de réforme du système de Dublin et une proposition modifiant le système Eurodac ont été présentées dans le cadre d'un premier paquet de réforme du RAEC. Un deuxième train de propositions législatives visant à réformer la directive relative aux procédures d'asile, la directive «Qualification» et la directive relative aux conditions d'accueil a suivi le 13 juillet 2016, assurant ainsi la réforme complète de tous les volets du régime d'asile de l'UE, notamment dans le but d'éviter que le mécanisme de Dublin ne soit perturbé par des abus et que les demandeurs et les bénéficiaires d'une protection internationale ne se livrent à de l'«*asylum shopping*» (course au droit d'asile).

L'EASO a été créé pour être un instrument concret de solidarité, jouant un rôle déterminant dans l'appui à la mise en œuvre législative de l'acquis de l'UE en matière d'asile et disposant de plusieurs mesures et outils de coopération pratique. L'EASO encourage une coopération plus étroite entre les États membres sur tous les aspects de l'asile et l'instauration d'une confiance mutuelle, deux éléments essentiels au succès du RAEC. Au cours de ses cinq premières années d'existence, d'agence balbutiante, l'EASO est devenu une partie prenante essentielle dans l'appui à la mise en œuvre et la poursuite du développement du RAEC.

Le projet de proposition relative à un nouveau règlement de l'EASO vise à renforcer le rôle du Bureau d'appui et à le transformer en une agence à part entière, capable d'apporter l'assistance technique et opérationnelle nécessaire aux États membres, de renforcer la coopération pratique et l'échange d'informations entre les États membres, d'appuyer une répartition durable et équitable des demandes de protection internationale, de contrôler et d'évaluer la mise en œuvre du RAEC et la capacité des régimes d'asile et d'accueil dans les États membres et de faciliter la convergence en matière d'évaluation des demandes de protection internationale au sein de l'Union.

Les propositions qui composent le paquet révisé de l'UE sur l'asile réaffirment le rôle de l'EASO dans la fourniture d'un appui aux efforts des États membres visant à mettre en œuvre les normes du RAEC réformé.

À l'initiative de la présidence néerlandaise, des conclusions du Conseil de l'Union européenne sur les pratiques décisionnelles en matière d'asile ont été adoptées le 21 avril 2016. Selon ces conclusions, l'EASO est notamment invité à créer un réseau stratégique à haut niveau ayant pour mission de procéder à une interprétation conjointe des informations sur les pays d'origine et d'élaborer des orientations par pays. En outre, en coopération avec le réseau stratégique, l'EASO est invité à choisir l'Afghanistan pour mener un exercice pilote d'élaboration commune d'une politique à partir d'un rapport commun détaillé d'information sur les pays d'origine.

Ces dernières années, l'EASO a développé ses capacités afin de devenir un partenaire opérationnel important pour les États membres qui ont besoin d'un soutien pratique supplémentaire, tout en renforçant son appui régulier aux États membres. La communication de la Commission sur les travaux de la task-force pour la Méditerranée,

⁽²⁾ Voir, par exemple, les résolutions du Parlement européen du 12 avril 2016 sur la situation en Méditerranée et sur la nécessité d'une approche globale des migrations de la part de l'Union européenne [2015/2095(INI)] et du 10 septembre 2015 sur les migrations et la situation des réfugiés [2015/2833(RSP)].

⁽³⁾ EUCO 19.2.2016, SN 16/16.

⁽⁴⁾ COM(2016) 197 final.

publiée en décembre 2013, a recensé une série de tâches et d'objectifs à confier à l'EASO, y compris une étude de faisabilité sur le traitement conjoint éventuel des demandes de protection en dehors de l'UE, le renforcement du rôle de l'EASO dans le domaine de l'identification et du contrôle des demandeurs d'asile dans les flux mixtes et un rôle de coordination de la répartition des demandeurs d'asile à l'intérieur de l'UE. La lettre de mission du président de la Commission, adressée le 1^{er} novembre 2014 au nouveau commissaire chargé de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté, M. Avramopoulos, soulignait que, «afin de garantir la mise en œuvre complète et cohérente du régime d'asile européen commun», la Commission devrait «élaborer une stratégie visant à améliorer notre réaction face à des situations d'urgence» et «envisager d'étendre le rôle du Bureau européen d'appui en matière d'asile, en insistant tout particulièrement sur la coopération avec les pays tiers et le travail à l'intérieur de ceux-ci».

À la suite des récents événements tragiques survenus en Méditerranée, le commissaire européen chargé de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté a présenté, lors de la réunion conjointe des ministres des affaires étrangères et de l'intérieur du 20 avril 2015, un plan en dix points prévoyant des mesures à prendre immédiatement en réponse à la crise en Méditerranée. Le 23 avril 2015, le Conseil européen a publié une déclaration ⁽⁵⁾ exposant diverses mesures — dont plusieurs impliquent l'EASO — en vue d'éviter toute nouvelle perte de vies humaines en mer et de s'attaquer aux causes profondes de la situation d'urgence humaine à laquelle l'UE est confrontée. Une résolution du Parlement a ensuite été publiée le 29 avril 2015 ⁽⁶⁾. Faisant suite aux conclusions du Conseil européen des 25 et 26 juin 2015 ⁽⁷⁾, lors du Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI) informel des 8 et 9 juillet 2015, les États membres ont soutenu, sur le principe, la proposition de la Commission visant à recourir au mécanisme d'intervention d'urgence prévu à l'article 78, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne afin de relocaliser les demandeurs de protection internationale éligibles qui se trouvent en Italie et en Grèce. Les 14 et 22 septembre 2015, le Conseil a adopté respectivement les décisions (UE) 2015/1523 ⁽⁸⁾ et (UE) 2015/1601 ⁽⁹⁾, établissant des mesures provisoires dans le domaine de la protection internationale en faveur de l'Italie et de la Grèce.

Le 18 mars 2016, la déclaration UE-Turquie a été signée. L'EASO a été mandaté pour soutenir la mise en œuvre de cette déclaration en Grèce, en aidant le service grec chargé de l'asile à franchir les différentes étapes de la procédure. Des experts de l'EASO mènent des entretiens et rédigent des avis afin de garantir une évaluation individuelle systématique dans le cadre de la déclaration UE-Turquie. Par ailleurs, l'EASO a été appelé à soutenir la mise en œuvre du «dispositif 1 pour 1» instauré afin de remplacer les traversées clandestines et dangereuses de migrants entre la Turquie et les îles grecques par le canal légal de la réinstallation de la Turquie vers l'UE. Pour chaque Syrien renvoyé en Turquie, un autre Syrien sera réinstallé de Turquie vers l'UE.

Le plan d'action en dix-sept points, publié après la réunion des dirigeants sur la route des Balkans occidentaux du 25 octobre 2015, et le plan d'action du sommet de La Valette du 11 novembre 2015 exposent également une série de mesures, dont plusieurs relèvent de l'EASO. En 2016, plusieurs documents politiques ont été publiés en même temps qu'une communication de la Commission relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers, dans le cadre de l'agenda européen en matière de migration, et qu'une proposition de la Commission relative à un règlement sur un régime de l'Union pour la réinstallation. La réponse de l'UE à la crise des migrants continuera de s'accompagner de mesures supplémentaires, à la fois sur le plan politique et sur le plan législatif. La mise en œuvre de ces mesures s'étendra au cours des prochaines années et se traduira par des actions pratiques qui marqueront et guideront les activités de l'EASO durant cette période de programmation. Le programme pluriannuel de l'EASO se concentre sur la consolidation dans ses activités de toutes les tâches que lui confèrent déjà son règlement fondateur et d'autres documents législatifs et politiques, notamment l'agenda européen en matière de migration. En outre, grâce à sa flexibilité, ce programme pourra intégrer les tâches supplémentaires qui pourraient apparaître dans le contexte en pleine mutation de la migration.

Les développements décrits plus haut ont eu un impact considérable sur les activités de l'EASO et ont réclamé de modifier la nature des activités du Bureau, pour parvenir à un **appui opérationnel pratique plus personnalisé** et à des outils destinés aux pays UE+ dont les régimes d'asile et d'accueil doivent répondre à des besoins particuliers. L'EASO continuera donc de jouer un rôle important dans l'**approche dite «des hotspots»** en Grèce et en Italie,

⁽⁵⁾ Réunion extraordinaire du Conseil européen, 23 avril 2015 — déclaration: <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/04/23-special-euco-statement/> Cette partie de l'agenda européen en matière de migration intègre et développe les initiatives figurant dans la feuille de route présentée par la Commission pour donner suite à la déclaration du Conseil européen du 23 avril 2015.

⁽⁶⁾ P8_TA-PROV(2015)0176, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+TA+P8-TA-2015-0176+0+DOC+PDF+V0//FR>

⁽⁷⁾ EUCO 22/15.

⁽⁸⁾ Décision (UE) 2015/1523 du Conseil du 14 septembre 2015 instituant des mesures provisoires en matière de protection internationale au profit de l'Italie et de la Grèce (JO L 239 du 15.9.2015, p. 146).

⁽⁹⁾ Décision (UE) 2015/1601 du Conseil du 22 septembre 2015 instituant des mesures provisoires en matière de protection internationale au profit de l'Italie et de la Grèce (JO L 248 du 24.9.2015, p. 80).

notamment au niveau de l'enregistrement des demandes de protection internationale, du traitement conjoint des demandes d'asile, de l'orientation des demandes sortantes potentielles de prise en charge au titre du règlement Dublin et de l'aide à la relocalisation des demandeurs de protection internationale qui se trouvent en Grèce et en Italie. En Grèce, l'EASO continuera de soutenir la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie en examinant les demandes de protection internationale, en particulier à des étapes spécifiques de la procédure, comme la recevabilité.

Au cours des prochaines années, l'EASO poursuivra ses efforts en vue de recueillir des informations lui permettant de dresser un **tableau exhaustif, précis et actualisé de la situation** en matière d'asile dans l'UE et de l'avancement de la mise en œuvre du RAEC. L'EASO continuera de soutenir le renforcement des capacités des États membres en générant des connaissances et un large éventail d'outils d'appui permanents, tels que **l'organisation de formations et le développement de matériel de formation, une expertise, la fourniture d'informations, des analyses statistiques, des informations sur les pays d'origine et la mise au point d'outils de coopération pratique**.

Par ailleurs, conformément aux conclusions du Conseil européen de juin 2015, l'EASO continuera de produire des informations pertinentes en vue de désigner des pays d'origine sûrs.

Comme l'a demandé le Conseil dans ses conclusions d'avril 2016, l'EASO renforcera de façon significative sa capacité à produire des informations sur les pays d'origine, établira un réseau stratégique à haut niveau d'experts (réseau d'orientations par pays) et élaborera des notes d'orientation par pays destinées à améliorer la convergence des pratiques décisionnelles nationales en matière d'asile concernant des pays d'origine particuliers, en tenant compte de l'analyse des informations pertinentes sur les pays d'origine, mais aussi des outils et des orientations horizontales de l'EASO sur des aspects pertinents du RAEC.

L'EASO jouera un rôle plus important dans le domaine de l'accueil (**nouveau réseau dédié des autorités d'accueil, projet pilote sur l'accueil partagé** et élaboration de **critères de qualité pour les centres d'accueil** en coopération avec la Commission). Il est évident qu'un accueil adéquat est un élément capital d'un RAEC performant.

Le **retour et l'intégration** font partie intégrante de politiques d'asile et de migration efficaces. L'introduction de ces mesures à un stade précoce de la procédure d'accueil et d'asile peut améliorer leur efficacité. L'EASO continuera de favoriser la coopération pratique dans les domaines du retour et de l'intégration dans le cadre du régime d'asile et d'accueil. Il facilitera l'échange d'informations et de bonnes pratiques afin d'intégrer les éléments ayant trait au retour et à l'intégration à différents stades des régimes d'asile et d'accueil.

L'EASO est également invité à aider la Commission à élaborer des **lignes directrices destinées à optimiser les dispositions législatives de prévention des abus**, en permettant un traitement rapide des demandes d'asile non fondées et en rationalisant le travail des États membres en matière d'évaluation des demandes d'asile. L'EASO renforcera la coopération et le partage d'informations entre les **unités nationales «Dublin»** dans les trente-deux États membres du règlement Dublin III, grâce au réseau dédié d'unités «Dublin».

Le **contrôle** de la mise en œuvre du nouvel acquis de l'UE en matière d'asile revêtira une nouvelle dimension durant cette phase, puisqu'il doit veiller à ce que le RAEC s'adapte à une situation en perpétuelle évolution dans le domaine de l'asile et de la migration. Pour ce faire, des données devront être fournies sur tous les aspects essentiels du RAEC, ce qui requerra des efforts à l'échelon national afin que chaque organe responsable d'une partie du système communique réellement au niveau national et que les États membres fournissent les données nécessaires au niveau de l'UE pour garantir leur fiabilité et leur comparabilité. Grâce à son système d'alerte précoce et de préparation (SAPP) et à l'exercice de cartographie des procédures d'asile nationales mené par l'EASO, ce dernier sera en mesure de dresser un tableau de la situation, ce qui pourrait aider les États membres et l'UE à prendre les mesures qui s'imposent pour remédier aux faiblesses de leurs systèmes respectifs, comme des mesures personnalisées de renforcement des capacités coordonnées par l'EASO ou des mesures financées par le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI).

La **dimension externe du RAEC** suscite un regain d'attention, en particulier en ce qui concerne les pays des Balkans occidentaux, la Turquie et l'Afrique du Nord. Conformément à l'approche mondiale de la question des migrations et de la mobilité, à l'agenda européen en matière de migration, à la communication de la Commission de 2016 relative à l'établissement d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers au titre de l'agenda européen en matière de migration et à la stratégie pour l'action extérieure de l'EASO, ce dernier apportera un soutien renforcé à la région des Balkans occidentaux et à la Turquie, par le biais de la mise en œuvre d'un programme financé au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) ainsi que par la mise en œuvre du programme régional de développement et de protection (PRDP) en Afrique du Nord. De plus, le cas échéant, l'EASO assurera le suivi du plan d'action

du sommet de La Valette de novembre 2015 en assurant des formations et en améliorant la qualité des procédures d'asile dans les pays tiers concernés. Tout appui de l'EASO sera ciblé et limité aux pays prioritaires et il se fera en coordination avec la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

L'EASO soutiendra aussi la mise en œuvre du **programme européen de réinstallation** et d'autres actions de réinstallation des pays UE+, notamment par des mesures de renforcement des capacités dans les États membres n'ayant guère ou pas d'expérience en matière de réinstallation par le biais d'un projet pilote dans un pays tiers stratégique. Le Bureau d'appui soutiendra la proposition de la Commission relative à un règlement pour la création d'un cadre de réinstallation à l'échelle de l'Union.

Enfin, l'EASO continuera de favoriser le dialogue sur la mise en œuvre pratique de l'acquis de l'UE en matière d'asile et fournira une **contribution stratégique fondée sur des données probantes**, qui servira de base à l'évaluation du cadre législatif.

Dans l'exécution de sa mission, l'EASO travaillera en étroite collaboration avec d'autres acteurs compétents, notamment le Parlement, le Conseil et la Commission. L'EASO approfondira ses excellentes relations de travail avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et continuera de promouvoir un degré élevé de coopération entre les agences de l'UE, en particulier le réseau des agences JAI et les activités organisées dans ce cadre. L'EASO renforcera sa coopération avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), notamment afin de garantir une approche coordonnée des opérations. Le Bureau d'appui poursuivra également sa coopération avec le Réseau européen des migrations (REM) et ses différents groupes d'experts, les consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations (IGC), la conférence des directeurs généraux des services d'immigration (CDGSI) et d'autres intervenants.

L'EASO continuera de tisser des liens positifs avec les membres des juridictions nationales et fera participer la société civile en organisant des consultations plus ciblées et des actions d'information et en veillant à la transparence de ses opérations.

SECTION III. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2017-2019

1. Objectifs pluriannuels

1.1. Indicateur clé de performance de l'EASO

L'indicateur clé général de performance de l'EASO reflète la capacité de l'agence à réaliser les objectifs définis dans son programme de travail annuel.

L'indicateur clé de performance de l'EASO est donc représenté par un indicateur qualitatif destiné à démontrer l'impact que produit l'appui de l'EASO sur la mise en œuvre cohérente du RAEC, compte tenu:

- des tâches énoncées dans le règlement de l'EASO, la refonte de l'acquis de l'UE en matière d'asile et d'autres documents connexes de l'UE, ainsi que des progrès de l'EASO dans la mise en œuvre d'actions pour exécuter ces tâches;
- des demandes formulées par les pays UE+, le Parlement, le Conseil, la Commission et d'autres institutions, agences et organes de l'UE en vue de développer et de mener à bien des activités supplémentaires de l'EASO pour soutenir la mise en œuvre du RAEC;
- des évaluations fournies par les pays UE+, le Parlement, le Conseil, la Commission, d'autres institutions, agences et organes de l'UE et d'autres partenaires de l'EASO sur le travail de ce dernier.

Le programme de travail recense une série d'objectifs spécifiques, structurés selon les principes SMART (spécifique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps). Afin de mesurer les performances de l'EASO, des indicateurs sont définis pour chaque objectif, en même temps que le résultat escompté et le calendrier de mise en œuvre.

1.2. Objectifs pluriannuels de l'EASO

L'EASO continuera de contribuer à la mise en œuvre cohérente du régime d'asile européen commun et d'aider à renforcer la coopération pratique entre les pays UE+. Pour ce faire, l'agence poursuivra les objectifs pluriannuels décrits ci-après.

Objectifs pluriannuels de l'EASO	Quand	Indicateurs
Contribuer à l'échange et à l'analyse d'informations sur la mise en œuvre du RAEC	2017-2019	Nombre de sujets pour lesquels des informations seront collectées et analysées
Élaborer et renforcer la coopération pratique et soutenir les procédures d'asile	2017-2019	Nombre de projets/d'activités d'appui en cours et/ou mis(es) en œuvre
Contribuer au développement de la capacité des États membres de l'UE à mettre en œuvre le RAEC et gérer les flux migratoires fluctuants en apportant un appui opérationnel	2017-2019	Nombre de projets/d'activités d'appui en cours et/ou mis(es) en œuvre
Améliorer les connaissances de l'EASO — et en simplifier la présentation — sur les pays d'origine, la préparation des systèmes d'asile nationaux et la situation actuelle et future probable de l'asile, dans le cadre de son rôle de centre d'expertise indépendant	2017-2019	Degré de prise de conscience et de compréhension du fonctionnement du RAEC dans la situation migratoire actuelle, qui peut découler directement des activités de fourniture de connaissances et d'informations de l'EASO

Objectifs pluriannuels de l'EASO	Quand	Indicateurs
Contribuer au développement des connaissances, des aptitudes et des compétences des professionnels de l'asile	2017-2019	Nombre de stagiaires ayant terminé les modules de formation des formateurs de l'EASO Nombre de formations nationales organisées dans les pays UE+ Nombre de participants ayant achevé les formations nationales
Contribuer à une meilleure identification des demandeurs d'asile vulnérables et leur apporter un soutien adéquat	2017-2019	Nombre d'activités/outils pratiques en cours et/ou mis(es) en œuvre
Stimuler le dialogue judiciaire dans le domaine de la protection internationale	2017-2019	Nombre de parties prenantes participant au réseau des membres des juridictions nationales de l'EASO Nombre d'activités de coopération pratique organisées pour les membres des juridictions
Renforcer les capacités des pays tiers dans le domaine de l'asile	2017-2019	Nombre de projets/d'activités d'appui en cours et/ou mis(es) en œuvre
Contribuer à un dialogue constructif sur l'asile avec les parties prenantes concernées, y compris la société civile	2017-2019	Nombre de consultations réalisées

2. Programme pluriannuel

2.1. Appui opérationnel

L'EASO poursuivra le **renforcement de son appui opérationnel** aux États membres de l'UE sur la base des besoins émergents afin de mettre pleinement en œuvre l'acquis de l'UE en matière d'asile et de répondre à la pression particulière exercée sur les régimes d'asile et d'accueil des États membres de l'UE.

L'EASO adaptera son soutien opérationnel aux besoins spécifiques émergents ainsi qu'aux demandes des États membres de l'UE. L'EASO continuera d'apporter son appui à la mise en œuvre des mesures de relocalisation et à l'application de l'accord UE-Turquie. L'accent portera donc spécifiquement sur les États membres de première ligne, notamment la Grèce et l'Italie, conformément à l'agenda européen en matière de migration et à l'approche des *hotspots*, y compris en ce qui concerne la relocalisation et la mise en œuvre de l'accord UE-Turquie. Ceci inclura la mise en œuvre des plans d'appui et/ou des plans opérationnels (y compris de relocalisation) des *hotspots*. L'EASO aidera les États membres demandeurs à fournir les informations aux candidats potentiels à une relocalisation, à les diriger vers les autorités nationales chargées de l'asile, à enregistrer les demandes de protection internationale et de relocalisation, à envoyer ces demandeurs vers l'État membre le plus approprié ainsi qu'à préparer leur transfert.

L'EASO continuera de fournir une formation adaptée dans le cadre de l'aide d'urgence et/ou spéciale aux pays UE+ qui font face à une pression migratoire inattendue, notamment dans le contexte de l'approche des *hotspots*. Cette formation continuera d'aborder la question de la situation spécifique des demandeurs vulnérables, notamment des enfants non accompagnés.

L'EASO poursuivra également le développement de divers outils auxquels il aura recours en vue de mettre en œuvre ses activités opérationnelles et ses activités liées à la relocalisation, notamment la réserve actualisée d'experts et la réserve d'intervention «asile» (RIA), la liste des langues disponibles et le système de déploiement électronique/ de technologies de l'information et de la communication (TIC). De plus, l'EASO étudiera des solutions techniques afin de contribuer à améliorer l'appui opérationnel et le traitement conjoint réalisé par les équipes d'appui en matière d'asile. Par ailleurs, une meilleure coordination avec les parties prenantes dans l'État membre demandeur sera recherchée en vue d'améliorer la qualité et la rapidité de l'aide. Des équipes mobiles, incluant du personnel et du matériel, pouvant être déployées encore plus rapidement sur le terrain lorsque des situations d'urgence

l'exigent, seront toujours disponibles. Chaque fois que possible, l'EASO s'efforcera de maintenir une présence permanente dans le pays demandeur afin de permettre la fourniture de services d'appui, de liaison et de coordination dédiés et continus.

Afin d'améliorer en permanence son appui opérationnel, l'EASO achèvera la mise en œuvre de son système de suivi et d'évaluation basé sur les résultats, lequel lui permettra d'assurer un contrôle constant et d'améliorer ses performances. L'augmentation des activités opérationnelles de l'EASO sur le terrain en Grèce et en Italie donne lieu à de nouveaux besoins en termes de planification, de suivi et d'évaluation des opérations. L'EASO a donc mis en place, dans le cadre de sa nouvelle structure, une unité opérationnelle consacrée à la planification et à l'évaluation des activités opérationnelles sur le terrain.

2.2. Information, analyse et développement des connaissances

L'EASO continuera de **développer ses connaissances** dans les grands domaines suivants:

- en ce qui concerne les informations sur les pays d'origine, l'EASO élargira sa production de rapports COI conjoints sur les pays d'origine qui intéressent le plus l'UE en suivant l'approche de réseau et en externalisant davantage la rédaction de ces rapports, mais aussi en développant considérablement sa capacité de production interne de COI, comme le réclamaient les conclusions du Conseil d'avril 2016. Le Bureau d'appui élargira également sa production de guides spécialisés destinés à aider les chercheurs de COI sur des sujets spécifiques (comme les groupes vulnérables). Afin de jouer son rôle de «chambre de compensation», décrit dans l'agenda européen en matière de migration, l'EASO s'efforcera d'harmoniser davantage la production de COI par le biais d'un partage accru et plus régulier de documents nationaux de planification relatifs à la production de COI, en «européanisant» des rapports COI nationaux après en avoir examiné la qualité au regard des normes de l'EASO, énoncées dans la méthodologie des rapports COI de l'EASO, et en publiant les COI sur le portail COI de l'EASO. Le Bureau d'appui développera également ses réunions d'experts COI sur les principaux pays d'origine en recourant davantage à des événements publics, avec des experts invités, destinés à toutes les principales parties prenantes. Il tendra à promouvoir une utilisation plus harmonisée des COI dans le processus décisionnel en organisant des réunions de coopération pratique pour élaborer une politique commune pour chaque pays, basée sur ses rapports COI conjoints. Afin de renforcer la convergence des pratiques décisionnelles nationales en matière d'asile pour certains pays d'origine, les conclusions du Conseil d'avril 2016 prévoient la création d'un réseau stratégique à haut niveau (réseau d'orientation par pays), qui élaborera des notes d'orientation par pays fondées sur une analyse conjointe des COI de l'EASO et de ses outils et orientations horizontales sur certains aspects du RAEC. L'EASO continuera à produire des informations importantes pour la désignation éventuelle de pays d'origine sûrs et intégrera progressivement toutes les activités de base du projet MedCOI (informations médicales sur les pays d'origine), afin de fournir des COI sur la disponibilité et l'accessibilité des traitements médicaux dans les pays d'origine;
- en ce qui concerne l'alerte précoce et la préparation, l'EASO élargira son système de collecte de données afin d'y inclure des indicateurs sur tous les aspects clés du RAEC (notamment les recours et le réexamen) et s'efforcera d'améliorer la qualité de ses produits analytiques grâce à des informations qualitatives récentes et exactes en provenance des pays d'origine et de transit, comme les renseignements de sources ouvertes et les rapports sous-traités;
- l'EASO s'efforcera de réorganiser son système d'information et de documentation (SID), un outil informatique fournissant des données actualisées et validées sur tous les aspects majeurs des systèmes d'asile des trente pays UE+ afin d'en renforcer l'accessibilité et l'opérabilité, ainsi que de développer l'outil SID de façon significative grâce à des informations sur la jurisprudence, la législation et la politique en matière d'asile aux niveaux national et européen;
- l'EASO poursuivra son programme de recherche sur les facteurs d'attraction et de répulsion de la migration liée à l'asile et le mènera à son terme dans le but de créer un modèle de migration validé de façon empirique pour des types de flux migratoires courants.

L'EASO **simplifiera la présentation de ces connaissances pointues** en développant et en intégrant ses différents systèmes d'information sur l'asile dans les domaines des informations sur les pays d'origine (portail COI), de l'alerte précoce et de la préparation [SAPP, logiciel statistique et système d'information géographique (SIG)] et du système d'information et de documentation. Il devra donc se concentrer sur la gestion de projets de technologies de l'information (TI) pendant plusieurs années et sur le développement et la mise à l'essai de meilleurs systèmes de visualisation des données afin de parvenir à une meilleure prise de conscience et compréhension des flux d'asile et de mieux préparer les États membres à y faire face. Ce système intégré d'informations sur l'asile apportera une contribution essentielle au futur rôle de contrôle de l'EASO.

L'EASO **utilisera davantage les connaissances** acquises grâce à ses activités de collecte et d'analyse de données en veillant à ce que sa planification opérationnelle repose en toutes circonstances sur un tableau précis et actualisé de l'état des systèmes d'asile des États membres et de leur préparation à faire face aux flux migratoires qu'ils enregistrent. Le Bureau utilisera également sa connaissance de la situation pour évaluer l'efficacité et les résultats réels des activités opérationnelles de l'EASO grâce à un contrôle régulier, en tenant compte des informations recueillies pour la planification afin de pouvoir ajuster efficacement et en temps utile ses activités opérationnelles.

2.3. Soutien permanent

Durant ces trois années, l'EASO continuera d'apporter son soutien permanent aux pays UE+ en vue de renforcer leurs capacités de mise en œuvre du RAEC.

Formation

Au cours de la période 2017-2019, l'EASO continuera de consolider et de développer son **programme de formation**. Pour ce faire, il tiendra à jour son matériel de formation existant en y intégrant les derniers développements, tels que des changements dans l'acquis de l'UE et dans la situation de l'UE en matière d'asile, et analysera et répondra aux besoins généraux des pays UE+. L'EASO continuera d'investir dans l'assurance qualité de son programme de formation, par le biais notamment de sa coopération avec le groupe de référence. Par ailleurs, l'EASO poursuivra ses actions visant à la certification et à l'accréditation de son programme de formation en vue d'obtenir une certification sectorielle internationale pour les agents chargés de l'asile.

L'EASO s'efforcera également d'étendre ses **possibilités d'apprentissage en ligne** sur la base des développements importants que pourraient connaître les TI et de rapprocher les éléments didactiques du contenu de chaque module afin de renforcer la méthodologie de formation des formateurs.

L'EASO est déterminé à renforcer ses contacts directs avec les pays UE+ et leurs unités de formation au sein des administrations nationales. À cet effet, il entamera des consultations avec chaque pays UE+ en vue d'analyser leurs besoins individuels de formation et d'élaborer leurs plans de formation. Dans cette optique, l'EASO appliquera des méthodes propices à une coopération pratique et facilitera les échanges de bonnes pratiques entre les pays UE+. Le Bureau d'appui souhaite également examiner et soutenir la possibilité de mettre en place des programmes d'échange.

L'EASO développera en outre une **formation spécifique et une formation destinée à des groupes cibles particuliers** ayant des besoins spécifiques, comme les interprètes.

L'EASO continuera d'organiser des **réunions de réseau pour les formateurs** afin d'améliorer leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs compétences et de faciliter l'échange d'expériences provenant des formations destinées aux formateurs et des formations nationales.

Procédures d'asile

L'EASO continuera d'aider les États membres à atteindre les normes communes et à mettre en place des procédures de qualité dans le cadre du régime d'asile européen commun. À cet effet, l'EASO:

- poursuivra et renforcera les activités de coopération pratique afin de collecter et d'échanger des informations sur les pratiques et politiques actuelles des États membres en ce qui concerne le RAEC, y compris des cartographies et des réunions thématiques au cours desquelles les experts des États membres discuteront des meilleures pratiques et des défis actuels et partageront des informations et leur expertise;
- continuera d'élaborer des outils et des guides pratiques communs pour soutenir la mise en œuvre du RAEC sur la base des besoins identifiés et des meilleures pratiques recensées. Les outils pratiques de l'EASO ont pour but de traduire les exigences des instruments juridiques communs en instruments pratiques et conviviaux qu'utiliseront les agents des États membres dans leur travail quotidien à l'intérieur de l'UE et au-delà. L'EASO assurera la promotion active des outils pratiques dans les administrations nationales et évaluera leur utilisation par le biais d'enquêtes ciblées;
- continuera d'aider les États membres à gérer la qualité des procédures nationales d'asile en organisant des activités spécifiques et/ou en développant des produits ciblés.

Les activités de l'EASO relatives aux procédures d'asile serviront de base à l'élaboration de normes opérationnelles, d'indicateurs et de cadres de suivi pour continuer de soutenir la mise en œuvre cohérente du RAEC.

Coopération avec les membres des juridictions

L'EASO poursuivra sa coopération avec les juridictions des pays UE+ dans le but de contribuer à la mise en œuvre cohérente du RAEC et de faire progresser la coopération pratique entre les pays UE+ en matière d'asile. Les activités de coopération pratique de l'EASO seront menées conformément au cadre établi et dans le respect total de l'indépendance des juridictions.

Les supports à élaborer sont destinés à permettre aux membres des juridictions des pays UE+ de comprendre l'acquis de l'UE en matière d'asile à la lumière de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), ce qui permettra une harmonisation renforcée de l'interprétation du droit européen en matière d'asile dans le cadre plus large de la protection internationale.

Activités de l'EASO concernant les groupes vulnérables

L'EASO poursuivra ses activités destinées à améliorer l'identification des demandeurs d'asile vulnérables et l'appui fourni à ces derniers, notamment dans les *hotspots* et lors de la relocalisation. Ces activités englobent la mise en place de réseaux et d'ateliers d'experts, des échanges d'informations et l'élaboration d'outils et de guides communs.

Autres domaines de coopération pratique et d'appui aux procédures d'asile

Outre les domaines susvisés, l'EASO mettra en œuvre des activités de coopération pratique dans d'autres domaines spécifiques. Par le biais de réunions, de la création de réseaux et de la promotion des échanges des meilleures pratiques, l'EASO favorisera la coopération et renforcera les capacités dans les pays UE+.

Afin d'aider les États membres à appliquer pleinement le régime de Dublin, l'EASO maintiendra son **réseau dédié d'unités nationales «Dublin»**, comme le prévoit l'agenda européen en matière de migration. Le réseau a pour but de renforcer la coopération et le partage d'informations entre les trente-deux unités nationales «Dublin» qui en sont membres. Ses activités seront progressivement développées et étendues au cours de la période de programmation.

Dans le domaine de l'**accueil**, l'EASO développera plus avant le réseau dédié des autorités d'accueil, conformément à l'agenda européen en matière de migration. Grâce à ce réseau, l'EASO stimulera l'échange d'informations et de bonnes pratiques concernant les systèmes d'accueil dans le cadre du RAEC. L'EASO mènera diverses activités à cette fin, notamment des ateliers de coopération pratique, l'élaboration d'outils améliorés pour les autorités nationales d'accueil des pays UE+, l'établissement de normes opérationnelles et d'indicateurs supplémentaires et le développement du module de formation en matière d'accueil.

L'EASO s'efforcera de développer et de renforcer le lien entre la procédure d'asile et d'accueil et les procédures postérieures à la décision relative à la demande d'asile, à savoir l'**intégration ou le retour**. Par ailleurs, l'EASO encouragera également l'**utilisation d'autres instruments**, comme l'utilisation des questions de l'EASO, de la liste des langues disponibles et des solutions plus techniques en vue de soutenir diverses étapes de la procédure d'asile.

2.4. Dimension extérieure

L'EASO soutiendra la dimension extérieure du RAEC, en accord avec la Commission et dans le cadre de la politique de relations extérieures de l'UE. Le cas échéant, ce soutien passera par la mise en œuvre de programmes régionaux essentiellement destinés à soutenir le renforcement des capacités des pays tiers, les priorités géographiques étant la région des Balkans occidentaux, la Turquie et l'Afrique du Nord, et par les indications contenues dans la communication de la Commission de 2016 relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'agenda européen en matière de migration, en suivant l'approche des «pactes». Les activités comprendront des avis, des formations, l'organisation de séminaires et d'ateliers, des visites d'étude, une assistance technique, une formation en cours d'emploi, etc. Un appui opérationnel plus direct sera également envisagé, le cas échéant, notamment en vue d'aider les pays des Balkans occidentaux en matière d'identification, d'enregistrement, d'accueil et d'orientation, en coopération avec Frontex, le HCR et l'OIM. Les modalités et les outils pour la fourniture d'un appui opérationnel approprié et rapide seront examinés avec les parties prenantes concernées dans les pays tiers et la Commission, dans le respect de la politique plus générale des relations extérieures de l'UE.

En outre, comme annoncé dans la déclaration UE-Turquie convenue entre les États membres et la Turquie le 18 mars 2016, un mécanisme est mis en place pour remplacer les traversées irrégulières et dangereuses de migrants de la Turquie vers les îles grecques par le canal légal de réinstallation de la Turquie vers l'UE. Pour chaque Syrien renvoyé en Turquie, un autre Syrien sera réinstallé de la Turquie vers l'UE, un mécanisme connu sous le nom de «dispositif 1 pour 1». Parallèlement à cela, des travaux sont en cours au sein des États membres pour mettre en place le régime volontaire d'admission pour motifs humanitaires (VHAS) des réfugiés syriens se trouvant actuellement en Turquie. Une fois que le nombre de franchissements irréguliers entre la Turquie et l'UE aura substantiellement baissé, ce programme sera activé et les États membres de l'UE y contribueront sur une base volontaire. L'EASO soutiendra la mise en œuvre des programmes européens de réinstallation.

La formation continuera d'être utilisée dans le cadre de la dimension extérieure pour aider les pays tiers à développer les connaissances, les aptitudes et les compétences du personnel des autorités chargées de l'asile et améliorer la qualité de la procédure d'asile dans les pays d'origine, de transit et de destination, comme indiqué dans le plan d'action du sommet de La Valette de novembre 2015.

2.5. Activités horizontales

Coopération avec le Parlement, le Conseil et la Commission

En tant qu'agence réglementaire décentralisée de l'UE dotée de sa propre structure de gouvernance, l'EASO agit dans le cadre institutionnel et politique de l'UE.

Dans ce contexte, la responsabilité politique du domaine de l'asile incombe au commissaire européen en charge de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté, et une étroite collaboration existe dès lors avec la Commission pour toutes les activités de l'EASO. Cette dernière sera invitée à donner son avis sur des documents spécifiques à adopter par le conseil d'administration de l'EASO, conformément aux dispositions pertinentes du règlement portant création de l'EASO. Par ailleurs, une coopération et une coordination étroites seront mises en place, notamment par le biais de réunions et de vidéoconférences régulières, de la rédaction coordonnée de rapports, de l'organisation de réunions conjointes des comités de contact et d'ateliers pratiques ainsi que par la participation et l'échange d'informations dans le cadre du Réseau européen des migrations.

L'EASO entretiendra également des relations étroites avec le Parlement et le Conseil et échangera des informations avec ces institutions. Conformément au règlement fondateur de l'EASO, le Bureau d'appui transmettra son programme de travail annuel et son rapport annuel d'activité au Parlement, au Conseil et à la Commission. Le directeur exécutif est régulièrement invité à faire rapport au Conseil «Justice et affaires intérieures» au sujet du RAEC. En outre, il est invité à présenter au Parlement le programme de travail de l'EASO, ainsi que des sujets spécifiques liés aux travaux du Bureau d'appui.

Coopération avec le HCR et d'autres organisations internationales

Dans l'exercice de sa mission, l'EASO agit en étroite coopération avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales concernées.

L'EASO collabore étroitement avec le HCR et l'implique dans tous les domaines couverts par le règlement fondateur de l'EASO. Le HCR siège au conseil d'administration de l'EASO en tant que membre sans droit de vote et il dispose d'un bureau de liaison permanent auprès de l'EASO à Malte. En 2013, l'EASO et le HCR ont signé un accord de travail. Dans ce cadre, l'EASO renforcera la coopération dans tous les domaines, en particulier ceux de la formation, des processus de qualité, des mineurs non accompagnés, de la réinstallation, de la dimension extérieure du RAEC et de l'aide spéciale et d'urgence, sans oublier la coopération dans les *hotspots*.

L'EASO maintiendra également des liens étroits avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales compétentes en matière d'asile, telles que le Conseil de l'Europe, la conférence des directeurs généraux des services d'immigration, les consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations et l'Organisation internationale pour les migrations. L'EASO aura des échanges de vues réguliers avec ces instances, participera à des réunions et conférences et contribuera activement à leurs travaux en veillant à la complémentarité et en évitant les doublons.

Coopération avec les agences de l'UE

L'EASO encourage une coopération étroite avec les autres agences de l'UE. Il est à la fois membre du réseau des agences de l'UE et du réseau des agences JAI. L'EASO continuera de participer activement aux actions pertinentes organisées dans le cadre de ces réseaux et de leurs structures de travail. Par ailleurs, l'EASO poursuivra ses contacts et relations bilatérales avec les agences JAI, notamment par le biais des canaux de la coopération interagences JAI.

En vertu de l'accord de travail signé entre Frontex et l'EASO en septembre 2012, les deux agences poursuivront leur coopération et l'intensifieront dans le cadre des actions communes prévues dans l'agenda européen en matière de migration. L'EASO et Frontex continueront de coordonner leurs efforts pour apporter un soutien aux pays UE+ et examineront d'autres possibilités de développer des synergies dans la gestion des frontières et l'identification des besoins de protection internationale, notamment dans les *hotspots*. Par ailleurs, ces deux agences poursuivront leur coopération à long terme en matière de partage de données et d'analyses dans le cadre du système d'alerte précoce et de préparation et des informations sur les pays d'origine, ainsi que leur coopération concernant les programmes de formation, les initiatives d'amélioration de la qualité, la dimension extérieure et les activités menées avec la société civile et les forums consultatifs.

La FRA et l'EASO, qui renforceront la coopération existante, conformément à l'accord de travail signé par les deux agences en juin 2013, continueront de partager des informations, de contribuer aux activités de recherche et de partager des méthodes de recherche et de collecte de données. Les deux agences poursuivront leur collaboration dans le domaine de la formation, en intensifiant l'échange des meilleures pratiques, d'informations et d'expertise en matière de droits fondamentaux. De plus, la coopération concernant leurs activités consultatives respectives se poursuivra.

L'EASO et eu-LISA continueront à mettre en œuvre les activités détaillées dans l'accord de travail signé par les deux agences en novembre 2014, en tenant compte également des actions communes prévues dans l'agenda européen en matière de migration.

Coopération avec la société civile

La société civile peut offrir une expertise et des connaissances variées dans le domaine de la protection internationale et de l'accueil, qui sont susceptibles de créer des synergies avec le travail de l'EASO. Afin de renforcer la coopération multidimensionnelle entre l'EASO et la société civile, ce dernier encouragera la participation de représentants de la société civile aux réunions et activités pertinentes. La qualité et l'efficacité des consultations avec la société civile sur des documents clés seront améliorées et la continuité du dialogue sera maintenue avec les organisations qui répondent. La participation directe d'organisations de la société civile (OSC) aux activités d'appui de l'EASO sera envisagée.

La nouvelle proposition de règlement de l'EASO prévoit une révision de la composition et des méthodes de travail du forum consultatif de l'EASO. À cet effet, l'EASO tiendra compte des enseignements tirés du fonctionnement de celui-ci depuis sa création et présentera une proposition pour la mise en place d'un forum consultatif révisé.

L'EASO participera activement aux réseaux de la société civile dans le domaine de l'asile, au niveau tant national que de l'UE; il recensera les développements pertinents pour son activité, examinera et canalisera les contributions et apportera les siennes, le cas échéant. Par ailleurs, le Bureau d'appui contribuera aux activités du forum consultatif d'autres agences JAI, du forum européen sur la migration et d'autres instances similaires.

Presse, communication et relations avec les parties prenantes

L'équipe «Presse, communication et relations avec les parties prenantes» de l'EASO continuera d'assurer la visibilité du rôle, des outils, des valeurs et du travail de l'agence. Elle continuera de contribuer à l'objectif de communiquer de manière cohérente, efficace, transparente et exacte en diffusant des messages aisément compréhensibles. Elle poursuivra également la promotion des réalisations de l'agence et transmettra les informations en temps opportun aux groupes cibles de l'EASO. L'un des principaux défis consistera à faire en sorte que l'EASO soit présenté comme une agence opérationnelle, qui apporte une véritable valeur ajoutée aux États membres dont les régimes d'asile et d'accueil sont soumis à des pressions particulières.

Pour atteindre cet objectif, l'équipe «Presse, communication et relations avec les parties prenantes» continuera de diffuser des messages clairs, de communiquer par les bons canaux et de faire preuve de dynamisme et d'être à l'avant-garde en utilisant des outils de communication modernes. L'EASO sera actif sur la Toile et sur les réseaux

sociaux. Il s'efforcera d'assurer la qualité de toutes ses publications et s'orientera progressivement vers des outils de publication plus modernes et interactifs. De plus, le réseau de journalistes et le réseau de multiplicateurs de communication seront renforcés dans les États membres. Les relations et la coordination avec la Commission et avec d'autres agences JAI seront encore approfondies. L'EASO contribuera également à la création d'une sphère publique européenne en s'engageant auprès du public ainsi qu'en participant et en animant la discussion sur la politique de l'UE en matière d'asile.

Les efforts de l'équipe «Presse, communication et relations avec les parties prenantes» seront adaptés aux objectifs essentiels énoncés dans la stratégie de communication du Bureau. En 2017, l'EASO évaluera ses efforts dans ce domaine et, sur la base des résultats obtenus, la stratégie de communication de l'agence sera révisée et une nouvelle identité visuelle sera proposée. En 2018, l'objectif premier en matière de communication consistera à asseoir la réputation de l'EASO en tant que centre d'expertise en matière d'asile. Les efforts de l'équipe «Presse, communication et relations avec les parties prenantes» se concentreront davantage sur le domaine de spécialisation de l'agence et viseront un éventail de publics plus large. En 2019, l'équipe «Presse, communication et relations avec les parties prenantes» continuera de se spécialiser dans les domaines clés et l'objectif sera de devenir un point de référence pour nos parties prenantes en ce qui concerne les informations sur le régime d'asile européen commun et sur la situation actuelle en matière d'asile. Afin d'insister sur le message selon lequel l'EASO est une agence opérationnelle et sous réserve de ressources suffisantes, l'équipe «Presse, communication et relations avec les parties prenantes» s'efforcera d'être présente sur le terrain et de suivre de près les opérations du Bureau.

3. Ressources humaines et financières — Perspectives pour la période 2017-2019

3.1. Aperçu de la situation passée et actuelle

Ressources financières

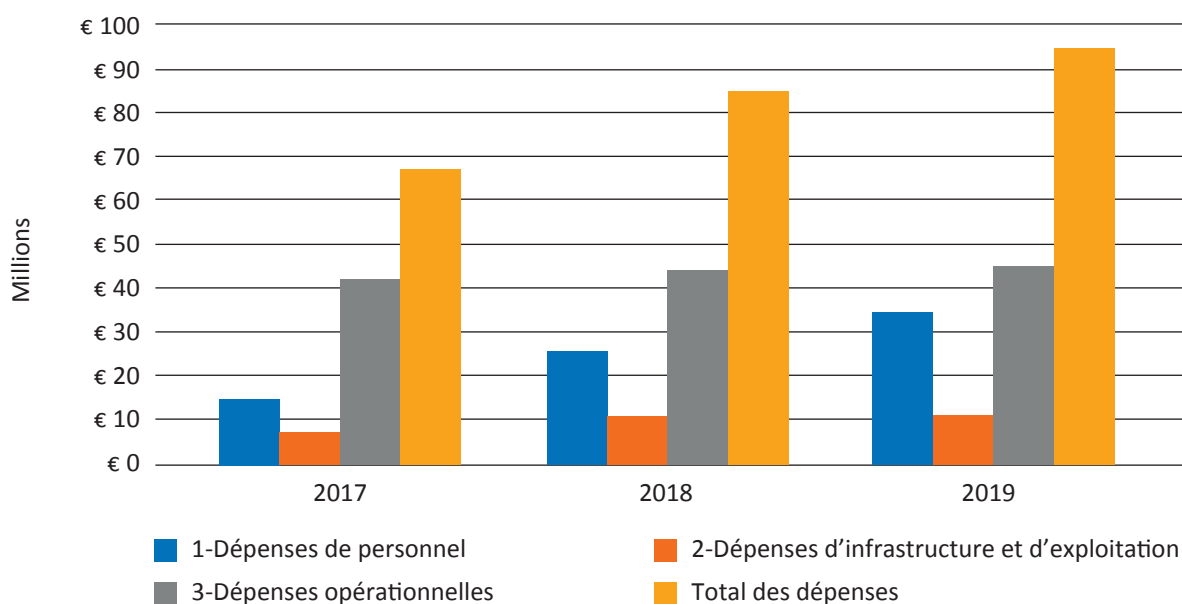
Le budget initial de l'EASO pour 2016 s'élevait à 19,4 millions d'euros. En raison de l'augmentation considérable des activités d'appui opérationnel, notamment dans les *hotspots* de Grèce et d'Italie, l'EASO a demandé une rallonge budgétaire à la Commission. Cette dernière a approuvé une augmentation de 6,52 millions d'euros (compris dans le budget rectificatif n° 1/2016).

Le 18 mars 2016, le plan d'action commun UE-Turquie a été adopté. Il prévoit plusieurs nouvelles activités à réaliser par l'EASO, comme le déploiement de centaines d'experts et d'interprètes, ainsi que la sous-traitance de services auxiliaires. Cette situation a entraîné une hausse exponentielle des dépenses opérationnelles de l'agence, largement supérieure aux projets de budget précédents. En avril, le budget de l'EASO a donc été une nouvelle fois revu à la hausse et a bénéficié d'une subvention de l'EMAS d'un montant de 25 millions d'euros. Ces fonds feront le lien jusqu'à ce qu'une nouvelle rallonge de 15,8 millions d'euros, récemment approuvée, soit ajoutée au budget.

Le budget de l'EASO s'est établi à 69 millions d'euros à la fin 2016. Ce montant est parfaitement conforme aux perspectives relatives aux ressources financières prévues pour 2017 dans la proposition de la Commission relative au nouveau mandat de l'EASO [COM(2016) 271] et à la création de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile.

Perspectives relatives aux ressources financières (2017-2019)

Dépenses	2017	2018	2019
Description	Crédits d'engagement	Crédits d'engagement	Crédits d'engagement
1-Dépenses de personnel	16 151 014,00 EUR	27 798 498,00 EUR	36 600 978,00 EUR
2-Dépenses d'infrastructure et d'exploitation	9 250 000,00 EUR	12 792 500,00 EUR	13 223 864,00 EUR
3-Dépenses opérationnelles	43 804 986,00 EUR	46 380 002,00 EUR	46 861 159,00 EUR
Total des dépenses	69 206 000,00 EUR	86 971 000,00 EUR	96 686 000,00 EUR



Ressources humaines

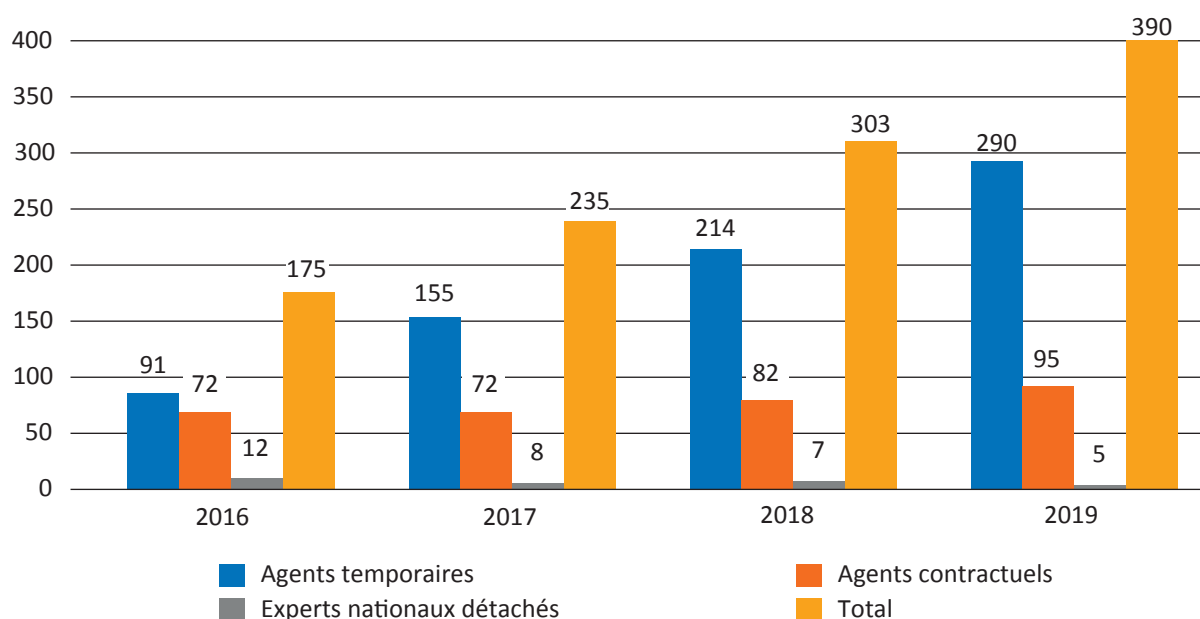
L'EASO aura besoin de davantage de ressources au cours de la période 2017-2019 pour accomplir son mandat. Les activités de ces ressources supplémentaires sont décrites en détail à la section III.

Du fait de l'essor de l'EASO, une certaine masse critique est en passe d'être atteinte et davantage de ressources seront allouées aux unités opérationnelles et aux activités d'appui, compte tenu du mandat proposé pour la nouvelle Agence de l'Union européenne pour l'asile, qui remplacera l'EASO. Afin que l'agence puisse exécuter efficacement ses nouvelles tâches, 199 agents temporaires ⁽¹⁰⁾ et 23 agents contractuels supplémentaires seront recrutés, pour atteindre un total de 390 agents (385 agents statutaires et 5 experts nationaux détachés) au cours de la période 2017-2019. La proportion de personnel opérationnel et d'appui devrait aussi s'améliorer, étant donné que l'EASO travaille actuellement à rendre son organisation interne plus efficace grâce à l'introduction d'un flux de travail administratif électronique sans papier pour les procédures financières et de passation de marchés, ainsi qu'à l'automatisation des missions.

Le tableau et le graphique ci-dessous résument l'augmentation des ressources humaines pour la période 2017-2019.

	2016	2017	2018	2019
Agents temporaires	91	155	214	290
Agents contractuels	72	72	82	95
Experts nationaux détachés	12	8	7	5
Total	175	235	303	390

Croissance par rapport à l'année précédente (postes/ fonctions)	60	68	87
Croissance par rapport à l'année précédente (%)	34,3	28,9	28,7



3.1.1. Dépenses relatives à 2015

En 2015, le système de contrôle et de planification budgétaire interne a été considérablement amélioré. L'exécution du budget a progressé de 10 % par rapport à 2014: 94 % de la contribution de l'UE (crédits d'engagement) ont été exécutés. Ce pourcentage n'inclut pas les reports non automatiques qui ont été approuvés par le conseil d'administration en janvier 2016, conduisant à une hausse supplémentaire de l'exécution (près de 97 %).

Des informations détaillées sont fournies à l'annexe II.

⁽¹⁰⁾ Comparaison avec les données de 2016.

3.1.2. Vue d'ensemble des effectifs en 2015

Le personnel de l'EASO au 31 décembre 2015 se présente comme suit: 93 membres du personnel (en service et nommés), y compris le personnel statutaire et les experts nationaux détachés. La composition est la suivante: 61 agents temporaires, 21 agents contractuels et 11 experts nationaux détachés.

3.2. Programmation des ressources pour la période 2017-2019

3.2.1. Ressources financières

- **Justification**

- Recettes:

Au cours de la période 2017-2019, l'EASO devrait tirer la majeure partie de ses recettes du budget général de l'Union européenne. De plus, l'EASO compte sur des contributions des pays associés (Liechtenstein, Norvège et Suisse). Par ailleurs, Frontex contribuera au budget de l'EASO à hauteur de 1,3 million d'euros au cours de la période 2016-2018, pour couvrir la participation de l'EASO au programme IAP «Appui régional à la gestion des migrations tenant compte des besoins de protection dans les Balkans occidentaux et en Turquie».

- Dépenses:

Étant donné que l'EASO devrait étendre ses activités dans les domaines mentionnés dans le présent document de programmation et dans la proposition de nouveau mandat et de nouveau règlement ⁽¹⁾, les dépenses opérationnelles devraient augmenter de façon significative au cours des prochaines années, passant de 40 millions d'euros en 2017 à 47 millions d'euros en 2019. La hausse des dépenses opérationnelles agira également comme un facteur d'impulsion pour les frais de personnel et d'exploitation.

Globalement, l'EASO disposera d'un budget d'environ 69,2 millions d'euros en 2017 et de 87 millions d'euros en 2018 avant d'atteindre 96,7 millions d'euros en 2019.

Ces augmentations sont parfaitement conformes à la tendance positive qui a émergé en 2015 et ont été consolidées en 2016 par le biais du quatrième rectificatif apporté au budget de l'EASO en décembre, qui a porté celui-ci à 65,37 millions d'euros.

La hausse des titres 1 et 2 reflète les demandes accrues de ressources humaines et l'augmentation correspondante des infrastructures pour installer les nouvelles recrues (bureaux, équipement, salles de réunion, etc.). En 2016, le Parlement et le Conseil ont approuvé l'extension des locaux de l'EASO et, de ce fait, le coût du loyer devrait passer à 2 millions d'euros par an.

Des données détaillées sur les dépenses prévues sont fournies à l'annexe II.

3.2.2. Ressources humaines

- **Perspectives concernant les ressources pour la période 2017-2019**

A) Nouvelles tâches

Le 4 mai 2016, la Commission a adopté une proposition relative à un nouveau règlement de l'EASO, qui vise à renforcer le rôle du Bureau d'appui et à le transformer en une agence à part entière, capable d'apporter l'assistance technique et opérationnelle nécessaire aux États membres, de renforcer la coopération pratique et l'échange d'informations entre les États membres, d'appuyer une répartition durable et équitable des demandes de protection internationale, de contrôler et d'évaluer la mise en œuvre du RAEC et la capacité des régimes d'asile et d'accueil dans les États membres et de faciliter la convergence en matière d'évaluation des demandes de protection internationale au sein de l'Union.

⁽¹⁾ COM(2016) 271 — Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour l'asile et abrogeant le règlement (UE) n° 439/2010.

B) Développement des tâches existantes

L'agence a pourvu 151 ⁽¹²⁾ des 163 postes autorisés pour 2016 (hors experts nationaux détachés). L'annexe III présente le détail de la planification des effectifs pour la période 2017-2019.

Près de 90 % des postes ont été attribués aux unités opérationnelles afin d'exploiter au maximum la disponibilité des ressources pour les *hotspots* et, aussi, d'intensifier l'appui opérationnel et l'aide au renforcement des capacités.

En 2015 et 2016, la migration a connu une évolution rapide, qui a conduit à une augmentation des activités de l'EASO. Cette situation fait peser une pression énorme sur les régimes d'asile et d'accueil d'un nombre croissant d'États membres et produit des effets directs sur l'EASO et la nature de ses activités. Le rôle accru de l'EASO couvre tous les aspects de ses activités, comme l'appui opérationnel, la formation, les procédures d'asile, l'information et l'analyse ainsi que la dimension extérieure. L'EASO prévoit donc une augmentation de ses besoins en personnel au cours de la période 2017-2019. La majeure partie des effectifs demandés sera affectée aux besoins opérationnels, comme l'indique la section III. Par ailleurs, l'EASO aura également besoin d'un nombre limité d'agents supplémentaires pour disposer d'une capacité suffisante pour les services d'appui, la gestion des bâtiments supplémentaires, les événements, la sécurité et la gestion financière.

C) Gains d'efficacité

En 2015, l'EASO a lancé une série de projets afin de gagner en efficacité et en efficience, grâce à l'automatisation des tâches administratives. Plusieurs projets comme «e-HR» et «Paperless» (sans papier) ont débuté durant le second semestre 2015.

Au début 2016, l'EASO a cartographié et revu l'ensemble de ses procédures financières et de passation de marchés et a mis en place un système sans papier afin de remplacer la circulation des dossiers papier par un outil électronique. Compte tenu des excellents résultats obtenus pour les transactions financières, le système «Paperless» sera prochainement étendu à d'autres domaines, comme les opérations. Il servira, par exemple, à la rédaction et à l'approbation des plans relatifs aux *hotspots*. Le système devrait aboutir à des gains d'efficacité importants et permettre au personnel travaillant en dehors du siège d'avoir accès aux flux de travail internes. Cette évolution est capitale pour l'agence, étant donné qu'une partie du personnel opérationnel se trouve en dehors du siège (par exemple dans les *hotspots* en Grèce et en Italie).

Afin de se conformer à la recommandation n° 14 du service d'audit interne (SAI) en ce qui concerne l'«Inventaire des processus et procédures», un manuel des procédures (concernant toutes les décisions, politiques et procédures répertoriées de l'EASO) a été élaboré en 2013. La mise en place du projet «e-HR» (congé, évaluation, rémunération, missions, rapport de stage) apportera divers avantages. Il sera profitable non seulement pour le secteur des ressources humaines, mais aussi pour l'agence dans son ensemble, grâce au raccourcissement du délai de réponse aux questions du personnel et à la disponibilité d'informations précises. En outre, le secteur des ressources humaines gagnera du temps qu'il pourra consacrer au personnel et à l'évolution des carrières. L'introduction connexe du module MiMa sur la gestion des missions permettra à l'EASO de traiter plus efficacement les demandes de missions et leur remboursement.

Par ailleurs, les nouvelles règles de formation et de développement des compétences du personnel de l'EASO ont été récemment mises en œuvre. Les activités de formation et de développement des compétences incluent des cours de formation théoriques, des formations en cours d'emploi, l'autoapprentissage et d'autres activités qui contribuent au développement des connaissances et des compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie.

D) Priorités négatives/Déclassement de tâches existantes: s.o.**E) Redéploiement: s.o.**

- **Conclusion sur l'évolution des ressources par rapport à la communication de la Commission pour la période 2014-2020**

⁽¹²⁾ Données arrêtées au 2.12.2016.

La communication de la Commission de 2013 sur la programmation des ressources humaines et financières destinées aux organismes décentralisés pour 2014-2020 a alloué à l'EASO des ressources financières équivalent à 0,7 % de la rubrique 3 «Sécurité et citoyenneté» du cadre financier pluriannuel (CFP) ⁽¹³⁾. L'EASO était l'une des plus petites agences de la rubrique 3, en termes de ressources tant humaines que financières.

L'évolution récente de la situation réelle de la migration et de la réponse politique de l'UE à celle-ci a été rapide et a radicalement modifié le paysage. Les plafonds fixés par le CFP 2014-2020 pour l'EASO ont été dépassés par les budgets 2015 et 2016 de l'UE à la suite des mesures mises en place pour faire face à une pression migratoire sans précédent et le Bureau s'est vu confier un nombre accru de tâches. On peut raisonnablement s'attendre à une croissance encore plus grande des activités du Bureau dans les années qui viennent, comme expliqué plus haut.

L'EASO doit faire face à une hausse constante et considérable des tâches qui lui sont confiées et est déterminé à les exécuter en livrant des résultats de qualité et en apportant une réelle valeur ajoutée. Compte tenu de cela et conformément à la proposition de la Commission de modifier le mandat de l'EASO, dans sa planification pour la période 2017-2019, l'EASO demande que la contribution de l'UE à son budget continue d'augmenter pour refléter les développements politiques liés au rôle accru que remplit l'EASO dans la crise de la migration dans l'UE et lui permettre d'accomplir les tâches qui lui sont confiées.

Le tableau suivant reflète l'évolution du budget de l'EASO par rapport au CFP actuellement en vigueur.

Chiffres en Mio EUR	2017	2018	2019	2020
CFP actuel 2014-2020	15,6	15,9	16,3	16,6
Proposition de nouveau mandat	66,2	87	96,7	114,1
Demande de nouveau budget pour l'EASO	69,2	87	96,7	114,1

⁽¹³⁾ Total de 109,349 millions d'euros.

SECTION IV. PROGRAMME DE TRAVAIL 2017

1. Résumé

Le programme de travail 2017 s'inscrit dans le cadre général défini dans le document unique de programmation 2017-2019 de l'EASO, qui détermine le contexte stratégique et les objectifs du Bureau pour cette période. Le présent document a été rédigé durant une période de changements et d'évolutions rapides dans le domaine de la migration, caractérisée par un nombre record de demandes de protection internationale dans l'UE. Cette situation a placé la problématique de la migration en haut de l'agenda politique de l'UE, ce qui a des effets directs sur l'EASO et la nature de ses activités.

Le 13 mai 2015, la Commission a adopté l'agenda européen en matière de migration ⁽¹⁴⁾, qui définit l'orientation stratégique dans ce domaine et décrit une série de mesures que l'Union doit prendre afin d'élaborer une approche globale et cohérente permettant de tirer avantage des migrations et de remédier aux problèmes qu'elles posent. Par ailleurs, le nouveau paquet de l'UE sur l'asile, entré en vigueur le 21 juillet 2015, sert de cadre juridique à l'asile dans l'UE et impose des exigences plus strictes aux régimes d'asile et d'accueil des États membres que le cadre juridique précédent.

Ces dernières années, l'EASO a développé un large éventail d'outils d'appui permanents, tels que l'organisation de formations et le développement de matériel de formation, une expertise, la fourniture d'informations, des analyses statistiques, des informations sur les pays d'origine et la mise au point d'outils de coopération pratique. La tournure prise par les événements a réclamé de modifier la nature des activités du Bureau, pour parvenir à un appui opérationnel pratique plus personnalisé et à des outils destinés aux pays UE+ dont les régimes d'asile et d'accueil doivent répondre à des besoins particuliers. Par ailleurs, à la suite de l'entrée en vigueur du nouvel acquis de l'UE en matière d'asile en juillet 2015, il est devenu crucial de surveiller la mise en œuvre du RAEC, et l'EASO contribuera au processus de contrôle et aux mesures d'appui aux pays UE+.

Dans sa communication du 6 avril 2016 intitulée «Vers une réforme du régime d'asile européen commun et une amélioration des voies d'entrée légale en Europe» ⁽¹⁵⁾, la Commission énonce ses priorités pour l'amélioration du RAEC. Ce document a été suivi, le 4 mai 2016, par une proposition de nouveau règlement de l'EASO, la proposition de réforme du système de Dublin et une proposition modifiant le système Eurodac, qui ont été présentées dans le cadre d'un premier paquet de réforme du RAEC. Un deuxième train de propositions législatives visant à réformer la directive relative aux procédures d'asile, la directive «Qualification» et la directive relative aux conditions d'accueil a suivi le 13 juillet 2016, assurant ainsi la réforme complète de tous les volets du régime d'asile de l'UE, notamment dans le but d'éviter que le mécanisme de Dublin ne soit perturbé par des abus et que les demandeurs et les bénéficiaires d'une protection internationale ne se livrent à de l'*«asylum shopping»* (course au droit d'asile).

Le projet de proposition relative à un nouveau règlement de l'EASO vise à renforcer le rôle du Bureau d'appui et à le transformer en une agence à part entière, capable d'apporter l'assistance technique et opérationnelle nécessaire aux États membres, de renforcer la coopération pratique et l'échange d'informations entre les États membres, de soutenir une répartition durable et équitable des demandes de protection internationale, de contrôler et d'évaluer la mise en œuvre du RAEC et la capacité des régimes d'asile et d'accueil dans les États membres et de faciliter la convergence en matière d'évaluation des demandes de protection internationale au sein de l'Union. Depuis septembre 2015, l'EASO joue un rôle important dans le cadre des *hotspots*, notamment en ce qui concerne le processus d'enregistrement des demandes de protection internationale, le traitement conjoint des demandes d'asile, l'orientation des demandes de prise en charge sortantes potentielles au titre du règlement Dublin, l'aide à la relocalisation des demandeurs d'une protection internationale en provenance de Grèce et d'Italie, conformément aux deux décisions du Conseil du 14 septembre 2015 et du 22 septembre 2015, et la mise en œuvre de l'accord UE-Turquie signé le 18 mars 2016. En 2017, l'EASO continuera de soutenir l'ensemble de ces activités et les complétera par un appui opérationnel conforme aux plans d'appui convenus avec les États membres. L'EASO intensifiera son appui opérationnel en tenant compte

⁽¹⁴⁾ COM(2015) 240 final.

⁽¹⁵⁾ COM(2016) 197 final.

des besoins émergents, y compris les demandes spécifiques des États membres. Outre les activités opérationnelles du Bureau dans le cadre de l'approche des *hotspots*, l'EASO continuera de développer des outils et des processus afin d'aider tous les pays UE+ qui participent au programme de relocalisation.

L'information, l'analyse et le développement des connaissances seront approfondis en 2017, dans l'esprit de la proposition relative au nouveau règlement de l'EASO. Le Bureau d'appui développera son système d'alerte précoce et de préparation afin d'encourager un état des lieux réel des migrations, qui contribuera à l'élaboration de politiques et à la préparation de réponses, comme le recommande l'agenda européen en matière de migration, et qui servira de base de données probantes pour les futures activités de contrôle du Bureau. Le rôle de l'EASO en tant que chambre de compensation des COI nationales sera renforcé en tenant compte des enseignements tirés des années précédentes, plus particulièrement en ce qui concerne la mise en commun des capacités des États membres en matière de COI dans le cadre de l'approche du réseau COI de l'EASO. Ceci inclura davantage de mesures COI conjointes, l'«européanisation» des produits nationaux COI, la coordination d'initiatives nationales de production de COI par le biais d'un partage effectif des plans de production nationaux sur une plateforme commune et l'amélioration de l'accès du public aux COI par l'intermédiaire du portail COI modernisé. L'EASO s'efforcera d'apporter une valeur ajoutée en harmonisant l'utilisation des COI. Conformément aux conclusions du Conseil du 21 avril 2016, la capacité interne de production de COI du Bureau d'appui devra être considérablement renforcée afin de fournir les informations et la base d'analyse nécessaires pour l'élaboration d'orientations par pays. Outre le démarrage de la production de COI et de la capacité d'analyse, l'élaboration de ces orientations requiert également la création et la consolidation d'un réseau d'orientations par pays et la poursuite du développement d'orientations et d'outils horizontaux sur certains aspects du RAEC. En 2017, l'EASO prendra progressivement le contrôle de MedCOI.

Le Bureau d'appui poursuivra ses efforts en vue de créer un modèle validé de façon empirique sur le fonctionnement de la migration liée à l'asile par le biais de son programme de recherche sur les facteurs d'attraction et de répulsion.

Les activités de coopération pratique concernant la collecte et l'échange d'informations sur les pratiques et les politiques des États membres relatives au RAEC se poursuivront en 2017, en prenant pour base les travaux sur la matrice de qualité réalisés au cours des années précédentes. Cette cartographie s'ajoutera à la collecte d'informations en vue du contrôle du RAEC. Par ailleurs, afin de mettre en place un système de suivi systématique de la mise en œuvre du RAEC, le développement du système d'information et de documentation de l'EASO se poursuivra en étendant et en mettant à jour le contenu à la lumière des développements en temps réel sur divers sujets, comme la jurisprudence des juridictions européennes et nationales concernant les dispositions de l'acquis de l'UE en matière d'asile, la législation et les informations statistiques, afin de parvenir à une vue d'ensemble complète des régimes d'asile nationaux. Sur la base des besoins et des meilleures pratiques recensés, l'EASO continuera de développer des outils et des guides afin de soutenir le travail des gestionnaires de dossiers et d'autres groupes cibles. Le Bureau d'appui renforcera son soutien aux mécanismes de gestion de la qualité aux niveaux de l'UE et des États membres. Les synergies seront maintenues avec les travaux des comités de contact organisés par la Commission.

L'EASO considère qu'il peut apporter une véritable valeur ajoutée à l'harmonisation des normes de perfectionnement professionnel, compte tenu des différentes structures de perfectionnement professionnel existant dans les pays UE+ dans le domaine de la protection internationale. Le matériel de formation et l'organisation de formations continueront d'être des outils pratiques importants que l'EASO fournira pour aider les États membres à développer la capacité de leurs systèmes d'asile respectifs. Le programme de formations de l'EASO sera mis à jour et amélioré en 2017, dans le respect du principe du cycle de vie des modules. Une nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne sera mise en place et renforcera l'environnement d'apprentissage en ligne existant. Une certification sectorielle internationale sera créée en 2017 afin de s'assurer que les agents certifiés chargés de l'asile possèdent le niveau requis de connaissances, d'aptitudes et de compétences. Du matériel de formation sera également élaboré sur la base des besoins des pays UE+. La préparation conjointe de matériel de perfectionnement professionnel destiné aux membres des juridictions nationales se poursuivra en 2017 dans le plein respect du principe d'indépendance du pouvoir judiciaire.

Les travaux du réseau dédié des unités nationales «Dublin», entamés en 2016, se poursuivront en 2017, tout en renforçant la coopération et les échanges entre les États participants, comme le prévoit l'agenda européen en matière de migration. De même, l'EASO développera plus avant le réseau dédié des autorités d'accueil, en étroite coopération avec d'autres organisations et réseaux concernés. La coopération pratique dans le domaine de l'intégration et du retour à différentes étapes de la procédure d'asile et des systèmes d'accueil continuera en 2017 et prendra essentiellement la forme d'échanges d'informations et de bonnes pratiques. En 2017, l'EASO apportera encore son soutien et développera la coopération pratique entre les pays UE+ et d'autres experts pertinents sur des questions en rapport avec les demandeurs vulnérables, notamment en élaborant des outils et des guides spécifiques pouvant être aisément utilisés dans le cadre d'un appui opérationnel également.

La dimension extérieure du RAEC suscite un regain d'attention, en particulier en ce qui concerne les pays des Balkans occidentaux, la Turquie et l'Afrique du Nord. Conformément à l'approche mondiale de la question des migrations et de la mobilité, à l'agenda européen en matière de migration, à la communication de la Commission de 2016 relative à l'établissement d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers au titre de l'agenda européen en matière de migration et à la stratégie pour l'action extérieure de l'EASO, ce dernier apportera un soutien renforcé à la région des Balkans occidentaux et à la Turquie, par le biais de la mise en œuvre du programme IAP et du programme régional de protection et de développement en Afrique du Nord. De plus, l'EASO assurera, le cas échéant, le suivi du plan d'action du sommet de La Valette de novembre 2015 en organisant des formations et en améliorant la qualité des procédures d'asile dans les pays tiers concernés. En 2016, comme annoncé dans la déclaration UE-Turquie convenue entre les États membres et la Turquie le 18 mars 2016, un mécanisme a été mis en place pour remplacer les traversées irrégulières et dangereuses de migrants de la Turquie vers les îles grecques par le canal légal de réinstallation de la Turquie vers l'UE. Pour chaque Syrien renvoyé en Turquie, un autre Syrien sera réinstallé de la Turquie vers l'UE, un mécanisme connu sous le nom de «dispositif 1 pour 1». Parallèlement à cela, des travaux sont en cours au sein des États membres pour mettre en place le régime volontaire d'admission pour motifs humanitaires des réfugiés syriens se trouvant actuellement en Turquie. Une fois que le nombre de franchissements irréguliers entre la Turquie et l'UE aura substantiellement baissé, ce programme sera activé et les États membres de l'UE y contribueront sur une base volontaire. L'EASO soutiendra la mise en œuvre des programmes européens de réinstallation.

Tout au long de 2017, le Bureau d'appui continuera d'améliorer son système de questions sur les politiques, notamment par l'introduction d'une plateforme électronique permettant de faciliter l'accès et la diffusion aux groupes cibles concernés.

L'EASO coopérera étroitement avec le Parlement, le Conseil et la Commission pour la mise en œuvre de ce programme de travail. L'EASO maintiendra ses excellentes relations de travail avec le HCR et l'OIM et continuera de promouvoir un degré élevé de coopération entre les agences de l'UE, en particulier le réseau des agences JAI et les activités organisées dans ce cadre.

Le Bureau d'appui renforcera ses bonnes relations avec la société civile en menant des consultations plus ciblées, en veillant à la transparence et en menant des actions d'information. Lors de la phase de rédaction du programme de travail 2017, l'EASO a consulté la société civile et a reçu des contributions de l'Evangelische Kirche in Deutschland, d'ILGA-Europe, d'Asylum Research Consultancy, de l'organisation norvégienne pour les demandeurs d'asile, de l'Association européenne pour la défense des droits de l'homme et de l'ONG suédoise MIKLO. Les agences JAI de l'UE ont aussi été consultées.

Ce programme de travail est la décision-cadre de financement pour la mise en œuvre des activités identifiées. Il prévoit des indicateurs de performance pour chaque activité, un calendrier indicatif et les ressources humaines et financières allouées. Toutefois, compte tenu de la nature du travail de l'EASO et de la nécessité de répondre de façon proactive et en temps opportun à des scénarios, des circonstances et des priorités en mutation constante, le conseil d'administration autorise le directeur exécutif à modifier le programme de travail 2017, y compris en ce qui concerne ses répercussions financières, et à préserver la flexibilité nécessaire pour répondre comme il se doit à ces scénarios changeants. La mise en œuvre du programme de travail demeure la responsabilité du directeur exécutif.

Le présent programme de travail, qui fait partie intégrante du document unique de programmation 2017-2019, tient compte de l'avis de la Commission, qui a été communiqué à l'EASO le 7 novembre 2016. Ce document a été adopté par le conseil d'administration de l'EASO le 18 novembre 2016 et aligné sur le budget final 2017 de l'UE le 15 décembre 2016.

2. Priorités de l'EASO pour 2017

L'expérience relative à la situation de la migration et aux opérations de l'EASO en 2015 et 2016 a mis en évidence la nécessité de préserver la flexibilité afin d'être en mesure de répondre à des besoins apparaissant soudainement et affectant des États membres potentiellement différents. Outre le caractère urgent de l'aide apportée à la Grèce et à l'Italie par l'EASO en 2015 et 2016, il convient d'observer qu'en raison de la hausse constante du nombre de demandes de protection internationale introduites dans des pays UE+, les régimes d'asile et d'accueil de plusieurs États membres de l'UE sont soumis à des pressions considérables et nécessitent un soutien spécialisé. Les produits de l'EASO prendront donc la forme d'un soutien pratique sur mesure et de l'élaboration d'outils destinés à aider les États membres dont les régimes d'asile et d'accueil ont des besoins particuliers. Par ailleurs, l'EASO renforcera sa capacité d'appui au suivi de la mise en œuvre du RAEC par le biais de différents outils et approches.

En 2017, le Bureau d'appui poursuivra l'exécution des tâches qui lui ont été confiées par l'agenda européen en matière de migration et les conclusions ultérieures du Conseil. Outre les opérations en cours en Grèce et en Italie, l'EASO lancera aussi une série d'activités de coopération pratique avancée, entre autres pour soutenir la mise en œuvre du règlement Dublin, le traitement conjoint, les informations sur les pays d'origine, le matériel de formation et l'organisation de formations, les procédures d'asile, les programmes spéciaux destinés aux groupes vulnérables et l'appui aux pays tiers, notamment en matière de réinstallation.

• Renforcer l'appui opérationnel

- Appui opérationnel accru basé sur les besoins émergents des États membres afin de mettre pleinement en œuvre l'acquis de l'UE en matière d'asile, notamment dans les États membres dont les systèmes d'asile et d'accueil sont soumis à des pressions en raison de l'augmentation extraordinaire des demandes de protection internationale.
- Parallèlement aux opérations en cours et en plus de celles-ci, l'EASO sera prêt à déployer du personnel et des experts et à apporter le soutien nécessaire en termes d'infrastructure ou d'autres services, selon les besoins sur le terrain et les demandes des États membres.
- Terminer la relocalisation de 160 000 demandeurs d'asile au départ de la Grèce et de l'Italie dans d'autres pays UE+.
- Développer des outils d'aide aux opérations et à la relocalisation.
- Améliorer la collecte et l'analyse des données opérationnelles.

• Information, analyse et développement des connaissances

- Consolider le rôle de l'EASO en tant que chambre de compensation des COI nationales en coordonnant la production nationale des COI, en produisant davantage d'informations communes sur les pays d'origine grâce à l'approche de réseau, et promouvoir leur utilisation effective par le portail COI.
- Développer la capacité interne de production de l'équipe COI à la lumière des conclusions du Conseil du 21 avril 2016.
- Lancer la prise en charge progressive de MedCOI.
- Poursuivre la production d'informations pertinentes pour la désignation éventuelle de pays d'origine sûrs.
- Continuer de développer le système d'information et de documentation de l'EASO en tant que nouvel outil de contrôle systématique du RAEC, grâce à des contributions provenant de diverses sources, notamment la cartographie de la matrice de qualité, la jurisprudence nationale et européenne et les législations nationales.
- Poursuivre le développement du système d'alerte précoce et de préparation de l'EASO afin de permettre de dresser un état des lieux réel de la migration, qui servira à l'élaboration des politiques, à la préparation des réponses et au contrôle futur.
- Poursuivre les efforts en vue de créer un modèle validé de façon empirique sur le fonctionnement de la migration liée à l'asile par le biais du programme de recherche de l'EASO sur les facteurs d'attraction et de répulsion.

• Améliorer la qualité des procédures d'asile et des conditions d'accueil

- Poursuivre les politiques et les pratiques de cartographie concernant le RAEC et le développement d'outils et de lignes directrices en vue d'améliorer la qualité des décisions et des procédures d'asile, en tenant compte des besoins et des bonnes pratiques recensés.
- Élaborer des normes opérationnelles et des indicateurs ainsi que les cadres d'évaluation correspondants pour la future fonction de contrôle de l'EASO.

- Renforcer le soutien aux mécanismes de gestion de la qualité aux niveaux de l'UE et des États membres.
- L'EASO apportera son aide à une meilleure identification des personnes vulnérables, notamment dans les *hotspots* et durant les relocalisations.
- Consolider le réseau des unités nationales «Dublin» créé en 2016, afin de favoriser la coopération mutuelle et l'application cohérente du système de Dublin, y compris aux fins de la relocalisation.
- Renforcer le réseau des autorités nationales d'accueil afin de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques et de poursuivre l'élaboration de normes opérationnelles et d'indicateurs sur les conditions d'accueil.
- **Formation et perfectionnement professionnel**
 - Renforcer le rôle de la formation commune et du perfectionnement professionnel dans le domaine de l'asile.
 - Mettre à jour et améliorer le programme de formation de l'EASO conformément au principe du cycle de vie des modules de l'EASO.
 - Déployer une nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne afin d'étendre les possibilités existantes d'apprentissage en ligne.
 - Créer une certification sectorielle internationale afin de s'assurer que les agents certifiés chargés de l'asile possèdent le niveau requis de connaissances, d'aptitudes et de compétences.
 - Organiser des formations thématiques pour des groupes spécifiques.
 - Poursuivre la préparation conjointe de matériel de perfectionnement professionnel destiné aux membres des juridictions nationales dans le plein respect du principe d'indépendance du pouvoir judiciaire.
- **Dimension extérieure**
 - Conformément à la communication de la Commission de 2016, l'EASO soutiendra, le cas échéant et en coordination avec la Commission et le SEAE, l'approche de partenariats renouvelés avec des pays tiers, par le biais de «pactes» adaptés, qui seront préparés en fonction de la situation et des besoins de chaque pays tiers partenaire.
 - Les activités de l'EASO seront ciblées géographiquement, conformément à la stratégie d'action extérieure de l'EASO, en maintenant la priorité accordée aux Balkans occidentaux, à la Turquie et à l'Afrique du Nord.
 - Les activités du Bureau d'appui dans les Balkans occidentaux feront appel à une coopération accrue avec les agences de l'UE et les organisations internationales (Frontex, HCR et OIM, par exemple) afin de répondre aux besoins de la région en renforçant les capacités et en apportant un appui opérationnel, le cas échéant, tout en tenant compte des accords régionaux existants.
 - Assurer le suivi du plan d'action du sommet de La Valette de novembre 2015 en organisant des formations et en améliorant la qualité des procédures d'asile, le cas échéant, dans les pays tiers concernés.
 - Soutenir la mise en œuvre du programme de réinstallation au niveau de l'UE et d'autres actions de réinstallation de pays UE+, notamment par des mesures de renforcement des capacités dans les États membres ayant peu ou pas d'expérience de la réinstallation par le biais d'un projet pilote dans un pays tiers stratégique.

Par ailleurs, l'EASO renforcera les synergies horizontales entre toutes les parties prenantes pertinentes de son réseau de coopération, y compris le HCR et les agences de l'UE, et en particulier les agences JAI. Le Bureau d'appui renforcera ses bonnes relations avec la société civile en menant des consultations plus ciblées, en veillant à la transparence et en menant des actions d'information.

3. Appui opérationnel

3.1. Italie

3.1. Italie	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>L'EASO poursuivra le développement de son appui opérationnel sur la base des besoins émergents de l'Italie afin de mettre pleinement en œuvre l'acquis européen en matière d'asile et de répondre à la pression particulière exercée sur ses régimes d'asile et d'accueil. L'EASO adaptera son appui opérationnel aux besoins spécifiques émergents ainsi qu'aux demandes émanant de l'Italie. Le Bureau d'appui remplira son rôle tel qu'il a été défini par les institutions de l'UE et le cadre adopté, notamment l'agenda européen en matière de migration, l'approche des <i>hotspots</i> et les décisions du Conseil relatives aux relocalisations. Dans ce contexte, le Bureau apportera son soutien, en accord avec les autorités italiennes, afin de répondre à des besoins émergents spécifiques.</p> <p>L'EASO apportera également un appui opérationnel en déployant en Italie des experts de pays UE+ ou en fournissant tout autre soutien en fonction des besoins, notamment en maintenant et/ou en fournissant des services logistiques, des bureaux mobiles, du matériel, etc., et en fournissant les services nécessaires (interprètes, médiateurs culturels, appui administratif, etc.). L'EASO coopérera avec les organes compétents pour dispenser cette aide, en accordant une attention particulière à la coopération opérationnelle avec Frontex et d'autres parties prenantes.</p> <p>Compte tenu de l'évolution rapide de la situation en Italie et sous réserve de l'accord des autorités italiennes, l'EASO adaptera son intervention en apportant l'appui nécessaire pour répondre aux besoins émergents.</p> <p>L'EASO soutiendra la mise en œuvre de mesures de relocalisation dans le domaine de la protection internationale au profit de l'Italie et complétera la mise en œuvre de ces mesures par un appui opérationnel.</p> <p>L'EASO soutiendra la mise en œuvre du plan de la Commission sur la relocalisation, conjointement avec les autorités italiennes, en mettant en place la procédure de relocalisation d'urgence en concertation avec ces dernières.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3301 Soutien opérationnel: 8 000 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	11 AD, 4 AST, 5 AC

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Contribuer à renforcer la capacité de mise en œuvre du RAEC par les autorités italiennes et répondre à l'arrivée massive de flux migratoires mixtes dans le cadre de l'approche des <i>hotspots</i> .
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences et connaissances améliorées des autorités pertinentes en ce qui concerne plusieurs aspects du RAEC et de l'approche des <i>hotspots</i>. - Procédures et outils améliorés en place pour une meilleure mise en œuvre du RAEC et de l'approche des <i>hotspots</i>.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Phase 3 du plan spécial d'appui signée et mise en œuvre	2016: Phase 2 du plan spécial d'appui terminée à la fin mars, poursuite de l'aide de l'EASO demandée par l'Italie	Phase 3 du plan spécial d'appui signée et mise en œuvre	Dossiers opérationnels
Nombre d'experts déployés	87	100	Lettres de déploiement, procédure de déploiement, rapport des experts déployés
Nombre de mesures d'aide mises en œuvre	6	4	Dossiers opérationnels, rapport des experts déployés, outils, procédures et politiques adoptés/mis en place
Nombre d'autorités nationales participant aux mesures d'aide	117	150	Listes de participants, certificats de présence
Degré d'adoption et de mise en œuvre des résultats des mesures d'aide	Éléments convenus au titre du plan qui ont été livrés	85 % des éléments utilisés/adoptés	Dossiers opérationnels, rapport des experts déployés

Principaux produits/actions en 2017	
Principaux produits/actions	Quand
Apporter une aide à l'Italie afin de mettre en œuvre le RAEC et de renforcer le régime d'asile et d'accueil pour faire face à l'arrivée massive de flux migratoires mixtes.	T1-T4
Réalisation d'activités conformes au plan spécial d'appui convenu avec les autorités italiennes.	T1-T4

Objectifs et résultats	
Objectif 2	Contribuer au renforcement de la capacité des autorités italiennes à relocaliser les demandeurs d'une protection internationale dans d'autres États membres de l'UE.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences et connaissances améliorées des autorités compétentes en matière de relocalisation des demandeurs d'une protection internationale. - Procédures et outils améliorés en place pour une meilleure mise en œuvre de la procédure de relocalisation.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Plan opérationnel de relocalisation des <i>hotspots</i>	Plan opérationnel de relocalisation des <i>hotspots</i> signé et mis en œuvre	Plan opérationnel de relocalisation des <i>hotspots</i> mis en œuvre	Dossiers opérationnels
Nombre d'experts déployés	135	210	Lettres de déploiement, procédure de déploiement, rapport des experts déployés
Nombre de mesures d'aide mises en œuvre	3	3	Dossiers opérationnels, rapport des experts déployés, collecte de données statistiques des États membres, de l'EASO et de la Commission

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Degré d'adoption et de mise en œuvre des résultats des mesures d'aide	Présence des équipes d'appui en matière d'asile de l'EASO dans tous les <i>hotspots</i> , les points de concentration et les unités «Dublin»	Présence des équipes d'appui en matière d'asile de l'EASO dans tous les <i>hotspots</i> , les points de concentration et les unités «Dublin»	Contrôle interne des déploiements par l'EASO

Principaux produits/actions en 2017	
Principaux produits/actions	Quand
Coordonner la nomination des points de contact nationaux (PCN) par les États membres.	T1-T4
Faciliter les échanges d'informations entre les points de contact nationaux et les autorités compétentes en Italie.	T1-T4
Aider l'Italie à identifier les demandeurs qui pourraient être relocalisés dans des États membres participants, en donnant la priorité aux demandeurs vulnérables.	T1-T4
Aider les autorités italiennes à prendre les décisions nécessaires pour relocaliser les demandeurs identifiés, y compris leur notification aux demandeurs.	T1-T4

3.2. Grèce

3.2. Grèce	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>L'EASO poursuivra le développement de son appui opérationnel sur la base des besoins émergents de la Grèce afin de mettre pleinement en œuvre l'acquis européen en matière d'asile et de répondre à la pression particulière exercée sur ses régimes d'asile et d'accueil. Le Bureau d'appui remplira son rôle tel qu'il a été défini par les institutions de l'UE et le cadre adopté, notamment l'agenda européen en matière de migration, l'approche des <i>hotspots</i>, les décisions du Conseil relatives à la relocalisation et la déclaration UE-Turquie.</p> <p>Dans ce contexte, le Bureau apportera son soutien, en accord avec les autorités grecques, afin de répondre à des besoins émergents spécifiques. L'EASO apportera également un appui opérationnel en déployant des experts de pays UE+ ou en fournissant tout autre soutien en fonction des besoins, notamment en maintenant et/ou en fournissant des services logistiques, des bureaux mobiles, du matériel, etc., et en fournissant les services nécessaires (interprètes, médiateurs culturels, appui administratif, etc.). L'EASO coopérera avec les organes compétents pour dispenser cette aide, en accordant une attention particulière à la coopération opérationnelle avec Frontex et d'autres parties prenantes.</p> <p>Compte tenu de l'évolution rapide de la situation en Grèce et sous réserve de l'accord des autorités grecques, l'EASO adaptera son intervention en apportant l'appui nécessaire pour répondre aux besoins émergents. Les principaux domaines du soutien de l'EASO couvriront trois axes d'activité.</p> <p>L'EASO continuera d'apporter un soutien général aux autorités grecques pour la mise en œuvre du RAEC, en abordant les aspects du régime identifiés et convenus avec les autorités grecques.</p> <p>L'EASO soutiendra la mise en œuvre du plan de relocalisation de la Commission par les autorités grecques, en appliquant les mesures du plan opérationnel relatif aux <i>hotspots</i> et de ses modifications.</p> <p>L'EASO soutiendra la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie en appliquant les mesures du plan opérationnel relatif aux <i>hotspots</i> et de ses modifications.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3301 Soutien opérationnel: 27 181 736 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	13 AD, 7 AST, 6 AC

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Contribuer au renforcement de la capacité des autorités grecques à mettre en œuvre le RAEC.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences et connaissances améliorées des autorités pertinentes en ce qui concerne plusieurs aspects du RAEC. - Procédures et outils améliorés en place pour une meilleure mise en œuvre du RAEC.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Plans spéciaux d'appui (PSA) signés ou mis en œuvre; nombre d'experts déployés; nombre de mesures d'aide prévues dans les PSA mises en œuvre; nombre d'autorités nationales participant aux mesures d'aide; indice des perceptions relatives à l'exécution du travail par les autorités nationales participantes; degré de satisfaction de la Grèce à l'égard des mesures d'aide; degré d'adoption et de mise en œuvre des résultats des mesures d'aide.	2015: 1 plan spécial d'appui signé et mis en œuvre; 12 experts déployés; 10 mesures d'aide mises en œuvre sur 10. T1-T2/2016: 1 plan spécial d'appui signé et mis en œuvre; 38 experts déployés; 8 mesures d'aide mises en œuvre sur 10.	1 plan spécial d'appui mis en œuvre; maintenir le nombre d'experts déployés au niveau de 2016, avec une possibilité d'augmentation de 30 % en fonction des besoins; 100 % des mesures d'aide mises en œuvre; 100 autorités nationales participant aux mesures d'aide; 80 % dans les enquêtes de satisfaction; 85 % des produits utilisés/adoptés.	Dossiers opérationnels, enquêtes, rapport sur les changements, collecte de données statistiques des États membres, de l'EASO et de la Commission

Principaux produits/actions en 2017	
Principaux produits/actions	Quand
Plan spécial d'appui à la Grèce	T1-T4
Participation d'experts aux mesures d'aide à la Grèce conformément au plan spécial d'appui.	
Au terme du plan spécial d'appui actuel, à la demande de la Grèce et avec son accord, l'EASO continuera à fournir son aide et à l'intensifier, en fonction des nécessités, dans les mêmes domaines d'action et/ou dans d'autres.	

Objectifs et résultats	
Objectif 2	Contribuer au renforcement de la capacité des autorités grecques à relocaliser les demandeurs d'une protection internationale dans d'autres États membres de l'UE.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences et connaissances améliorées des autorités compétentes en matière de relocalisation des demandeurs d'une protection internationale. - Procédures et outils améliorés en place pour une meilleure mise en œuvre de la procédure de relocalisation. - Taux accru de mise en œuvre de la relocalisation des demandeurs éligibles à une protection internationale.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Plans opérationnels concernant les <i>hotspots</i> signés ou mis en œuvre; nombre d'experts déployés; nombre de mesures d'aide prévues pour les plans opérationnels concernant les <i>hotspots</i> mises en œuvre; degré de satisfaction de la Grèce à l'égard des mesures d'aide; nombre de cas traités avec l'aide d'experts de l'EASO; nombre de personnes relocalisées.	<p>2015: 1 plan opérationnel concernant les <i>hotspots</i> mis en œuvre; 10 experts déployés; 1 mesure d'aide mise en œuvre sur 1; environ 70 personnes relocalisées.</p> <p>T1-T2 2016: 1 plan opérationnel concernant les <i>hotspots</i> mis en œuvre; 127 experts déployés; 1 mesure d'aide mise en œuvre sur 1.</p>	1 plan opérationnel concernant les <i>hotspots</i> mis en œuvre; maintenir le nombre d'experts déployés au niveau de 2016, avec une possibilité d'augmentation de 30 % en fonction des besoins; 100 % des mesures d'aide mises en œuvre; 80 % dans les enquêtes de satisfaction; 85 % des produits utilisés/adoptés; relocalisation effectuée pour tous les demandeurs de 2016 éventuellement en attente.	Dossiers opérationnels, enquêtes, rapport sur les changements, collecte de données statistiques des États membres, de l'EASO et de la Commission

Principaux produits/actions en 2017	
Principaux produits/actions	Quand
Relocalisation au départ de la Grèce	
Coopérer et coordonner la mise en œuvre des activités de l'EASO avec toutes les parties prenantes actives en Grèce en vue de la mise en œuvre de la relocalisation (service grec de l'asile, Commission, HCR, OIM, États membres, par exemple), notamment selon le protocole relatif à la relocalisation.	T1-T4
Participation d'experts aux mesures d'aide en faveur de la Grèce pour la mise en œuvre de la relocalisation conformément aux mesures prévues dans le plan opérationnel concernant les <i>hotspots</i> .	T1-T4
Maintenir et/ou fournir une infrastructure supplémentaire (services logistiques, bureaux mobiles, équipement, mobilier, matériel, etc.) ainsi que les services nécessaires (interprètes, médiateurs culturels, services de transport, appui administratif, etc.) en vue de faciliter la mise en œuvre des mesures du plan opérationnel concernant les <i>hotspots</i> quant à la relocalisation.	T1-T4

Objectifs et résultats	
Objectif 3	Contribuer au renforcement de la capacité des autorités grecques à mettre en œuvre la déclaration UE-Turquie.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences et connaissances améliorées des autorités compétentes pour la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie. - Procédures et outils améliorés en place pour une meilleure mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie. - Taux accru de mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Plans opérationnels concernant les <i>hotspots</i> signés ou mis en œuvre; nombre d'experts déployés; nombre de mesures d'aide prévues pour les plans opérationnels concernant les <i>hotspots</i> mises en œuvre; degré de satisfaction de la Grèce à l'égard des mesures d'aide; nombre de cas traités avec l'aide d'experts de l'EASO.	T1-T2 2016: 1 plan opérationnel concernant les <i>hotspots</i> mis en œuvre; 151 experts déployés; 1 mesure d'aide mise en œuvre sur 1.	1 plan opérationnel concernant les <i>hotspots</i> mis en œuvre; maintenir le nombre d'experts déployés au niveau de 2016, avec une possibilité d'augmentation de 30 % en fonction des besoins; 100 % des mesures d'aide mises en œuvre; 80 % dans les enquêtes de satisfaction; 85 % des produits utilisés/adoptés.	Dossiers opérationnels, enquêtes, rapport sur les changements, collecte de données statistiques des États membres, de l'EASO et de la Commission

Principaux produits/actions en 2017	
Principaux produits/actions	Quand
Mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie	
Coopérer et coordonner la mise en œuvre des activités de l'EASO avec toutes les parties prenantes actives en Grèce en vue de la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie [autorités grecques, Commission, agences de l'UE comme Frontex ou l'Office européen de police (Europol), par exemple], dans le cadre de l'approche des <i>hotspots</i> .	T1-T4
Participation d'experts aux mesures d'aide en faveur de la Grèce pour la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie conformément aux mesures prévues dans le plan opérationnel concernant les <i>hotspots</i> .	T1-T4
Maintenir et/ou fournir une infrastructure supplémentaire (services logistiques, bureaux mobiles, équipement, mobilier, matériel, etc.) ainsi que les services nécessaires (interprètes, médiateurs culturels, services de transport, appui administratif, etc.) en vue de faciliter la mise en œuvre des mesures du plan opérationnel concernant les <i>hotspots</i> quant à la déclaration UE-Turquie.	T1-T4

3.3. Autres États membres de l'UE

3.3. Autres États membres de l'UE	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>L'EASO intensifiera son appui opérationnel sur la base des besoins émergents des États membres afin de mettre pleinement en œuvre l'acquis européen en matière d'asile et de répondre à la pression particulière exercée sur leurs régimes d'asile et d'accueil.</p> <p>L'EASO adaptera son soutien opérationnel aux besoins spécifiques émergents ainsi qu'aux demandes des États membres.</p> <p>Un soutien spécial prendra la forme de mesures ciblées pour les États membres présentant certains besoins identifiés et spécifiques liés à la mise en œuvre cohérente et complète de l'acquis européen en matière d'asile (y compris une aide sur mesure, le renforcement des capacités, la relocalisation, un soutien spécifique et des processus spéciaux de contrôle de la qualité).</p> <p>L'EASO fournira une aide d'urgence aux pays UE+ soumis à des pressions particulières en déployant des experts des pays UE+ sous la forme d'équipes d'appui «asile» ou en fournissant une autre aide, selon les besoins, conformément à l'agenda européen en matière de migration. L'EASO coopérera avec les organes compétents pour dispenser cette aide, en accordant une attention particulière à la coopération opérationnelle avec Frontex et d'autres parties prenantes.</p> <p>L'EASO soutiendra et coordonnera la relocalisation de personnes provenant de pays autres que la Grèce et l'Italie, si un accord est atteint sur ce point, et complétera la mise en œuvre de ces mesures par un appui opérationnel.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3301 Soutien opérationnel: 900 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués (alloués exclusivement à un État membre spécifique)	5 AD, 3 AST

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Contribuer à renforcer la capacité des autorités des États membres demandeurs à mettre en œuvre le RAEC et à faire face à une arrivée massive de flux migratoires mixtes.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences et connaissances améliorées des autorités pertinentes en ce qui concerne plusieurs aspects du RAEC. - Procédures et outils améliorés en place en vue d'une meilleure mise en œuvre du RAEC, notamment dans le cadre de l'approche des <i>hotspots</i>, et/ou de la relocalisation, le cas échéant.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de nouveaux plans d'aide signés; nombre de mesures d'aide mises en œuvre nombre d'autorités nationales participant aux mesures d'aide; indice des perceptions relatives à l'exécution du travail par les bénéficiaires; degré de satisfaction des pays hôtes UE+; nombre de nouvelles procédures et pratiques mises en place.	<p>2016: 4 plans spéciaux d'appui mis en œuvre; 40 mesures d'aide mises en œuvre. 2 plans spéciaux d'appui mis en œuvre Chypre et Bulgarie Chypre: 4 mesures mises en œuvre Bulgarie: s.o.</p>	<p>2 plans d'appui signés; 30 mesures d'aide mises en œuvre; 80 % dans les enquêtes de satisfaction; 85 % des procédures proposées mises en place.</p>	<p>Dossiers opérationnels, enquêtes, rapport sur les changements, collecte de données statistiques des États membres, de l'EASO et de la Commission</p>

Principaux produits/actions en 2017	
Principaux produits/actions	Quand
Appui opérationnel, y compris les hotspots	T1-T4
Apporter un soutien opérationnel aux États membres demandeurs ayant certains besoins identifiés et spécifiques en lien avec la mise en œuvre de l'acquis révisé de l'UE en matière d'asile, conformément aux plans d'appui signés, y compris dans le cadre de l'approche des hotspots et/ou pour la mise en œuvre de la relocalisation, le cas échéant.	

3.4. Développement d'outils d'aide pour les opérations

3.4. Développement d'outils d'aide pour les opérations	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	L'EASO utilisera et développera une série d'outils afin de réaliser des activités opérationnelles, notamment le système TIC relatif aux opérations et la réserve d'intervention «asile». L'EASO conservera une réserve actualisée d'experts, entretiendra des canaux de communication ouverts avec les points de contact nationaux de la réserve d'intervention «asile» sur tous les sujets concernant les experts déployés dans le cadre du soutien opérationnel et fournira une aide sur toutes les questions relatives à leur déploiement. En étroite coopération avec les PCN de la RIA, l'EASO développera le système de gestion de la RIA afin de garantir la qualité et la cohérence des éléments livrables dans le cadre du soutien opérationnel. En outre, le Bureau d'appui développera l'utilisation d'outils opérationnels, tels que des manuels, des outils pratiques et d'information, des modèles de rapport et un système de retour d'information.
Ligne budgétaire et montant alloué	3301 Soutien opérationnel: 150 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	2 AD, 1 AC

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Renforcer la réserve d'intervention «asile» pour le déploiement d'experts nationaux afin d'apporter un appui opérationnel aux régimes d'asile et d'accueil.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Outils pratiques améliorés pour le déploiement d'experts apportant un appui opérationnel. - Coopération pratique améliorée pour la fourniture d'un appui opérationnel.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Système TIC de la RIA développé et testé; degré de satisfaction des pays UE+ à l'égard du système RIA.	s.o. 2016: processus entamé, mais reporté en raison d'autres priorités urgentes	1 système RIA testé et développé; 80 % dans les enquêtes de satisfaction.	Dossiers opérationnels/ administratifs et enquêtes
Nombre de manuels et d'outils élaborés; nombre d'utilisateurs; degré de satisfaction des utilisateurs.	2016: 2 manuels élaborés; 5 outils de contrôle développés.	Outils existants maintenus/développés plus avant; 2 nouveaux outils développés; 100 % du personnel et des experts utilisant les outils; 80 % dans les enquêtes de satisfaction.	
Nombre de réunions; nombre de participants; degré de satisfaction des participants; utilisation des résultats des réunions.	2016: 2 réunions des PCN organisées	2 réunions des PCN; 80 % des États membres participants; 80 % dans les enquêtes de satisfaction; 90 % des participants utilisant les résultats.	

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Réserve d'intervention «asile»	T1-T4
Continuer à développer la gestion de la RIA de l'EASO par la mise en place d'un environnement soutenu par les TIC (système RIA).	
Manuels et guides pour les opérations	T1-T4
Finaliser et élaborer des manuels et des guides à utiliser durant les opérations, notamment les manuels sur le traitement conjoint, sur la communication opérationnelle pour la fourniture d'un appui opérationnel, et, en coordination avec des partenaires (dont des organisations de la société civile), l'ébauche du manuel d'urgence.	
Réunions de coopération pratique	T1-T4
Organiser au moins deux réunions de coopération pratique de l'EASO sur l'appui opérationnel avec les PCN RIA des pays UE+.	

3.5. Développement d'outils de soutien pour les *hotspots* et la relocalisation

3.5. Développement d'outils de soutien pour les <i>hotspots</i> et la relocalisation	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>Outre les activités opérationnelles de l'EASO dans le cadre de l'approche des <i>hotspots</i>, le Bureau d'appui développera également des outils et des processus afin de soutenir le programme de relocalisation et les activités dans les <i>hotspots</i>. En élaborant ces outils et ces processus, l'EASO s'appuiera sur son expertise dans tous ses domaines d'intervention.</p> <p>Les récents développements ont également fait apparaître la nécessité de développer la formation en matière d'opérations. À cet égard, l'EASO envisage d'organiser une formation structurée et formalisée pour les experts faisant partie de la réserve d'intervention «asile». Cette activité a pour but de s'assurer que les experts déployés possèdent toutes les compétences requises pour accomplir leurs tâches, de parvenir à un certain degré de normalisation et de veiller au respect des principes des droits fondamentaux à tout moment.</p> <p>L'EASO assurera le suivi du forum de la relocalisation de la Commission.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3301 Soutien opérationnel: 300 000 EUR 3201 Formation: 43 000 EUR 3202 Procédures d'asile: 50 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	3,5 AD, 0,5 AC, 1 END

Objectifs et résultats	
Objectif 1	<p>Contribuer au bon fonctionnement du programme de relocalisation de l'UE et de l'approche des <i>hotspots</i>.</p> <p>Améliorer et développer des procédures, des outils et des pratiques de relocalisation et l'approche des <i>hotspots</i> et renforcer la capacité des autorités nationales à procéder à la relocalisation.</p>
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures, outils et pratiques améliorés en place pour une meilleure mise en œuvre de la procédure de relocalisation et de l'approche des <i>hotspots</i>. - Compétences et connaissances améliorées de toutes les autorités compétentes en matière de relocalisation des demandeurs d'une protection internationale et de mise en œuvre de l'approche des <i>hotspots</i>.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre d'outils élaborés; utilisation des outils élaborés.	s.o.	2 nouveaux outils développés ou outils existants affinés	Dossiers opérationnels/ administratifs et enquêtes
Nombre de matériels de formation élaborés; nombre de formations dispensées; nombre de fonctionnaires formés; degré de satisfaction des personnes formées.	s.o.	2 formations organisées; 15 fonctionnaires formés; 80 % dans les enquêtes de satisfaction.	
Nombre de rapports produits; nombre de destinataires des rapports.	s.o.	12 rapports produits; 100 % des États membres recevant les rapports.	Dossiers opérationnels/ administratifs et enquêtes

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Réunions organisées; nombre de participants; degré de satisfaction des participants; utilisation des résultats des réunions.	2016: 2 réunions organisées	2 réunions organisées; 80 % des États membres participant; 80 % dans les enquêtes de satisfaction; 90 % des participants utilisant les résultats.	Dossiers opérationnels/ administratifs et enquêtes

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Élaboration d'outils	
Poursuivre le développement d'outils et de processus de soutien afin de faciliter la coopération entre les États membres de l'UE participant au programme de relocalisation, tels que des guides, des manuels et des outils TIC.	T1-T4
Organiser des sessions de formation pour aider les fonctionnaires des États membres dans le domaine de la relocalisation et de l'approche des <i>hotspots</i> .	T1-T4
Élaborer du matériel de formation pour aider les fonctionnaires des États membres dans le domaine de la relocalisation et de l'approche des <i>hotspots</i> .	T1-T4
Développer des outils pratiques fournissant des informations sur le contrôle de l'origine à utiliser également dans le cadre de la relocalisation (détermination de la nationalité) et de l'approche des <i>hotspots</i> .	T1-T4
Mettre en place et procéder à des collectes régulières de données sur la relocalisation et l'approche des <i>hotspots</i> et produire les rapports analytiques correspondants.	T1-T4
Réunions de coopération pratique	
Organiser au moins une réunion de coopération pratique de l'EASO sur la relocalisation des bénéficiaires de la protection internationale, en synergie avec le forum annuel de la relocalisation de la Commission en 2017.	T2
Organiser des activités de coopération pratique concernant les groupes vulnérables afin de soutenir les fonctionnaires des États membres dans le domaine de la relocalisation et de l'approche des <i>hotspots</i> .	T1-T4

4. Information, analyse et développement des connaissances

4.1. Informations sur les pays d'origine

4.1. Informations sur les pays d'origine	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>L'EASO vise à élaborer un système européen complet d'informations sur les pays d'origine, en s'attachant à améliorer et à harmoniser les normes en la matière avec les pays UE+ et les autres parties prenantes principales. En particulier, le rôle de «chambre de compensation» des COI nationales confié à l'EASO sera renforcé, comme le demande l'agenda européen en matière de migration, en améliorant la coordination entre les initiatives nationales de production de COI, en partageant réellement les plans nationaux de production de COI sur une plateforme dédiée, en renforçant l'«européanisation» de certains produits nationaux de COI par le biais des mécanismes d'examen de l'EASO et en stimulant la production conjointe de produits COI du Bureau d'appui. À cet effet, la production et le partage des COI seront rationalisés et harmonisés plus avant par le biais de l'approche de réseau adoptée par l'EASO. Grâce à des réseaux spécialisés, l'EASO cartographiera précisément les besoins de COI à l'échelle de l'UE et contribuera à combler les lacunes et à éviter les doubles emplois.</p> <p>Dans ses conclusions du 21 avril 2016, le Conseil a souligné l'importance des COI, en les qualifiant de condition préalable à la poursuite de la convergence des politiques, ainsi que la nécessité de mettre en place un processus plus structuré et intégré de production de COI par l'EASO, couvrant l'ensemble des principaux pays d'origine et des questions thématiques, et il a invité le Bureau d'appui à renforcer la capacité de recherche de son équipe COI, en cas de besoin. En conséquence et en complément des efforts conjoints de production de COI déployés par les pays UE+, l'EASO cherchera à renforcer de façon significative sa capacité interne de production de COI à partir de 2017, comme en témoignent les ressources humaines demandées ci-dessous. L'EASO étudiera l'utilisation de méthodes analytiques dans le domaine des COI et continuera d'élaborer des guides pratiques, des méthodologies et des produits sur des sujets requérant des compétences pointues.</p> <p>De même, conformément à l'agenda européen en matière de migration, le Bureau continuera de fournir des informations pertinentes en vue de la désignation de pays d'origine sûrs.</p> <p>Il s'efforcera de mettre les COI de l'UE à la disposition du public par le biais du portail COI modernisé, qui proposera une présentation et des outils collaboratifs améliorés et sera connecté aux autres systèmes d'information de l'EASO sur l'asile.</p> <p>Le Bureau d'appui préparera et lancera l'intégration des aspects clés du projet MedCOI, en fournissant des COI sur la disponibilité et l'accessibilité des traitements médicaux, par exemple en créant un réseau MedCOI, en étudiant la possibilité de piloter la production conjointe de fiches techniques et le traitement conjoint des demandes d'accès, selon l'approche de réseau COI de l'EASO, en envisageant la création d'une base de données MedCOI compatible avec l'architecture TIC de l'EASO ainsi qu'en développant et en déployant un modèle d'administration des questions médicales qui englobe l'enregistrement des questions et des réponses, la recherche de réponses auprès de prestataires de services et le contrôle de la qualité sur le plan médical des questions entrantes et des réponses sortantes. Enfin, la coopération avec des experts en COI de la société civile sera accrue.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3103 Informations sur les pays d'origine: 950 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	9,5 AD, 1 AST, 1 AC, 2,5 END

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Améliorer la production et la qualité des COI de l'UE.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une couverture plus large des COI de l'EASO en termes de pays et de sujets traités. - Approfondir les connaissances grâce à des réunions d'experts et des guides spécialisés.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de rapports COI	2014: 4 2015: 6 2016: 12	16	Analyse de la couverture des rapports, une fois par an
Utilisation des rapports	Non disponible	Nombre accru d'utilisateurs	Enquête sur l'utilisation par les parties prenantes (téléchargements du portail COI, questionnaire, etc.), une fois par an
Nombre de réunions organisées	2015: 15 2016: 15	20	Formulaires d'évaluation des réunions — tous les trimestres
Nombre de questions sur les COI auxquelles des réponses ont été apportées	2015: 3 2016: 15	30	Nombre de questions auxquelles des réponses ont été apportées

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Tableau de planification européen commun pour la production de COI.	T2, T4
Réunions/conférences sur des thèmes ou des pays d'origine clés.	T1-T4
Production de rapports COI, notamment par le biais des réseaux existants, mais en utilisant aussi de plus en plus la capacité interne, fondée sur la méthodologie des rapports COI de l'EASO.	T1-T4
Production d'autres types de produits (méthodes, guides pratiques, etc.) sur les questions transversales liées aux COI.	T4
Contribution pertinente pour la désignation de pays d'origine sûrs.	T1-T4
Élaboration d'un outil conjoint sur le contrôle de l'origine.	T1-T4
Réunions du réseau stratégique (chefs des unités COI nationales).	T2, T4
Réunions des réseaux COI spécialisés.	T1-T4
Questions sur les COI.	T1-T4
Début de l'intégration de MedCOI	T3-T4
Mission exploratoire éventuelle sur les COI.	T2, T4

Objectifs et résultats	
Objectif 2	Accroître la connaissance et l'utilisation de COI de qualité.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Élargir le public d'utilisateurs. - Étendre l'utilisation nationale des COI conjointes et harmoniser les politiques basées sur celles-ci. - Développer de nouveaux outils pour les COI.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Utilisation du portail COI et du système de recherche	2015: 3 000 consultations	Augmentation du nombre d'utilisateurs/ de consultations (+ 5 000)	Nombre de consultations (par trimestre)
Utilisation des COI et des instruments politiques connexes	Preuves empiriques fournies par des membres du réseau stratégique et de spécialistes	Preuve de l'utilisation nationale des outils développés conjointement	Enquête auprès des membres du réseau stratégique; une fois par an

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Réunions de coopération pratique sur des pays ou régions d'origine, axées sur (l'utilisation des) COI et la politique nationale.	T1-T4
Réunion/formation sur les nouveaux outils de recherche COI.	T2
Préserver la fourniture de COI médicales à tous les États membres dans le cadre du projet MedCOI, en commençant par intégrer les principaux aspects dans les activités de l'EASO.	T1-T4

4.2. Alerte précoce et préparation

4.2. Alerte précoce et préparation	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>L'EASO continuera à développer son système d'alerte précoce et de préparation destiné à fournir aux pays UE+, au Parlement, au Conseil et à la Commission des informations et analyses précises et en temps utile sur les flux de demandeurs d'asile vers et au sein de l'UE et sur la capacité des pays UE+ à traiter ces flux. Le SAPP sera intégré dans le mécanisme d'alerte précoce, de préparation et de gestion de crise prévu par l'article 33 du règlement Dublin III et continuera de garantir la mise en place (avec Eurostat et Frontex) d'un système cohérent de collecte de données et de rapports afin de faciliter l'élaboration d'un état des lieux de la migration ainsi qu'une fonction d'alerte précoce, qui contribuera à l'élaboration des politiques et à la préparation de réponses, comme le recommande l'agenda européen en matière de migration, et le contrôle futur par l'EASO, proposé dans le projet de règlement portant création de l'AUEA. L'EASO achèvera l'élaboration de sa collecte de données sur tous les aspects essentiels du RAEC en incluant des indicateurs sur la deuxième instance et les instances supérieures au stade IV du développement du SAPP. L'assurance de disposer de données de qualité sera renforcée grâce à un projet spécial de renforcement des capacités et de la qualité, incluant des visites dans les États membres, qui établiront un lien avec l'objectif du FAMI concernant la création et l'amélioration de la capacité nationale de collecte et d'analyse des données sur l'asile. Afin d'améliorer la préparation des réponses, l'EASO étudiera comment renforcer davantage ses capacités opérationnelles de collecte et de protection des données à caractère personnel. Dans ce cadre, la coopération avec Frontex concernant les solutions techniques mises en œuvre facilitera l'échange d'informations stratégiques et opérationnelles sur les mouvements migratoires et garantira une amélioration de la cohérence de l'état des lieux. Afin de refléter la portée élargie des informations collectées, le portefeuille de rapports analytiques produits par l'EASO sera mis à jour et s'efforcera d'inclure des informations plus qualitatives et de traiter des questions thématiques dans des rapports analytiques spécifiques.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3102 Analyse de données et recherche: 450 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	6 AD, 4 AC, 2 END

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Améliorer et développer le SAPP.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une couverture complète des principaux aspects du RAEC (étendre la collecte de données). - Améliorer la qualité et la présentation des produits analytiques. - Étendre et améliorer les canaux de diffusion.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre d'aspects essentiels couverts par le SAPP	2014: 4 2015: 4 2016: 12	Stade IV du SAPP	Examen de la mise en œuvre de la collecte de données des États membres (fin de l'année)
Nombre de produits analytiques	2014: 12 2015: 16	12 rapports mensuels, 6 rapports bimensuels, 4 rapports trimestriels et ad hoc	Nombre de produits (T4)
Qualité et utilisation des produits analytiques	Informations qualitatives contenues dans les rapports et informations quantitatives	Nombre accru d'utilisateurs	Nombre de clients, enquête de satisfaction des utilisateurs (T4)

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Collecter des données régulières auprès des pays UE+ conformément aux indicateurs (stades II, III et IV du SAPP).	T1-T4
Organiser des réunions du réseau GPS (Groupe pour la fourniture de statistiques).	T1-T4
Visites relatives à la qualité des données et éléments livrables.	T1-T4
Produire des rapports hebdomadaires (nombre de demandes d'asile et principaux pays d'origine).	T1-T4
Produire des rapports mensuels (mise en œuvre du RAEC).	T1-T4
Produire des rapports bimensuels (mise en œuvre de Dublin).	T1-T4
Produire des rapports trimestriels.	T1-T4
Produire des rapports analytiques ad hoc et sur mesure.	T1-T4
Produire un rapport annuel.	T1-T4
Contribuer aux réunions/présentations/réponses aux questions.	T1-T4
Produire des rapports d'information sur les pays d'origine et de transit.	T1-T4

4.3. Système d'information et de documentation

4.3. Système d'information et de documentation	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>Le système d'information et de documentation de l'EASO a pour but de servir de point unique d'informations exhaustives sur l'organisation des régimes d'asile et d'accueil des pays UE+ ainsi que d'offrir un aperçu du fonctionnement réel de tous les aspects essentiels du RAEC aux parties prenantes pertinentes (pays UE+, institutions et agences de l'UE, organisations internationales et, enfin, société civile et grand public). Ce système apporte une valeur ajoutée en contribuant à un nouveau mécanisme de contrôle systématique de la mise en œuvre du RAEC, comme le demandait l'agenda européen en matière de migration, et relève de ce fait le défi de parvenir à un aperçu complet, actualisé et aisément consultable de la situation des systèmes nationaux d'asile dans l'UE+.</p> <p>Dans le cadre de ce système général de documentation et d'information, l'EASO élargira et mettra à jour le contenu, en fonction des développements en temps réel dans une série de domaines, comme la jurisprudence des juridictions européennes et nationales en rapport avec les dispositions de l'acquis de l'UE en matière d'asile, la législation et les informations statistiques. L'EASO inclura des contributions de toutes les sources d'information importantes, notamment les bases de données existantes pertinentes durant ce processus, les mécanismes et procédures de collecte d'informations déjà mis en place par le Bureau, le cas échéant, et assurera la liaison avec les parties prenantes pertinentes, comme les juridictions européennes et nationales, d'autres agences de l'UE (Frontex et FRA), des organisations internationales compétentes, en particulier le HCR, le monde académique et la société civile, afin de garantir une approche exhaustive basée sur des normes de qualité en matière de source et de référencement de l'information. Les informations contenues dans le SID, introduites et gérées par l'EASO, seront validées et constamment mises à jour avec l'aide du réseau SID, composé d'experts nationaux de tous les pays UE+. Des réunions du réseau seront organisées selon les besoins afin de clarifier les tâches des membres du réseau et de maximiser l'efficacité de leur contribution. Les informations contenues dans le SID serviront de base au rapport annuel de l'EASO sur la situation en matière d'asile dans l'UE.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3101 Système d'information et de documentation et rapport annuel: 45 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	0,5 AD, 3,5 AST, 1 AC

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Poursuivre le développement du SID en tant que point d'information exhaustif sur les régimes d'asile nationaux et sur la jurisprudence nationale relative au RAEC.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir davantage de contenu aux pages thématiques afin d'assurer une couverture complète de tous les régimes d'asile nationaux. - Augmenter le niveau de détail et étendre la portée des informations fournies dans le SID en créant de nouvelles pages thématiques et en leur donnant du contenu. - Développer l'utilisation du SID par un nombre supérieur d'utilisateurs finals.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de pages thématiques terminées	2015: 150	+ 1 000 sujets couverts	Nombre de pages (T4)
Utilisation du système	Non disponible	Nombre accru d'utilisateurs	Enquête sur l'utilisation par les parties prenantes (téléchargements depuis le SID), une fois par an

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Mettre régulièrement à jour le système d'information.	T1-T4
Améliorer le système et élargir la base des utilisateurs.	T1-T4

Objectifs et résultats	
Objectif 2	Étendre les informations disponibles dans le SID en ce qui concerne la jurisprudence nationale et européenne sur des aspects essentiels du RAEC au niveau national et de l'UE+, la législation en matière d'asile et les informations statistiques.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Jurisprudence supplémentaire incluse. - Nombre de contributeurs accrus. - Informations supplémentaires sur les tendances statistiques incluses. - Informations supplémentaires sur la législation en matière d'asile incluses.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de références à la jurisprudence	s.o.	+ 1 000 pages thématiques incluant des références à la jurisprudence	Nombre de pages (T4)
Nombre de pages thématiques terminées	2016: 150	+ 1 000 pages thématiques incluant des références à la jurisprudence, la législation et des données statistiques	Nombre de pages (T4)

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Collecte de jurisprudence nationale et de l'UE+.	T1-T4
Introduction de références à la jurisprudence dans les pages thématiques correspondantes.	T1-T4
Validation des références à la jurisprudence par des membres du réseau SID.	T1-T4
Introduction de références statistiques dans les pages thématiques correspondantes.	T1-T4
Collecte de la législation nationale et de l'UE+.	T1-T4
Introduction de références législatives dans les pages thématiques correspondantes.	T1-T4
Validation des références législatives par des membres du réseau SID.	T1-T4

Objectifs et résultats	
Objectif 3	Améliorer le réseau SID des représentants des pays UE+ fournissant des informations et validation des contenus.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Étendre le réseau SID à tous les pays UE+. - Participation de tous les membres du réseau SID à la validation des contenus du système. - Réunions du réseau SID organisées.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de pays UE+ dans le réseau SID	2016: 16	30	
Nombre de pages thématiques validées par le réseau	Non disponible	+ 1 000 pages thématiques validées	
Réunions du réseau SID	2016: 1	2 réunions organisées	Ordres du jour, listes de présence, comptes rendus de réunion (T4)

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Contacteur les pays UE+ afin qu'ils rejoignent le SID.	T1-T4
Réunions du réseau SID organisées.	T1-T4

4.4. Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE

4.4. Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE	
<p>Vue d'ensemble/Description de l'activité</p> <p>L'EASO rédige un rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE, conformément à l'article 12 du règlement EASO, qui est adopté par le conseil d'administration. Dans le cadre de ce rapport, l'EASO évalue les résultats des activités menées conformément à son mandat et procède à une analyse comparative exhaustive dans le but d'améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité du RAEC.</p> <p>Le rapport s'appuie sur des informations provenant des pays UE+ ainsi que sur des données fournies par le HCR, la société civile (y compris des membres du forum consultatif), les agences JAI et d'autres sources pertinentes. Les données statistiques proviennent d'Eurostat et sont complétées par des données recueillies par l'EASO dans le cadre du système d'alerte précoce et de préparation, ce qui permet de mieux comprendre le fonctionnement du régime d'asile européen commun et les défis que rencontrent les pays UE+. Les éléments concernant la jurisprudence nationale pertinente sont fournis par le réseau EASO des membres des juridictions nationales. Les informations contenues dans le système d'information et de documentation sont également utilisées pour le rapport annuel.</p> <p>Ce dernier a pour but de fournir des informations objectives et une analyse fondée sur des données probantes sur la situation en matière d'asile, en reflétant notamment les développements pertinents, en particulier en ce qui concerne l'afflux record de demandeurs d'une protection internationale et les nouveaux mécanismes mis en place, tels que ceux établis en vertu de l'agenda européen en matière de migration (et plus particulièrement le mécanisme de relocalisation d'urgence depuis la Grèce et l'Italie, dans lequel l'Europe joue un rôle de soutien essentiel).</p> <p>Le rapport est publié sous forme électronique et en version imprimée et est présenté lors d'un événement public.</p>	
Ligne budgétaire et montant alloué	3101 Système d'information et de documentation et rapport annuel: 30 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	0,5 AD, 1,5 AST

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Satisfaction du public principal	2015: retour d'informations positif lors de la réunion du forum consultatif de l'EASO et de la réunion du conseil d'administration de juillet	Nombre et qualité accrus des contributions reçues dans le cadre de la consultation avec le forum consultatif de l'EASO et de la réunion du conseil d'administration	Conformément au règlement EASO lors du forum consultatif et des réunions du conseil d'administration
Nombre de publications en version imprimée	1 000 exemplaires	10 % d'augmentation du nombre de téléchargements depuis le site internet	Dossiers internes de l'EASO

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Rapport annuel publié.	T3
Lancement du rapport annuel organisé.	T3

4.5. Intégration et poursuite du développement des systèmes d'information en matière d'asile

4.5. Intégration et poursuite du développement des systèmes d'information en matière d'asile	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>L'EASO a mis au point plusieurs systèmes d'information en matière d'asile, comme les informations sur les pays d'origine (portail COI), les informations sur les régimes d'asile et d'accueil de l'UE (SID) et la plateforme statistique sur le système d'alerte précoce et de préparation (SAPP), qui ont atteint des stades d'avancement différents. Compte tenu du retour d'informations recueillies auprès des utilisateurs et des parties prenantes, plusieurs fonctions supplémentaires et améliorations ont été recensées et seront développées dans le cadre de cette activité.</p> <p>À l'heure actuelle, les informations ne sont disponibles que dans des «silos de données». Pour exploiter ce potentiel en vue, par exemple, d'alimenter le site internet de l'EASO, le portail COI et le SID avec les statistiques pertinentes et inversement, et faire connaître les données disponibles, les systèmes seront dûment interconnectés dans le but de fournir un accès aisé à toutes les parties prenantes. L'intégration des différents systèmes d'information en matière d'asile permettront de donner une vue complète de la situation de l'asile dans l'UE.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3102 Analyse de données et recherche: 200 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	1 AC, 0,5 END

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Étendre les fonctionnalités du portail COI et intégrer les informations statistiques sur les pays d'origine.
Résultats escomptés en 2017	Le portail COI comporte des fonctionnalités supplémentaires, comme des pages sur les aperçus par pays et une plateforme collaborative. Par ailleurs, des statistiques pertinentes et du contenu de tiers, comme des liens et des nouvelles extérieures, sont inclus pour les pays d'origine importants.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de versions supplémentaires importantes déployées	s.o.	4 durant l'année	Test d'acceptation des utilisateurs à mesure que les fonctionnalités sont disponibles
Systèmes connectés au portail COI	5 pays UE+ connectés	Inciter au moins 1 pays UE+ supplémentaire à se connecter	À mesure que les connexions sont disponibles

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Élaborer des pages d'aperçu par pays et une navigation graphique par carte.	T1-T2
Mettre en place une plateforme collaborative pour les spécialistes en COI.	T2-T4
Inclure les informations statistiques pertinentes et des liens directs vers le SID.	T1-T2

Objectifs et résultats	
Objectif 2	Améliorer l'interface et les fonctionnalités du SID et intégrer des informations statistiques sur des pays individuels.
Résultats escomptés en 2017	- L'interface SID sera révisée et préparée pour être accessible au public. Le SID sera rebaptisé et conçu pour correspondre au design de l'EASO. Le SID inclura des informations statistiques automatisées d'Eurostat/du SAPP pour tous les pays UE+ et au niveau européen.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de pages contenant des informations statistiques	Aucun	Statistiques pertinentes disponibles pour chaque page de pays UE+	Évaluation par le réseau SID

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Interface publique améliorée et conforme au design de l'EASO.	T2
Configuration du SID prête pour être accessible au public.	T3

Objectifs et résultats	
Objectif 3	Inclure des informations pertinentes provenant des systèmes d'information en matière d'asile sur le site internet de l'EASO, en particulier des informations statistiques afin d'automatiser les processus et d'éviter les doublons.
Résultats escomptés en 2017	- Améliorer la présentation des cartes et diagrammes pour les différents publics et les inclure dans le site internet de l'EASO. - Intégrer de nouvelles COI automatisées ou des liens vers certains documents du portail COI.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Disponibilité de statistiques dynamiques du SAPP	Aucun	Fournir régulièrement des informations statistiques ciblées et automatisées	
Disponibilité du contenu pertinent des actualités en provenance du portail COI	Aucun	Automatiser les actualités COI pour alimenter la page web pertinente de l'EASO	
Disponibilité de documents pertinents en provenance du portail COI	Aucun	Automatiser les documents COI les plus récents pour alimenter la page web pertinente de l'EASO	

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Statistiques dynamiques intégrées sur le site internet de l'EASO.	T1
Actualités COI intégrées dans la section pertinente du site internet de l'EASO.	T2
Les documents COI les plus récents sont automatiquement affichés dans les sections pertinentes du site internet de l'EASO.	T3

4.6. Programme de recherche sur les facteurs qui incitent un migrant à quitter son pays et l'attirent au lieu de destination

4.6. Programme de recherche sur les facteurs qui incitent un migrant à quitter son pays et l'attirent au lieu de destination	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>L'EASO cherche à mettre au point un véritable système d'alerte précoce pour les futurs flux d'asile et à permettre ainsi d'être mieux préparé en termes de planification et de mise en commun des ressources. Ce point a été souligné dans le récent agenda européen en matière de migration, qui relève qu'«il devient de plus en plus nécessaire de déterminer les tendances en matière de risques en vue d'une préparation opérationnelle effective. [...] Les agences compétentes devraient mettre au point un tableau de situation efficace pour contribuer à l'élaboration des politiques et à la préparation des mesures de réaction à prendre à l'échelle tant nationale qu'européenne».</p> <p>L'EASO a donc lancé un programme de recherche visant à mieux comprendre les facteurs qui expliquent la taille et l'évolution des flux d'asile vers l'UE+ et la répartition de ces flux entre les États membres. Cette recherche aboutira à un modèle empirique exhaustif des facteurs d'attraction et de répulsion de la migration liée à l'asile vers l'UE+.</p> <p>Les activités du programme de recherche seront complétées par le travail réalisé dans le cadre du SAPP. Le programme de recherche s'appuiera sur les données produites par le SAPP pour élaborer des prévisions opérationnelles et stratégiques. Les connaissances apportées par le programme de recherche contribueront, à leur tour, à la qualité des produits analytiques du SAPP. Le programme de recherche se basera également sur le réseau d'experts nationaux qui se réunissent régulièrement au sein du SAPP pour faciliter des échanges d'informations et de meilleures pratiques entre les États membres, et il encouragera la création d'un sous-réseau destiné à renforcer la capacité de pronostic au niveau national.</p> <p>Le programme de recherche est organisé en trois volets. Le premier volet (projets 1 et 2) s'est achevé en 2016 et a produit les éléments nécessaires à l'élaboration d'un modèle EASO sur mesure. Le deuxième volet (projets 3 et 4) donnera lieu à une enquête menée à grande échelle auprès des demandeurs d'asile et des bénéficiaires afin de déterminer les facteurs qui, d'après eux, ont le plus influencé leur décision d'émigrer et quelles sources d'information ont été utilisées. Le projet 3 analysera les enquêtes déjà réalisées auprès de demandeurs d'asile/bénéficiaires et étudiera les options possibles pour une étude empirique à mener par l'EASO. Le projet 4 consistera dans la mise en œuvre effective de l'étude empirique. Les résultats des projets 3 et 4 seront intégrés dans le modèle. Le troisième volet (projets 5 à 8) conduira à l'élaboration du modèle de migration liée à l'asile de l'EASO. Le projet 5 concernera l'élaboration d'un outil pour le contrôle semi-automatique des réseaux sociaux à des fins d'analyse et d'alerte précoce. Le projet 6 analysera la manière dont les politiques des États membres influencent la répartition des demandeurs d'asile entre ces États. Le projet 7 consistera à concevoir le modèle EASO, tandis que le projet 8 mettra au point des tests pour calibrer le modèle proposé et une approche pour fournir des analyses politiques et des analyses prospectives des flux migratoires. Le programme de recherche se compose d'un certain nombre de projets et d'activités menés en parallèle. Bien que plusieurs de ces activités soient sous-traitées, la gestion du programme requiert des ressources humaines adéquates afin de concevoir, de sous-traiter et de superviser les projets individuels et d'assurer la conformité générale avec les objectifs du programme et d'autres activités pertinentes de l'EASO. Il convient également d'allouer des ressources humaines adéquates afin que les résultats du programme de recherche puissent être effectivement appliqués dans l'analyse et l'alerte précoce.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3102 Analyse de données et recherche: 330 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	2 AD, 1 AST

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Élaborer un modèle de migration liée à l'asile.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Achever les projets en cours du programme. - Concevoir, lancer et superviser de nouveaux lots du programme de recherche. - Produire les résultats et les diffuser au sein de la société civile. - Intégrer les connaissances acquises dans les produits analytiques.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Conception, lancement et supervision des lots	2015: projets 1 et 2 2016: projets 2 et 3	Supervision du projet 3; conception, lancement et supervision des projets 4, 5 et 6.	Réunions préparatoires, appels d'offres et rapports provisoires
Finalisation des lots	2016: projets 1 à 3	Projets 3, 5 et 6	Rapports finaux des projets 3, 5 et 6
Nombre d'éléments livrables du programme de recherche	<p>Projet 1. Examen de la littérature sur les facteurs d'attraction et de répulsion (rapport et base de données en ligne avec moteur de recherche).</p> <p>Projet 2. Examen des modèles de migration existants.</p>	<p>Projet 3. Examen des enquêtes existantes et rapport de faisabilité.</p> <p>Projet 5. Rapport provisoire sur la surveillance des médias sociaux.</p> <p>Projet 6. Rapport final sur les facteurs d'attraction.</p> <p>Projet 7. Rapport provisoire sur le modèle EASO.</p>	Analyse semestrielle des progrès
Nombre d'activités de communication/diffusion (ateliers, publications, conférences, etc.)	Mise en place d'un comité scientifique composé de chercheurs et d'experts; 1 conférence; 1 atelier technique.	Au moins 2 activités de diffusion	Examen de fin d'année

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Conception, lancement et supervision des projets 4, 5 et 8 du programme de recherche.	T1-T4
Projets 3, 5 et 6 terminés.	T1-T4
Contacts et réunions de diffusion/coopération.	T1-T4

5. Soutien permanent

5.1. Formation

5.1. Formation	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>L'EASO renforcera son programme de formation en mettant son matériel de formation à jour par rapport aux nouveaux développements, tels que les changements dans l'acquis de l'UE et dans la situation en matière d'asile dans l'UE. À cet égard, les modules du programme de formation seront mis à jour et améliorés en 2017 selon le principe du cycle de vie des modules de l'EASO.</p> <p>L'EASO continuera d'analyser les besoins généraux des pays UE+ et d'y répondre et élaborera de nouveaux modules de formation en coopération avec ces pays. Une attention particulière sera accordée à la création de modules avancés, notamment pour répondre aux besoins des agents chargés de l'asile plus expérimentés.</p> <p>En ce qui concerne les nouveaux développements, les mises à jour ou les améliorations, l'EASO veillera à ce que les questions relatives aux groupes vulnérables soient intégrées dans l'ensemble de son matériel de formation.</p> <p>En 2017, l'EASO aura mis en place sa nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne, qui permettra d'introduire de nouveaux éléments interactifs et d'améliorer l'environnement d'apprentissage en ligne actuel.</p> <p>L'EASO continuera de rapprocher le volet didactique du contenu des modules et de renforcer la méthode de formation des formateurs. Le Bureau procédera à la révision d'un module afin d'examiner les éléments didactiques et de rafraîchir les éléments d'apprentissage en ligne.</p> <p>En 2017, l'EASO achèvera son évaluation du programme de formation et entamera l'analyse des résultats de cet exercice. Sur la base des recommandations finales, l'EASO envisage de repenser et de mettre en œuvre une méthode d'évaluation permanente et exhaustive de ses activités de formation.</p> <p>À la fin 2016, l'EASO pourra proposer un certificat aux pays UE+ de sorte qu'ils puissent certifier que leur personnel chargé de l'asile possède un certain niveau de connaissances, d'aptitudes et de compétences en matière de mise en œuvre du RAEC. À la fin 2017, le programme de formation sera reconnu dans un second cadre national des certifications (CNC), faisant partie du cadre européen des certifications, afin de parvenir à une certification sectorielle internationale pour les agents chargés de l'asile. Les pays UE+ joueront un rôle majeur dans le développement et la mise en œuvre de la certification et de l'accréditation par le biais du groupe de travail sur la certification et l'accréditation de l'EASO, créé en février 2015.</p> <p>À l'issue de consultations structurées avec les pays UE+, l'EASO continuera d'organiser des formations pour les formateurs à Malte et au niveau régional et d'apporter son soutien technique aux pays UE+ en vue de l'organisation de leurs formations nationales.</p> <p>Une réunion de réseau sera organisée pour les formateurs afin d'approfondir les connaissances, les aptitudes et les compétences des formateurs nouveaux et expérimentés et de favoriser l'échange de bonnes pratiques tirées des formations nationales et de celles destinées aux formateurs.</p> <p>L'EASO analysera la mise en œuvre de son programme de formation au niveau européen et national et préparera un rapport annuel pour 2016, qui sera accessible au public.</p> <p>L'EASO étudiera la possibilité d'offrir des services d'encadrement aux formateurs nationaux et de les aider à donner et à évaluer les formations nationales. Le Bureau d'appui est également déterminé à resserrer ses liens avec les unités de formation au sein des administrations nationales des pays UE+ et à collaborer plus étroitement avec elles afin d'analyser leurs besoins individuels.</p> <p>Outre le programme de formation et dans le prolongement des consultations avec les pays UE+, l'EASO développera aussi des formations thématiques, notamment pour des groupes ayant des besoins très spécifiques, comme les interprètes.</p> <p>Tout au long de 2017, l'EASO étudiera la possibilité de mettre en place un programme de formation pilote sur le RAEC et les compétences en matière d'asile pour son propre personnel.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3201 Formation: 1 300 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	11,5 AD, 2 AST, 3 AC

Objectifs et résultats	
Objectif 1:	Consolidation du programme de formation de l'EASO.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un module de formation basé sur les besoins des pays UE+. - Renforcement de la qualité des modules du programme de formation par des mises à jour et des améliorations. - Démarrage du processus de renforcement de l'élément d'apprentissage en ligne des modules de formation de l'EASO.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de modules de formation développés/révisés/mis à jour/améliorés en 2017	2015: 2 nouveaux modules développés; 1 module amélioré; 3 nouveaux modules en cours de développement; 2 modules en cours d'amélioration; 1 module en cours de mise à jour.	1 nouveau module développé; 1 module mis à jour/amélioré; 2 examens préliminaires.	Examen des rapports/comptes rendus des réunions avec des experts
Nombre de manuels développés/révisés/mis à jour/améliorés en 2017	2015: 1 nouveau manuel développé	2 manuels ayant subi un examen préliminaire; 1 manuel mis à jour/amélioré; 1 manuel élaboré.	Rapport sur le développement/la révision/la mise à jour/l'amélioration des manuels, comptes rendus des réunions avec des experts
Degré de satisfaction concernant les nouveaux éléments d'apprentissage en ligne du module révisé	s.o.	Taux de satisfaction de 85 %	Formulaires d'évaluation
Nombre de modules de formation consultés avec les membres du groupe de référence	2015: 7 modules de formation consultés	5 modules de formation consultés	Comptes rendus des réunions avec les experts en contenu

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Développer au moins un module de formation.	T1-T4
Développer au moins un manuel de formation.	T1-T4
Examen préliminaire d'au moins deux modules de formation par le point de contact EASO.	T1-T4
Mettre à jour ou améliorer au moins un module.	T1-T4
Examen préliminaire d'au moins deux manuels de formation par le point de contact EASO.	T1-T4
Mettre à jour ou améliorer au moins un manuel.	T1-T4
Déploiement d'experts en contenu et en pédagogie afin de développer/de mettre à jour/d'améliorer les modules et manuels de formation.	T1-T4
Organisation de réunions destinées à aider les experts s'occupant de développer/de mettre à jour/d'améliorer les modules et les manuels.	T1-T4
Soutenir et diriger la révision des éléments d'apprentissage en ligne d'un module, y compris l'organisation de réunions et le recours à des experts extérieurs, en cas de besoin.	T1-T4
Organiser une réunion annuelle avec le groupe de référence pour accroître la qualité du matériel de formation développé, mis à jour ou amélioré.	T1-T4
Terminer l'évaluation du programme de formation de l'EASO et, si nécessaire, concevoir un plan d'action pour mettre en œuvre ses résultats.	T1-T4

Objectifs et résultats	
Objectif 2	Compléter la certification et l'accréditation du programme de formation de l'EASO par la création d'une certification sectorielle internationale pour les agents chargés de l'asile ayant suivi le programme de formation de l'EASO.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Référencement du programme de formation de l'EASO dans un deuxième cadre national des certifications. - Certification sectorielle internationale pour les agents chargés de l'asile.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Conclure le référencement du programme de formation de l'EASO dans un deuxième cadre national des certifications	2016: plan pour conclure le référencement du programme de formation de l'EASO dans un premier cadre national des certifications	Conclusion du référencement dans un deuxième cadre national des certifications	Délivrance officielle du certificat dans un cadre national des certifications avant la fin de l'année

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Examen du programme de formation existant afin de procéder à une évaluation initiale par rapport aux exigences du CNC réglementé.	T1
Examen des plans de l'EASO pour l'évaluation des modules par rapport aux conditions fixées pour la délivrance d'un certificat au titre du CNC, y compris l'adéquation des critères d'évaluation par rapport aux résultats d'apprentissage.	T1
Adaptation et ajustement de la procédure interne d'assurance qualité pour l'évaluation des modules composant le programme de formation sur la base d'une compréhension de l'approche actuelle en matière d'assurance qualité (et d'alignement sur celle-ci) pour l'ensemble du programme.	T2
Détermination d'un crédit indicatif et mise à niveau des modules actuels afin d'alimenter les discussions du groupe de travail CAWG (<i>Certification and Accreditation Working Group</i>) sur la conception du ou des certificats. Options pour la conception du certificat compte tenu de la structure actuelle des modules.	T2
Examiner et ajuster la procédure d'assurance qualité existante pour l'évaluation des modules du programme de formation.	T3
Ajuster/élaborer un programme de formation des formateurs actuels afin d'entreprendre une évaluation des participants, selon la méthode d'évaluation convenue.	T3
Intégrer le certificat dans un cadre national des certifications référencé dans le cadre européen des certifications.	T4

Objectifs et résultats	
Objectif 3	Mise en œuvre du programme de formation de l'EASO.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du développement des connaissances, aptitudes et compétences des formateurs et du personnel chargé des questions d'asile dans les pays UE+. - Offre de services de tutorat et soutien aux formateurs nationaux. - Renforcement du réseau des formateurs afin de poursuivre l'échange de bonnes pratiques et de développer les connaissances, les aptitudes et les compétences.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de personnes formées dans le cadre des formations destinées aux formateurs	2015: 275	300	Rapports trimestriels
Nombre de personnes formées dans le cadre de séances de formation nationales	2015: 3 611	4 000	Rapports trimestriels
Nombre de séances de formation des formateurs dispensées	2015: 27	30	Rapports trimestriels
Nombre de séances de formation nationales organisées par l'EASO	2015: 271	300	Rapports trimestriels
Nombre de séances d'accompagnement dispensées aux formateurs nationaux	s.o.	2	Rapports de réunion et d'évaluation
Nombre de versions linguistiques différentes téléchargées sur la plateforme d'apprentissage en ligne	2015: 23	25	Tableau de suivi
Degré de satisfaction des personnes formées	s.o.	85 % de satisfaction	Rapports d'évaluation
Nombre de formateurs et d'experts en contenu participant aux réunions du réseau des formateurs	2015: 18	25	Rapports de réunion et d'évaluation, participation à la plateforme

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Organisation d'au moins douze séances de formation des formateurs.	T1-T4
Organisation d'au moins deux séances régionales de formation des formateurs.	T1-T4
Proposer des services de tutorat aux pays UE+ pour la mise en œuvre des formations de l'EASO au niveau national.	T1-T4
Évaluation des séances de formation.	T1-T4
Élaborer un rapport annuel sur les formations concernant l'utilisation des formations de l'EASO au niveau européen et national.	T2-T3
Organiser au moins une réunion des points de contact nationaux.	T2
Faciliter la communication entre les formateurs membres du réseau des formateurs par le biais de la plateforme d'apprentissage en ligne et de l'organisation de «webinaires» et de réunions physiques du réseau.	T1-T4

Objectifs et résultats	
Objectif 4	Après une évaluation des besoins, l'EASO commencera à mettre au point des formations thématiques et d'autres matériels de formation spécialement destinés aux situations et aux besoins limités dans le temps de groupes cibles spécifiques. L'EASO étudiera la possibilité d'organiser une formation structurée et formelle pour les experts faisant partie de la réserve d'intervention «asile». L'EASO envisagera également l'élaboration d'un programme de formation pilote sur l'asile pour son propre personnel.
Résultats escomptés en 2017	- Développement d'au moins un matériel et/ou outil de formation destiné à répondre à des situations spécifiques et/ou à un groupe cible spécifique.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de réunions organisées pour mettre au point du matériel de formation thématique	s.o.	4	Consultations des PCN
Nombre de matériels de formation élaborés	s.o.	1	Comptes rendus de réunions
Degré de satisfaction des utilisateurs	s.o.	85 % de satisfaction	Formulaires d'évaluation

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Déploiement d'experts pour l'élaboration de matériel de formation thématique.	T1
Organisation d'une réunion de groupe d'experts pour l'élaboration de matériel de formation spécifique.	T1-T4
Développement d'au moins un matériel de formation thématique en dehors du cadre du programme de formation.	T1-T4
Organisation d'une formation structurée et formalisée pour les experts faisant partie de la réserve d'intervention «asile».	T1-T4
Développement d'un programme pilote de formation sur l'asile pour le personnel de l'EASO.	T1-T4

Objectifs et résultats	
Objectif 5	L'EASO procédera à des consultations avec chaque pays UE+ en vue d'analyser leurs besoins individuels de formation et d'élaborer leurs plans de formation.
Résultats escomptés en 2017	- Consultations bilatérales avec les pays UE+ afin de recenser leurs besoins de formation. - Aider les pays UE+ à planifier leurs activités de formation.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de visites sur le terrain/visites d'étude	s.o.	2	Comptes rendus de visites d'étude
Nombre de plans de formation élaborés	s.o.	2	Consultations avec les autorités nationales et rapports

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Développer une méthode d'évaluation des besoins de formation.	T1-T3
Organiser et mener des visites sur le terrain et des visites d'étude dans les unités de formation des pays UE+.	T2-T4
À leur demande, aider les pays UE+ à concevoir et mettre en œuvre un plan de formation.	T2-T4

5.2. Procédures d'asile

5.2. Procédures d'asile	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>Conformément à son objectif général d'aider les États membres à atteindre des normes communes et des processus de qualité dans le cadre du régime d'asile européen commun, l'EASO poursuivra et renforcera ses activités de coopération pratique en vue de collecter et d'échanger des informations sur les pratiques et politiques actuelles des États membres en ce qui concerne le RAEC. Cette cartographie des pratiques et politiques des États membres enrichira les données recueillies dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du RAEC (voir la section IV.4.3).</p> <p>En 2017, de nouvelles activités de coopération pratique seront entreprises afin de couvrir des sujets spécifiques en rapport avec la mise en œuvre du RAEC par les États membres. Au cours des réunions thématiques, les experts des États membres discuteront des meilleures pratiques et des défis actuels et échangeront des informations et leur expertise.</p> <p>En outre, sur la base des besoins et des bonnes pratiques identifiés, l'EASO poursuivra le développement d'outils et de guides pratiques communs afin de soutenir le travail quotidien des gestionnaires de dossiers et d'autres groupes cibles pertinents, notamment dans le cadre de l'appui opérationnel et de la relocalisation (voir la section IV.3). Les outils pratiques ont pour but de traduire les exigences des instruments juridiques communs en instruments pratiques et conviviaux qu'utiliseront les agents des États membres dans leur travail quotidien à l'intérieur de l'UE et au-delà. L'EASO assurera également la promotion active des outils pratiques auprès des administrations nationales et évaluera leur utilisation par le biais d'enquêtes ciblées. Par ailleurs, il renforcera son soutien aux mécanismes de gestion de la qualité qui existent aux niveaux européen et national. L'EASO prendra en considération toutes les sources d'information pertinentes lors de ce processus et pourra, au besoin, consulter les parties prenantes concernées, notamment des organisations internationales compétentes telles que le HCR, le monde académique et la société civile.</p> <p>Les synergies seront maintenues avec les travaux des comités de contact organisés par la Commission.</p> <p>Les activités de l'EASO relatives aux procédures d'asile serviront de base à l'élaboration de normes opérationnelles et d'indicateurs et de cadre de suivi pour continuer de soutenir la mise en œuvre cohérente du RAEC. Afin de soutenir efficacement la coopération pratique entre l'EASO et les États membres dans toutes les activités en rapport avec les procédures d'asile, le Bureau d'appui continuera à soutenir les travaux de son réseau sur les procédures d'asile.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3202 Procédures d'asile: 645 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	5,5 AD, 0,5 AST, 1 AC

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Contribuer à la collecte d'informations sur la mise en œuvre du RAEC en recueillant et en analysant les informations sur les pratiques et politiques des États membres sur certains aspects du RAEC.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance des pratiques et politiques des États membres en matière de mise en œuvre du RAEC par la collecte d'informations et l'organisation de réunions d'experts spécialisés. - Meilleures pratiques et besoins identifiés par rapport à des aspects spécifiques de la mise en œuvre du RAEC.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de sujets pour lesquels des informations seront collectées et analysées	2013: 4 2014: 3 2015: 2	1	Synthèse des activités annuelles, présentée lors de la réunion annuelle des points de contact nationaux de l'EASO pour la qualité
Nombre de réunions thématiques à organiser	2013: 4 2014: 3 2015: 2	3	Synthèse des activités annuelles, présentée lors de la réunion annuelle des points de contact nationaux de l'EASO pour la qualité
Degré de satisfaction concernant les réunions thématiques	2013: plus de 85 % par réunion 2014: plus de 85 % par réunion 2015: plus de 85 % par réunion	80 % et plus	Formulaires d'évaluation de réunion après chaque événement

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Organisation de trois réunions thématiques sur un aspect particulier du RAEC.	T1, T2 et T3
Publication d'un rapport thématique.	T2, T3 et T4
Facilitation des travaux du réseau de l'EASO sur les procédures d'asile, y compris la maintenance de la plateforme électronique dédiée.	T1-T4
Organisation de la réunion annuelle du réseau Qualité de l'EASO.	T4

Objectifs et résultats	
Objectif 2	Contribuer à l'élaboration de normes communes pour les procédures d'asile dans l'ensemble de l'UE en développant des outils pratiques communs couvrant certains aspects des procédures d'asile.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux outils et guides pratiques communs développés et mis à la disposition des fonctionnaires des États membres. - Normes communes, meilleures pratiques et procédures de qualité promues par les outils et guides pratiques. - Évaluation des outils et des guides ainsi que de leur utilisation dans les administrations nationales.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre d'outils pratiques à développer et publier	2014: 2 2015: 2	2	Synthèse des activités annuelles présentée lors de la réunion annuelle des points de contact nationaux de l'EASO pour les procédures d'asile
Nombre d'outils pratiques communs élaborés après consultation de la société civile et d'autres organisations	2014: 2 2015: 2	2	Synthèse des activités annuelles présentée lors de la réunion annuelle des points de contact nationaux de l'EASO pour les procédures d'asile
Niveau de mise en œuvre des outils	s.o.	80 % et plus	Rapport d'évaluation produit
Nombre d'activités/de produits élaborés pour promouvoir les outils pratiques	s.o.	2 ou plus	Rapports de mission; comptes rendus de réunions; produits élaborés; en cours

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Développement et publication de deux outils pratiques.	T2, T3 et T4
Promotion des outils pratiques.	T1-T4
Rapport d'évaluation sur la mise en œuvre des outils et guides pratiques.	T1-T4
Organiser une réunion annuelle avec le groupe de référence pour renforcer le processus de qualité des outils élaborés.	T1-T4

Objectifs et résultats	
Objectif 3	Aider les États membres dans la gestion de la qualité des procédures d'asile nationales.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Activités pertinentes organisées et/ou produits ciblés élaborés pour soutenir l'échange d'informations et de bonnes pratiques. - Coopération pratique renforcée dans le domaine de la gestion de la qualité.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre d'activités pertinentes	s.o.	1	Synthèse des activités annuelles, présentée lors de la réunion annuelle des points de contact nationaux de l'EASO pour la qualité
Satisfaction des participants aux activités pertinentes	s.o.	80 % ou plus	Synthèse de l'évaluation, compte rendu de réunion (ou d'autres activités)
Liste mise à jour des projets et des initiatives de qualité publiée	s.o.	1	Synthèse des activités annuelles, présentée lors de la réunion annuelle des points de contact nationaux de l'EASO pour la qualité

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Organisation d'activités pertinentes et/ou élaboration de produits liés à la gestion de la qualité.	T1-T4
Identifier et partager des outils pratiques et des projets pour soutenir la qualité des procédures décisionnelles en matière d'asile et d'autres aspects du RAEC dans les États membres.	T1-T4

5.3. Activités relatives aux demandeurs vulnérables

5.3. Activités relatives aux demandeurs vulnérables	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>L'EASO continuera d'apporter une aide et de développer la coopération pratique entre les pays UE+ et avec les autres experts concernés sur des questions se rapportant aux demandeurs vulnérables.</p> <p>De nouvelles activités de coopération pratique seront entreprises afin de couvrir des sujets spécifiques en rapport avec l'identification et l'appui apporté aux demandeurs d'une protection internationale vulnérables.</p> <p>De nouveaux outils et guides d'appui, notamment dans le contexte de l'appui opérationnel et de la relocalisation, seront élaborés.</p> <p>L'EASO se concentrera sur les groupes vulnérables tels que les enfants (y compris les enfants non accompagnés), les victimes de la traite des êtres humains, les victimes de la torture et autres traitements cruels et inhumains, les personnes à risque en raison de leur genre, de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle et tout autre groupe de demandeurs ayant des besoins particuliers.</p> <p>Ce faisant, il tiendra compte des travaux généraux sur la protection de l'enfance et la protection des droits de l'enfant menés par la Commission, notamment au titre de la stratégie à élaborer dans le cadre du suivi du plan d'action de l'UE pour les mineurs non accompagnés, la FRA, le HCR et le Comité général des droits de l'enfant des Nations unies.</p> <p>L'EASO poursuivra également sa coopération avec la Commission et d'autres institutions, agences et organes de l'UE comme le Collège européen de police (CEPOL), Europol, la FRA et Frontex, dans le prolongement des actions liées à la stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains (2012-2016). L'EASO intégrera les aspects en lien avec les groupes vulnérables dans toutes ses activités et veillera à la cohérence des politiques dans ce domaine.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3202 Procédures d'asile: 242 508 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	2,5 AD, 0,5 AST, 1 END

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Partager des informations et l'expertise en vue d'une meilleure identification des demandeurs vulnérables dans les procédures d'asile et de leur fournir un soutien adéquat.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance des pratiques et politiques des États membres en ce qui concerne les groupes vulnérables par la collecte d'informations et l'organisation de réunions d'experts spécialisés. - Meilleures pratiques et besoins identifiés en ce qui concerne les groupes vulnérables dans les procédures d'asile.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre d'activités thématiques à organiser	2013: s.o. 2014: s.o. 2015: 5	5	Dossiers administratifs de l'EASO/régulièrement
Degré de satisfaction concernant les activités	2013: 89 % 2014: 87 % 2015: 90 %	80 % et plus	Formulaires d'évaluation de réunion après chaque événement

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Organiser une conférence annuelle sur les enfants dans les procédures d'asile.	T3-T4
Organiser une réunion d'experts de la coopération pratique sur la traite des êtres humains.	T2
Organiser au moins trois réunions thématiques d'experts sur des thèmes liés aux groupes vulnérables.	T1-T4

Objectifs et résultats	
Objectif 2	Contribuer à une meilleure identification des demandeurs d'une protection internationale vulnérables et leur fournir un soutien en élaborant et en publiant des outils pratiques.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux outils et guides pratiques communs sur les groupes vulnérables développés et mis à la disposition des fonctionnaires des États membres. - Normes communes et meilleures pratiques concernant les groupes vulnérables promues par les outils et guides pratiques.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre d'outils pratiques à développer et publier	s.o.	2	Dossiers administratifs de l'EASO/régulièrement
Nombre d'outils pratiques communs élaborés après consultation de la société civile et d'autres organisations	2014: 2 2015: 2	2	Dossiers administratifs de l'EASO/régulièrement
Nombre d'activités/de produits élaborés pour promouvoir les outils pratiques	s.o.	2 ou plus	Rapports de mission; comptes rendus de réunions; produits élaborés; en cours

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Développement et publication de deux outils pratiques	T2, T3 et T4
Promotion des outils pratiques	T1-T4

5.4. Coopération avec les membres des juridictions

5.4. Coopération avec les membres des juridictions	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>Conformément à la méthodologie convenue avec les parties prenantes pertinentes, mais surtout avec les membres des juridictions nationales en 2015, l'EASO progressera dans la préparation conjointe de matériel de perfectionnement professionnel et dans sa diffusion ultérieure aux partenaires identifiés. L'EASO poursuivra notamment son travail en vue de terminer toutes les analyses judiciaires (et les notes d'orientation connexes des formateurs judiciaires) recensées dans la série sur le perfectionnement professionnel de l'EASO conformément au calendrier proposé.</p> <p>De plus, l'EASO continuera d'organiser des cours de perfectionnement professionnel et de promouvoir l'organisation de cours de ce type au niveau national. Si nécessaire, l'EASO lancera, mettra en œuvre et/ou promouvra d'autres activités de coopération pratique ayant pour but de contribuer à l'application cohérente du RAEC et de renforcer la coopération pratique entre les membres des juridictions des pays UE+.</p> <p>À tout moment, l'EASO continuera de coopérer avec les partenaires pertinents en la matière et s'efforcera de faciliter le dialogue et l'échange sur le plan judiciaire. Les activités de coopération pratique de l'EASO seront entreprises conformément au cadre établi et dans le plein respect de l'indépendance des juridictions.</p> <p>L'EASO s'efforcera d'achever la représentation de tous les pays UE+ au sein du réseau des membres des juridictions, de veiller à ce qu'un nombre aussi élevé que possible de pays UE+ s'y engage activement et d'améliorer les canaux de diffusion.</p> <p>L'EASO consolidera le partenariat avec l'Association internationale des juges du droit des réfugiés (IARLJ), la Fédération européenne des juges administratifs (FEJA), le Réseau judiciaire européen (RJE), l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et d'autres organisations internationales et intergouvernementales pertinentes afin de promouvoir le perfectionnement professionnel des membres des juridictions nationales. De plus, de nouveaux contacts doivent être établis avec des organes nationaux de formation du personnel judiciaire afin d'étendre l'utilisation du matériel élaboré par l'EASO.</p> <p>Compte tenu des diverses structures de perfectionnement professionnel existant dans les pays UE+ dans le domaine de la législation en matière d'asile, l'EASO peut apporter une véritable valeur ajoutée à l'harmonisation des normes de perfectionnement professionnel en faisant en sorte que le matériel disponible reflète une compréhension réellement européenne de l'acquis en matière d'asile et soit d'une qualité adéquate.</p> <p>Les diverses structures — ou leur absence — dans les pays UE+ constituent un défi. Cependant, l'EASO dispose déjà d'un réseau solide et performant de points de contact nationaux représentant chacun des pays UE+ ainsi que d'autres parties prenantes pertinentes. L'un des défis de 2017 consistera à resserrer les liens et à approfondir les relations avec les organes nationaux de formation du personnel judiciaire. La réalisation réussie des activités décrites plus haut contribuera à l'objectif pluriannuel de soutenir la mise en œuvre cohérente du RAEC et de faire progresser la coopération pratique entre les pays UE+ dans le domaine de l'asile, tout en veillant au plein respect du principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3202 Procédures d'asile: 550 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	2 AD, 0,5 AST, 2 AC

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Progresser dans l'élaboration du matériel de perfectionnement professionnel.
Résultats escomptés en 2017	- De nouvelles séries de matériel de perfectionnement professionnel comprenant une analyse judiciaire et/ou une note d'orientation pour les formateurs du personnel judiciaire seront élaborées et mises à la disposition des parties prenantes pertinentes sur un sujet à convenir en concertation avec le réseau de l'EASO des membres des juridictions.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de séries élaborées et publiées de matériel de perfectionnement professionnel pour les membres des juridictions des pays UE+	2014: s.o. 2015: 2	6	Synthèse annuelle d'activité, présentée lors de la conférence nationale du réseau de l'EASO des membres des juridictions

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Développer et diffuser au moins deux séries de matériel de perfectionnement professionnel pour les membres des juridictions sous la forme d'une analyse judiciaire et/ou d'une note d'orientation pour les formateurs du personnel judiciaire.	T1-T4
Publier le matériel pertinent élaboré dans le cadre des séries de l'EASO sur le perfectionnement professionnel pour les membres des juridictions en 2017.	T1-T4

Objectifs et résultats	
Objectif 2	Organiser des réunions de perfectionnement professionnel destiné aux membres des juridictions.
Résultats escomptés en 2017	Cours de perfectionnement professionnel organisés.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de réunions de perfectionnement professionnel (ateliers, conférences, etc.) organisées	2014: 1 2015: 4	6	Synthèse annuelle d'activité, présentée lors de la conférence nationale du réseau de l'EASO des membres des juridictions
Nombre de participants aux réunions de perfectionnement professionnel organisées	2014: 8 2015: 118	150 membres des juridictions participant aux réunions de perfectionnement professionnel organisées par l'EASO	Synthèse annuelle des activités, présentée lors de la conférence nationale du réseau de l'EASO des membres des juridictions
Nombre de conférences organisées à l'intention des membres des juridictions	2014: s.o. 2015: 1	1	Synthèse annuelle des activités, présentée lors de la conférence nationale du réseau de l'EASO des membres des juridictions
Degré de satisfaction des participants aux cours de perfectionnement professionnel organisés	2014: 93 % 2015: 94 %	Au moins 80 % de satisfaction pour chaque session sur la base de toutes les réponses reçues	Formulaires d'évaluation de réunion après chaque événement

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Organiser au moins six réunions de perfectionnement professionnel sur des sujets couverts par la série de l'EASO sur le perfectionnement professionnel.	T1-T4
Organiser une conférence pour les membres des juridictions.	T3-T4

Objectifs et résultats	
Objectif 3	Encourager le dialogue avec les parties prenantes judiciaires dans le domaine de l'asile (notamment en renforçant les liens entre l'EASO et les organes nationaux de formation du personnel judiciaire dans les pays UE+).
Résultats escomptés en 2017	Coopération maintenue avec le réseau de l'EASO des membres des juridictions. Maintien du dialogue sur l'échange d'informations et de bonnes pratiques avec les associations pertinentes, les organisations internationales et intergouvernementales compétentes et, le cas échéant, la société civile. Établissement d'une coopération avec les organes nationaux de formation du personnel judiciaire et création d'un dialogue sur l'échange d'informations, les activités de l'EASO et les bonnes pratiques avec lesdits organes.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de parties prenantes participant au réseau de l'EASO des membres des juridictions	2013: plus de 25 membres confirmés 2014: plus de 30 membres confirmés 2015: plus de 36 membres confirmés	Maintenir le nombre de parties prenantes de 2016	Synthèse annuelle des activités, présentée lors de la réunion annuelle des points de contact nationaux de l'EASO pour la qualité
Nombre de réunions de planification et de coordination du réseau organisées	2014: 1 2015: 1	1	Synthèse annuelle des activités, présentée lors de la réunion annuelle de planification et de coordination du réseau de l'EASO des membres des juridictions
Nombre de réunions (bilatérales) organisées avec des organes nationaux de formation du personnel judiciaire	s.o.	5	Synthèse annuelle des activités, présentée lors de la réunion annuelle de planification et de coordination du réseau de l'EASO des membres des juridictions et de la réunion des organes nationaux de formation du personnel judiciaire
Degré de satisfaction à l'égard du travail du réseau	s.o.	80 % et plus	Résultats de l'enquête/annuellement

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Organiser une réunion annuelle de planification et de coordination.	T1-T4
Mises à jour trimestrielles du bulletin d'information partagées avec le réseau.	T1-T4

Objectifs et résultats	
Objectif 4	Faciliter l'échange d'informations sur la jurisprudence européenne et nationale afin de favoriser la convergence judiciaire en matière de protection internationale.
Résultats escomptés en 2017	Créer un recueil de jurisprudence spécialisée sous la forme d'une base de données jurisprudentielle visant à répondre aux besoins des membres des juridictions et également importante pour d'autres activités de l'EASO.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Mise à disposition en ligne d'une base de données accessible au public, interactive et dotée d'un moteur de recherche sur la jurisprudence européenne et nationale dans le domaine du droit d'asile	s.o.	Déterminer les paramètres (techniques et de fond) pour la mise en œuvre d'une base de données jurisprudentielle pleinement interactive et accessible au public	Accès à la base de données, examen périodique de la nouvelle jurisprudence à ajouter à la base de données

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Planifier, développer, alimenter et déployer une base de données jurisprudentielle sur le droit d'asile.	T1-T4

5.5. Réseau de Dublin

5.5. Réseau de Dublin	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	Les États membres de l'UE sont chargés de l'application du régime de Dublin. Plus particulièrement, il incombe aux États membres d'allouer les ressources adéquates pour accroître le nombre de transferts au titre du règlement Dublin et réduire les retards liés aux transferts. Les États membres doivent également appliquer de manière cohérente les dispositions juridiques relatives au regroupement familial et adopter une utilisation plus large et plus régulière des clauses discrétionnaires permettant aux États membres de décider d'examiner les demandes d'asile et, partant, alléger la pression qui pèse sur les États membres situés aux frontières extérieures. En 2017, l'EASO étendra les activités du réseau de Dublin et renforcera la coopération et les échanges entre les unités nationales «Dublin» participantes.
Ligne budgétaire et montant alloué	3202 Procédures d'asile: 75 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	1 AD, 1 AST

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Renforcer la coopération et le partage d'informations entre les trente-deux unités nationales «Dublin» membres du réseau.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation accrue du réseau par les unités «Dublin» en tant que forum de discussion sur les besoins et priorités actuels dans le cadre du système de Dublin. - Nombre accru de mesures/d'activités de coopération engagées ou soutenues par le réseau.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de réunions organisées; nombre de participants; degré de satisfaction des participants.	s.o.	2	Dossiers administratifs de l'EASO/régulièrement
Nombre de questions posées aux unités «Dublin» et auxquelles le réseau a répondu	s.o.	15 % de plus qu'en 2016	Dossiers administratifs de l'EASO/régulièrement
Nombre d'outils pratiques liés au système de Dublin identifiés et élaborés	s.o.	1	Dossiers administratifs de l'EASO/régulièrement

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Organiser des réunions régulières du groupe de pilotage et du réseau d'experts «Dublin» et tout autre événement convenu dans le cadre du réseau.	T1-T4
Maintenir une plateforme en ligne pour le réseau, qui facilitera la communication au sein de celui-ci et le partage d'informations et d'expertise (notamment par le biais de questions).	T1-T4
Coordonner et faciliter les rapports réguliers par les points de contact nationaux «Dublin».	T1-T4
Préparer et partager avec le réseau un rapport mis à jour régulièrement sur les développements liés au système de Dublin, comprenant des informations statistiques, des mises à jour des États membres, des mises à jour sur les activités de l'EASO, etc.	T1-T4
Développer des outils pratiques de coopération et d'orientation.	T1-T4

5.6. Accueil

5.6. Accueil	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	En étroite coopération avec les organisations et les réseaux concernés [par exemple l'European Platform of Reception Agencies (EPRA, Plateforme européenne des agences d'accueil)] déjà actifs dans le domaine, l'EASO poursuivra le développement d'un réseau dédié d'autorités d'accueil, conformément à l'agenda européen en matière de migration. Par le biais de ce réseau, l'EASO favorisera l'échange d'informations et de meilleures pratiques sur les régimes d'accueil dans le cadre du RAEC. L'EASO poursuivra également l'élaboration d'orientations sur les normes opérationnelles et les indicateurs en matière d'accueil.
Ligne budgétaire et montant alloué	3202 Procédures d'asile: 150 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	1 AD, 0,5 AC, 0,5 AST

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Développer la coopération pratique et promouvoir les meilleures pratiques en matière d'accueil.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Outils améliorés et utilisés par les autorités nationales des pays UE+ en matière d'accueil. - Coopération améliorée et bonnes pratiques diffusées en matière d'accueil.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Réunions organisées; nombre de participants; degré de satisfaction des participants; utilisation des résultats des réunions.	2015: 2 réunions organisées	3 réunions organisées; 80 % dans les enquêtes de satisfaction.	Dossiers opérationnels/ administratifs et enquêtes
Nombre d'outils pratiques, y compris le matériel d'orientation sur les normes opérationnelles et les indicateurs, à développer et publier	2016: 1	1 outil pratique développé et publié	

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Réseau d'accueil et réunions de coopération pratique	
Poursuivre le développement du réseau spécial des autorités d'accueil et coopérer avec les partenaires concernés, notamment l'EPRA.	T1-T4
Organiser au moins deux réunions de coopération pratique de l'EASO sur les régimes et les conditions d'accueil.	T1-T4
Organiser au moins une réunion de coopération pratique de l'EASO sur la planification des mesures d'urgence et la préparation en matière d'accueil face à l'afflux possible de demandeurs d'asile.	T1-T4
Élaboration d'outils	T1-T4
Poursuivre l'élaboration des normes et des indicateurs pour les régimes d'accueil.	T1-T4

5.7. Intégration et retour

5.7. Intégration et retour	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>Le rôle des autorités nationales des États membres chargées d'évaluer les demandes de protection internationale consiste à la fois à accorder une protection aux personnes qui en ont besoin et à préserver le régime d'asile contre les abus, étant donné que ceux-ci réduisent la confiance du public dans la protection internationale. Dès lors, les activités de l'EASO tendront à développer et à renforcer le lien entre la procédure d'asile et d'accueil et les procédures postérieures à la décision statuant sur la demande d'asile, à savoir l'intégration ou le retour.</p> <p>L'intégration et le retour font partie intégrante de politiques efficaces en matière d'asile et de migration. L'introduction de ces mesures à un stade précoce dans la procédure d'accueil et d'asile peut améliorer leur efficacité.</p> <p>En 2017, l'EASO continuera de favoriser la coopération pratique dans les domaines du retour et de l'intégration dans le cadre du régime d'asile et d'accueil. L'EASO facilitera l'échange d'informations et des meilleures pratiques afin d'intégrer les éléments ayant trait au retour et à l'intégration à différents stades des régimes d'asile et d'accueil. Pour ce faire, l'EASO coopérera étroitement avec les acteurs compétents dans ces domaines, notamment l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, qui assume un rôle opérationnel de premier plan en matière de retour, mais aussi le groupe d'experts en matière de retour du Réseau européen des migrations, le réseau européen pour l'instrument de réintégration (ERIN), les points de contact nationaux sur l'intégration de la Commission, etc.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3301 Soutien opérationnel: 50 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	1 AD, 1 AC

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Renforcer la coopération pratique et promouvoir les meilleures pratiques qui soutiennent le lien entre la procédure d'asile et d'accueil et les procédures postérieures à la décision statuant sur la demande d'asile, à savoir l'intégration ou le retour.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleurs outils utilisés par les autorités nationales des pays UE+ afin de tenir compte de l'intégration et du retour durant la procédure d'asile et d'accueil. - Coopération renforcée et bonnes pratiques diffusées sur la prise en compte de l'intégration et du retour (pour le retour, en coordination étroite avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes) pendant la procédure d'asile et d'accueil.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre d'outils utilisés/promus	s.o.	Outils utilisés dans 3 activités d'appui opérationnel	Dossiers opérationnels/administratifs et enquêtes
Réunions organisées; nombre de participants; degré de satisfaction des participants; utilisation des résultats des réunions.	s.o.	1 réunion organisée; 80 % des États membres participants; 80 % dans les enquêtes de satisfaction.	

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Cartographie des outils de coopération pratique	
Utiliser/promouvoir les outils de coopération pratique et en développer de nouveaux qui établissent un lien entre les procédures d'asile et d'accueil et l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale.	T1-T4
Réunions de coopération	
Organiser au moins une réunion de coopération pratique de l'EASO.	T2-T3
Coopérer avec les acteurs existants en matière de retour et d'intégration, y compris avec Frontex et le réseau européen pour l'instrument de réintégration.	T1-T4

5.8. Orientations par pays pour favoriser la convergence

5.8. Orientations par pays pour favoriser la convergence	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>Les données sur les taux de reconnaissance démontrent que ceux-ci peuvent varier considérablement selon les États membres, mais aussi que ces différences nationales peuvent reposer sur des motifs légitimes. Une cartographie des procédures nationales d'élaboration des politiques a mis en évidence des différences significatives entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration des politiques et l'utilisation des COI dans la prise des décisions.</p> <p>L'exercice de «convergence» demandé dans les conclusions du Conseil du 21 avril a pour objectif d'harmoniser davantage la prise de décisions en matière d'asile afin que les États membres se rapprochent d'une situation où des dossiers semblables sont traités de manière analogue et ont un résultat similaire quel que soit l'endroit où ils sont introduits dans l'UE, ce qui constitue l'un des objectifs principaux du régime d'asile européen commun.</p> <p>Dès lors, le réseau d'orientations par pays (ci-après le «réseau») doit soutenir la convergence des pratiques décisionnelles en matière d'asile en interprétant de façon harmonisée la situation dans les pays d'origine et en fournissant des notes d'orientation par pays aux États membres.</p> <p>Il doit également améliorer la pertinence politique des COI produites par l'EASO (en proposant des modifications des termes de référence pour les futurs rapports COI et en fixant des priorités pour la production de COI par l'EASO au niveau de l'UE) ainsi que des orientations horizontales du Bureau d'appui sur des éléments du RAEC.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3103 Informations sur les pays d'origine: 100 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	2 AD, 0,5 AST

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Collecte d'informations et analyse des divergences dans les pratiques décisionnelles nationales spécifiques à un pays, des principales raisons de ces divergences, de la situation réelle dans les pays d'origine et des normes et orientations/outils existants sur les éléments pertinents du RAEC.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et analyse des principales divergences entre les pratiques décisionnelles nationales sur des pays d'origine spécifiques. - Analyse de la situation réelle dans les pays d'origine (sur la base de COI communes). - Analyse des normes applicables et des orientations/outils existants sur les éléments du RAEC les plus pertinents pour le traitement des demandes émanant du pays d'origine particulier.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de questionnaires	2016: 1	2	Compilation des questionnaires
Nombre d'analyses de l'EASO réalisées à l'appui du travail d'évaluation du réseau (COI/horizontal)	2016: 2	4 au maximum	Analyses terminées et partagées avec le réseau, rapport d'ensemble présenté lors de la réunion annuelle générale du réseau d'orientations par pays

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Compilation des résultats des questionnaires.	T1-T4
Production d'analyses spécifiques (sur les COI, des éléments spécifiques du RAEC) à l'appui du travail d'évaluation du réseau d'orientations par pays.	T1-T4

Objectifs et résultats	
Objectif 2	Renforcer le degré de convergence par l'élaboration conjointe d'orientations spécifiques par pays fondées sur les COI de l'EASO et les orientations/outils horizontaux de l'EASO et d'autres données pertinentes.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation du réseau sur les orientations par pays de l'EASO. - Adoption d'une méthode communément admise pour l'élaboration des orientations par pays. - Notes d'orientation par pays développées/mises à jour et transmises aux fonctionnaires des États membres.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Adoption d'une méthode communément admise pour l'élaboration des orientations par pays	s.o.	1	Méthode approuvée
Nombre de notes d'orientation par pays à élaborer ou mettre à jour et adoptées par le conseil d'administration de l'EASO	s.o.	2	Notes d'orientation par pays adoptées; rapport d'ensemble présenté lors de la réunion annuelle générale du réseau sur les orientations par pays
Nombre de réunions du réseau sur les orientations par pays et degré de satisfaction	2	4 au maximum	Comptes rendus de réunions
Nombre de réunions de l'équipe de rédaction	2	4 au maximum	Comptes rendus, résultats (projets de chapitres des notes d'orientation produits)
Degré de satisfaction concernant les réunions du réseau		80 % et plus	Formulaires d'évaluation de réunion après chaque événement.

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Adoption d'une méthode EASO pour l'élaboration des orientations par pays.	T1-T2
Élaboration/mise à jour et publication de deux notes d'orientation par pays.	T2, T3 et T4
Organisation de réunions du réseau sur les orientations par pays et des équipes de rédaction des orientations par pays afin de diriger leur élaboration.	T1-T4

5.9. Autres outils d'appui permanent

5.9.a. Questions de l'EASO	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	L'EASO renforcera encore la consultation et l'échange d'informations entre les pays UE+ en utilisant davantage les questions de l'EASO. L'EASO gèrera la procédure de réception des questions, d'envoi de celles-ci aux pays UE+, de consolidation des réponses et de conservation d'archives structurées des questions posées. Le Bureau s'efforcera d'utiliser des outils en ligne et des technologies modernes pour faciliter les échanges et partager plus efficacement les résultats.
Ligne budgétaire et montant alloué	3101 Système d'information et de documentation et rapport annuel: 5 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	0,5 AST

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Consolider et développer davantage le système d'interrogation de l'EASO afin de répondre en temps utile aux questions sur les politiques et les pratiques relatives à la mise en œuvre du RAEC.
Résultats escomptés en 2017	- Utilisation accrue du système d'interrogation par les pays UE+.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de questions auxquelles des réponses ont été données; délai moyen de réponse aux questions; utilisation des rapports d'interrogation; degré de satisfaction des États membres.	2015: 16	25 questions au maximum	Dossiers administratifs de l'EASO/régulièrement

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Gérer la procédure de demande, d'envoi et de réponse aux questions et conserver des archives des questions posées.	T1-T4

5.9.b. Liste des langues disponibles

Vue d'ensemble/ Description de l'activité	Afin d'avoir accès à davantage de langues pour l'interprétation, l'EASO soutiendra les pays UE+ pour qu'ils puissent accéder facilement à toutes les langues disponibles pour l'interprétation dans les autres pays UE+ grâce à la liste des langues disponibles. L'EASO contrôlera l'utilisation de la liste par les pays UE+ et recourra aux solutions techniques récentes dans les pays UE+ afin de faciliter l'utilisation de la liste des langues disponibles.
Ligne budgétaire et montant alloué	3301 Soutien opérationnel: 60 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	0,5 AD, 0,5 AC

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Améliorer l'accès de tous les États membres à des services d'interprétation dans l'ensemble de l'UE.
Résultats escomptés en 2017	- Accès amélioré aux outils facilitant les services d'interprétation dans l'ensemble de l'UE.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de contacts établis entre les pays UE+ pour utiliser la liste des langues disponibles; données collectées sur l'utilisation des langues les plus demandées pour l'interprétation.	s.o.	80 % des États membres fournissent des informations pour une liste actualisée des langues disponibles; données disponibles sur les 5 langues les plus demandées.	Dossiers opérationnels/ administratifs et enquêtes
Solution technique utilisée; degré de satisfaction des pays UE+ à l'égard de la solution technique pilote.	Le lancement de la solution technique a été reporté en raison d'autres priorités retenues en 2016	Deux solutions techniques utilisées dans les pays UE+	Dossiers opérationnels/ administratifs et enquêtes

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Garder à jour la liste des langues disponibles	
Réviser, mettre à jour et assurer le suivi de la liste des langues disponibles pour l'interprétation.	T1-T4
Réunion de coopération pratique	
Organiser au moins une réunion de coopération pratique de l'EASO avec les pays UE+ en vue de discuter de solutions techniques pour développer l'utilisation de la liste des langues disponibles et la fourniture ultérieure d'outils techniques.	T1-T4
Utilisation d'une solution technique	
Développer une solution technique afin de faciliter l'utilisation de la liste des langues disponibles.	T1-T4

5.9.c. Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>L'EASO étudiera la possibilité d'améliorer l'efficacité du traitement des dossiers. Dans le cadre de l'agenda européen en matière de migration, des efforts sont réalisés pour supprimer les divergences pratiques existant entre les politiques nationales en matière d'asile et pour offrir un appui opérationnel sur le terrain. L'EASO explorera la façon de délivrer au mieux et d'optimiser le soutien opérationnel, y compris en coopérant avec Frontex et les États membres de l'UE, dans le plein respect des droits fondamentaux, et d'utiliser des identifiants biométriques.</p> <p>L'EASO soutiendra la coopération pratique et l'échange de bonnes pratiques dans le respect de ce qui précède, y compris en ce qui concerne l'accès aux nouveaux modèles de gestion et aux solutions techniques qui peuvent contribuer à améliorer la flexibilité des régimes d'asile et d'accueil dans les pays UE+.</p> <p>L'EASO continuera d'apporter une aide aux pays UE+ afin d'élaborer des solutions techniques concrètes dans le domaine de l'asile, notamment en étudiant l'utilisation potentielle des outils et formats standardisés de l'UE.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3301 Soutien opérationnel: 150 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	0,5 AD, 1 AST

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Développer et mettre en œuvre des solutions techniques pouvant contribuer à accroître la flexibilité et l'efficacité des systèmes nationaux d'asile et d'accueil dans les pays UE+.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération pratique améliorée en matière de solutions techniques. - Nouvelles solutions techniques utilisées par les pays UE+.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de solutions techniques élaborées	s.o.	2 solutions techniques élaborées	Dossiers opérationnels/ administratifs et enquêtes

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Réunion de coopération pratique	
Organiser au moins une réunion de coopération pratique de l'EASO afin de voir comment le Bureau d'appui peut aider les pays UE+ à élaborer des solutions techniques concrètes pour les régimes d'asile et d'accueil.	T1-T3
Développement de solutions techniques	
Élaborer des solutions techniques concrètes dans le domaine de l'asile, notamment en étudiant l'utilisation potentielle des outils et formats standardisés de l'UE.	T1-T4

6. Dimension extérieure

6.1. Aide aux pays tiers

6.1. Aide aux pays tiers	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>Conformément à l'approche mondiale de la question des migrations et de la mobilité, à l'agenda européen en matière de migration, à la communication de la Commission de 2016 sur l'établissement d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'agenda européen en matière de migration, à la stratégie de l'EASO en matière d'action extérieure et dans le cadre de la politique générale des relations extérieures de l'UE, l'EASO renforcera sa coopération avec les pays tiers et augmentera l'aide qu'il leur apporte. En vertu de la communication de la Commission de 2016, l'EASO soutiendra, le cas échéant, l'approche de partenariats renouvelés avec des pays tiers, par le biais de «pactes» sur mesure, qui seront élaborés en fonction de la situation et des besoins de chaque pays tiers partenaire et selon qu'il s'agit d'un pays d'origine, de transit ou d'accueil de nombreuses personnes déplacées. Tout appui de l'EASO sera ciblé et limité aux pays prioritaires et il se fera en coordination avec la Commission et le SEAE. Dans le cadre de cet appui, l'EASO soutiendra le renforcement des capacités des régimes d'asile et d'accueil des principaux pays tiers voisins de l'UE. Il fournira un soutien accru à la région des Balkans occidentaux et à la Turquie, notamment par le biais de la mise en œuvre du programme IAP «Appui régional à la gestion des migrations tenant compte des besoins de protection dans les Balkans occidentaux et en Turquie» (programme IAP), ainsi que de la mise en œuvre des programmes régionaux de développement et de protection, notamment en Afrique du Nord et dans d'autres pays spécifiquement visés par l'approche des «pactes».</p> <p>Le programme IAP a pour but spécifique de renforcer les capacités des mécanismes d'identification, d'enregistrement et de retour dans la région des Balkans occidentaux, en particulier dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine et en Serbie, afin d'améliorer la réaction opérationnelle aux flux migratoires mixtes.</p> <p>Afin d'assurer le suivi du plan d'action adopté lors du sommet de La Valette en novembre 2015, l'EASO soutiendra, le cas échéant, des pays tiers en fournissant une formation et en améliorant la qualité de la procédure d'asile dans les pays d'origine, de transit et de destination.</p> <p>Les interventions d'aide de l'EASO aux pays tiers seront menées en coopération avec la Commission, les États membres de l'UE, Frontex, le HCR et d'autres acteurs pertinents.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3203 Dimension extérieure et réinstallation: 718 355 EUR 4102 Programme IAP «Appui régional à la gestion des migrations tenant compte des besoins de protection dans les Balkans occidentaux et en Turquie»: 455 000 EUR en moyenne
Ressources humaines et effectifs alloués	2 AD, 1 AST, 1 AC

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Balkans occidentaux et Turquie: renforcer les capacités et, le cas échéant, apporter un appui opérationnel aux Balkans occidentaux et à la Turquie pour la gestion de flux migratoires variables et l'élaboration et l'adoption de systèmes améliorés d'asile et de protection internationale, conformes aux normes de l'UE.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité accrue des autorités des pays des Balkans occidentaux à diriger les demandeurs d'une protection internationale vers leurs régimes d'asile nationaux respectifs. - Les pays des Balkans occidentaux bénéficiaires d'une aide de l'EASO ont pris des mesures pour établir/adapter les systèmes et pratiques nationaux en matière d'asile afin de les rendre compatibles avec les normes européennes et internationales.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre d'activités de l'IAP mises en œuvre avec la participation de l'EASO; nombre d'activités de renforcement des capacités mises en œuvre; nombre d'autres mesures d'aide mises en œuvre; degré de satisfaction des pays partenaires concernés.	2016: démarrage de la mise en œuvre du programme IAP	10 mesures d'aide et/ou activités de renforcement des capacités mises en œuvre; 80 % dans les enquêtes de satisfaction; 85 % des procédures proposées mises en place; au moins deux pays bénéficiaires d'une aide ont pris des mesures claires en vue d'établir/d'adapter leurs systèmes et pratiques nationaux en matière d'asile.	Dossiers opérationnels/ administratifs et enquêtes, rapport sur les changements, collecte de données statistiques des pays tiers, de l'EASO et de la Commission

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Mettre en œuvre des mesures d'aide dans les pays des Balkans occidentaux concernés et en Turquie conformément aux feuilles de route/plans d'action élaborés et financés dans le cadre du programme IAP et les compléter, le cas échéant.	T1-T4
Appui opérationnel si nécessaire pour soutenir des activités telles que les procédures opérationnelles standards pour traiter différents groupes de migrants, tout en se concentrant sur les personnes ayant besoin d'une protection internationale, notamment les demandeurs particulièrement vulnérables.	T1-T4
Activités de renforcement des capacités, notamment des formations, des séminaires adaptés, une assistance technique et une formation en cours d'emploi, des visites d'étude, etc.	T1-T4

Objectifs et résultats	
Objectif 2	Afrique du Nord: renforcer les capacités et, le cas échéant, fournir un appui opérationnel afin de contribuer à la mise en œuvre des programmes régionaux de développement et de protection et de les compléter, en insistant tout particulièrement sur la région d'Afrique du Nord (pilier 1 du PRDP Afrique du Nord), et assurer le suivi du plan d'action adopté lors du sommet de La Valette en novembre 2015 en organisant, le cas échéant, des formations et en améliorant la qualité de la procédure d'asile dans les pays d'origine, de transit et de destination.
Résultats escomptés en 2017	- Capacité renforcée et étendue des autorités d'Afrique du Nord, grâce à l'approche des «pactes» susmentionnée, à mettre en place/adapter des systèmes et des pratiques nationaux en matière d'asile compatibles avec les normes européennes et internationales.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de PRDP et/ou d'activités complémentaires avec la participation de l'EASO; nombre et type de mesures d'aide mises en œuvre; nombre de réunions, de formations et d'ateliers; nombre de participants; degré de satisfaction des participants/parties prenantes; utilisation des résultats de la réunion; degré de satisfaction des parties prenantes concernées.	2016: projet de politique européenne de voisinage (PEV) mis en œuvre	10 mesures d'aide et/ou activités de renforcement des capacités mises en œuvre; 80 % dans les enquêtes de satisfaction; 85 % des procédures proposées mises en place; au moins deux pays bénéficiaires d'une aide ont pris des mesures claires en vue d'établir/d'adapter leurs systèmes et pratiques nationaux en matière d'asile.	Dossiers opérationnels/ administratifs et enquêtes, rapport sur les changements, collecte de données statistiques des pays tiers, de l'EASO et de la Commission

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Mettre en œuvre des mesures d'aide en Afrique du Nord, principalement au Maroc et en Tunisie, afin d'exploiter les enseignements tirés du projet PEV mis en œuvre par l'EASO, conformément aux feuilles de route/plans d'action élaborés dans le cadre du PRDP Afrique du Nord et les compléter, le cas échéant.	T1-T4
Mettre en œuvre des mesures d'aide, le cas échéant, afin de contribuer à l'approche des «pactes» de la Commission dans des pays tiers stratégiquement ciblés et en coordination et en coopération avec la Commission et d'autres parties prenantes concernées, dont le HCR.	T1-T4
Si nécessaire, activités de soutien telles que des procédures opérationnelles standards pour traiter différents groupes de migrants, tout en se concentrant sur les personnes ayant besoin d'une protection internationale.	T1-T4
Activités de renforcement des capacités, notamment des formations, des séminaires adaptés, une assistance technique et une formation en cours d'emploi, des visites d'étude, etc.	T1-T4
Organiser des ateliers/réunions de coopération pratique de l'EASO avec les pays UE+/pays tiers.	T1-T4
Assurer le suivi du plan d'action adopté lors du sommet de La Valette en novembre 2015 en fournissant une formation et en améliorant la qualité de la procédure d'asile dans les pays d'origine, de transit et de destination.	T1-T4

6.2. Réinstallation

6.2. Réinstallation	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>En coopération avec le HCR et d'autres acteurs pertinents, l'EASO soutiendra la mise en œuvre du programme européen de réinstallation et d'autres actions de réinstallation des pays UE+, en plus du programme convenu. En coopération avec la Commission, l'EASO vise à renforcer le rôle de l'UE dans ce domaine afin de satisfaire les besoins de protection internationale des réfugiés dans les pays tiers et de faire montre de solidarité envers leurs pays d'accueil.</p> <p>L'EASO se félicite de la proposition de la Commission relative à un cadre de réinstallation de l'Union et des efforts déployés pour organiser une arrivée légale et sûre de ressortissants de pays tiers ou de personnes apatrides ayant besoin d'une protection internationale, et il entreprendra les activités préparatoires nécessaires à la mise en œuvre des mesures énoncées dans ladite proposition, dans le respect du mandat de l'EASO.</p> <p>L'EASO soutiendra l'échange d'informations sur la réinstallation. En outre, un projet pilote visant à aider les États membres de l'UE qui procèdent depuis peu à des réinstallations sera mis en place dans un pays tiers stratégique.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3203 Dimension extérieure et réinstallation: 939 387 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	1,5 AD, 1 AST, 1 AC, 1 END

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Contribuer à une meilleure mise en œuvre des programmes européens de réinstallation.
Résultats escomptés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre améliorée des programmes européens de réinstallation (tous les pays UE+ procèdent à des réinstallations réussies conformément aux objectifs convenus). - Coordination renforcée et échange accru d'informations entre les pays UE+, y compris en ce qui concerne la collecte de données sur la réinstallation.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre d'activités organisées visant spécifiquement des pays UE+ ayant une expérience limitée de la réinstallation; nombre d'activités entreprises pour soutenir le programme européen de réinstallation; degré de satisfaction des bénéficiaires.	s.o.	3 mesures d'aide mises en œuvre; 80 % dans les enquêtes de satisfaction.	Dossiers opérationnels/ administratifs et enquêtes
Nombre de pays UE+ participant au projet pilote	s.o.	10 pays UE+ participants	
Nombre de méthodes et outils développés/ utilisés, également en coopération avec des projets de l'UE en cours dans ce domaine (par exemple UE-Frank):	s.o.	Outils utilisés pour soutenir les pays UE+	
Nombre de rapports publiés sur les données relatives à la réinstallation; nombre de destinataires des rapports.	s.o.	6 rapports publiés; reçus par tous les pays UE+.	

Principaux résultats/actions	Quand
Mesures/activités d'aide à la réinstallation	
Mettre en œuvre au moins une activité d'aide avec les États membres de l'UE et les pays associés participants qui n'ont pas d'expérience antérieure de la réinstallation.	T1-T4
Faciliter la réinstallation en développant un projet pilote dans un pays tiers.	T1-T4
Développement et utilisation des méthodologies et des outils	
Développer et promouvoir l'utilisation de méthodologies et outils visant à renforcer la capacité des pays UE+ à réinstaller les réfugiés et promouvoir la coopération au titre des programmes européens de réinstallation.	T1-T4
Poursuivre les collectes régulières de données sur la réinstallation et produire les rapports analytiques correspondants.	T1-T4
Réunion de coopération pratique	
Organiser au moins une réunion d'experts de l'EASO en matière de coopération pratique sur la réinstallation, en synergie avec les autres initiatives internationales et de l'UE sur la réinstallation.	T1-T4

7. Activités horizontales

7.1. Société civile et forum consultatif

7.1. Société civile et forum consultatif	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>Afin de renforcer la coopération multidimensionnelle entre l'EASO et la société civile, le Bureau d'appui encouragera la participation de représentants de la société civile aux réunions et activités pertinentes. La qualité et l'efficacité des consultations avec la société civile sur des documents clés seront améliorées en renforçant le retour d'informations des organisations qui répondent. La participation directe d'organisations de la société civile aux activités d'appui de l'EASO sera envisagée. La nouvelle proposition de règlement de l'EASO prévoit une révision de la composition et des méthodes de travail du forum consultatif de l'EASO. À cet effet, l'EASO tiendra compte des enseignements tirés du fonctionnement du forum consultatif depuis sa création et présentera une proposition pour la mise en place d'un forum consultatif révisé.</p> <p>L'EASO participera activement aux réseaux de la société civile dans le domaine de l'asile, au niveau tant national que de l'UE; il recensera les développements pertinents pour son activité, examinera et canalisera les intrants et fournira des contributions, le cas échéant. Par ailleurs, le Bureau d'appui contribuera aux activités du forum consultatif d'autres agences JAI, du forum européen sur la migration et d'autres instances similaires.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	3401 Coopération avec la société civile: 90 000 EUR
Ressources humaines et effectifs alloués	1 AD, 1 AST

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Accroître les synergies multidimensionnelles positives entre l'EASO et une variété d'acteurs de la société civile travaillant dans le domaine de la protection internationale.
Résultats escomptés en 2017	<p>Renforcer les relations gagnant-gagnant avec des organisations de la société civile à des niveaux multiples.</p> <p>Exploiter, cartographier et faire rapport sur les activités menées par l'EASO avec la société civile en promouvant une approche intégrée.</p> <p>Réviser le format et les méthodes du forum consultatif de l'EASO conformément à la proposition de nouveau règlement.</p>

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de réunions/d'activités avec des représentants de la société civile	2015: 30	36	Contrôle trimestriel
Nombre de nouveaux contacts professionnels établis avec des OSC dans le domaine de la protection internationale	s.o.	20	Contrôle trimestriel

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre et type de consultations menées avec la société civile; nombre d'organisations consultées; nombre de contributions reçues; utilisation des contributions reçues.	2015: 4 consultations; 100 organisations; 50 contributions.	12 consultations; 120 organisations; 75 contributions.	Contrôle trimestriel
Degré de pertinence et viabilité de la révision du forum consultatif	s.o.	Pertinence élevée et adéquation	Réaction du conseil d'administration et des parties prenantes externes

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Niveau horizontal	
Contribuer aux activités du forum consultatif, d'autres agences JAI, du forum européen sur la migration et d'autres instances similaires.	T1-T4
Participer aux réseaux de la société civile dans le domaine de l'asile, au niveau tant national que de l'UE, en recensant les développements pertinents pour l'EASO, en examinant et en canalisant les intrants, ainsi qu'en fournissant des contributions, le cas échéant.	T1-T4
Organiser des consultations internes et externes sur le rôle de la société civile dans le travail de l'EASO afin d'élaborer des propositions visant à renforcer la participation de la société civile.	T1-T4
Reconnaître, faire rapport et promouvoir la coopération entre l'EASO et la société civile.	T1-T4
Forum consultatif	
Étude externe destinée à évaluer les enseignements tirés du fonctionnement du forum consultatif depuis sa création et présentation d'une proposition pour la mise en place d'un forum consultatif révisé.	T1-T4
Rédiger la proposition de mise en place (composition et méthodes de travail) du nouveau forum consultatif de l'EASO conformément à la proposition de règlement.	T1-T4
Coordonner le travail du secrétariat du forum consultatif de l'EASO.	T1-T4
Organiser les réunions du forum consultatif de l'EASO conformément à sa structure révisée.	T1-T4
Réunions et activités ciblées	
Organiser des réunions thématiques/d'information dans les États membres pour les OSC actives dans des domaines en rapport avec le travail de l'EASO.	T1-T4
Organiser au moins deux formations ciblées sur la relocalisation et le cadre juridique de l'UE pour les OSC concernées en apportant un soutien aux demandeurs d'une protection internationale en Grèce et en Italie.	T1-T4
Tester la viabilité par des activités pilotes en faveur de la participation des OSC à des activités de soutien dans les États membres.	T1-T4
Étudier des manières d'établir des synergies avec les OSC concernées actives en Grèce et en Italie en vue d'orienter les groupes vulnérables en temps utile.	T1-T4
Consultations	
Consulter les organisations de la société civile concernées sur les documents clés de l'EASO, tels que le programme de travail, le rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE ou le rapport annuel d'activité.	T1-T4

7.2. Communication de l'EASO et relations avec les parties prenantes

7.2. Communication de l'EASO et relations avec les parties prenantes	
Vue d'ensemble/ Description de l'activité	<p>L'EASO favorisera les synergies multidirectionnelles entre toutes les parties prenantes pertinentes de son réseau de coopération. L'EASO renforcera une approche coordonnée, le flux des informations, la convergence et la cohérence des politiques et des pratiques liées à son mandat.</p> <p>L'EASO poursuivra sa coopération étroite avec le Parlement, le Conseil et la Commission. Des réunions politiques régulières seront organisées à tous les niveaux, tout comme des vidéoconférences régulières sur la politique avec différentes parties prenantes, notamment la Commission (direction générale de la migration et des affaires intérieures). L'EASO entretiendra également des contacts étroits avec les membres du conseil d'administration de l'EASO, les autorités du pays d'accueil et d'autres parties prenantes. La coopération avec le HCR et d'autres organisations internationales, telles que le Conseil de l'Europe, la conférence des directeurs généraux des services d'immigration, les consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations et l'Organisation internationale pour les migrations, se poursuivra en 2017. L'EASO participera à des réunions et des conférences et prendra une part active à leurs travaux.</p> <p>La coopération entre les agences de l'UE continuera en 2017 par le biais des réseaux des agences de l'UE, notamment celui des agences JAI, et de manière bilatérale. Une coopération et une coordination accrues des activités sur le terrain seront promues entre toutes les agences participantes (en particulier Frontex, eu-LISA, Eurojust, Europol et FRA) dans le cadre de l'approche des <i>hotspots</i> et de la relocalisation.</p> <p>L'unité «Communication et parties prenantes» sera également responsable de la préparation, de l'administration et de la gestion financière des réunions du conseil d'administration de l'EASO. L'objectif est d'organiser au moins trois réunions chaque année.</p> <p>En 2017, l'équipe «Presse, communication et relations avec les parties prenantes» de l'EASO mettra le point final à la nouvelle identité visuelle de l'agence. Nous allons également revoir notre stratégie de communication dans le but de dynamiser et de rendre plus efficaces les efforts de l'équipe «Presse, communication et relations avec les parties prenantes». L'EASO s'efforcera également de communiquer de façon rentable. Le travail s'articulera autour de plans de communication annuels et de plans de communication ad hoc afin de promouvoir des outils, des produits ou des opérations spécifiques.</p> <p>En outre, l'équipe «Communication» de l'EASO entend restructurer et moderniser ses outils de communication, comme le bulletin d'information mensuel.</p>
Ligne budgétaire et montant alloué	<p>2306 Dépenses administratives pour les réunions internes et externes: 280 000 EUR</p> <p>2309 Frais administratifs de traduction et d'interprétation: 650 000 EUR</p> <p>2310 Publications administratives: 150 000 EUR</p> <p>2311 Communications: 250 000 EUR</p> <p>3402 Coopération avec les parties prenantes: 100 000 EUR</p>
Ressources humaines et effectifs alloués	3 AD, 3 AST, 9 AC

Objectifs et résultats	
Objectif 1	Améliorer la réputation de l'agence et renforcer sa crédibilité auprès des principales parties prenantes, dont font partie d'autres agences, organes et institutions de l'UE, en particulier le Parlement, le Conseil et la Commission (y compris les États membres).
Résultats escomptés en 2017	- Renforcement des liens avec les principales parties prenantes de l'EASO.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de réunions avec les principales parties prenantes, y compris les États membres et les députés européens	2015: 18	35	Dossiers administratifs de l'EASO/régulièrement
Nombre de visites de personnalités de marque et d'autres visites à l'EASO	2015: 15	20	Dossiers administratifs de l'EASO/régulièrement
Nombre de briefings avec un public spécialisé	2015: 2	3	Dossiers administratifs de l'EASO/régulièrement

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Organiser et participer à des réunions externes.	T1-T4
Organiser des réunions régulières avec les principales parties prenantes, même en marge d'événements, comme les réunions du Conseil, du Parlement et dans d'autres enceintes.	T1-T4
Coordination des visites de personnalités de marque et d'autres visites à l'EASO.	T1-T4
Organiser des réunions avec les États membres de l'UE concernés .	T1-T4
Organiser des briefings avec un public spécialisé (comme des journalistes) dans les locaux de l'EASO.	T1-T4

Objectifs et résultats	
Objectif 2	Améliorer la communication en expliquant et en promouvant le travail, les outils et les activités de l'EASO.
Résultats escomptés en 2017	- Augmentation significative de la présence de l'EASO dans la presse. - Augmentation significative du suivi de l'EASO sur la Toile et les réseaux sociaux.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de réunions d'information/ d'événements organisés	2015: 20	30	Dossiers administratifs de l'EASO/régulièrement
Nombre de conférences de presse/réunions avec la presse	2015: 3	4	Dossiers administratifs de l'EASO/régulièrement
Site internet de l'EASO et réseaux sociaux	2015: 42 000 consultations mensuelles de la page web de l'EASO; 1 656 followers sur Facebook et 484 sur Twitter	100 % d'augmentation des consultations mensuelles de la page web; 200 % d'augmentation du nombre de followers sur Twitter et Facebook.	Rapport annuel sur les statistiques
Nombre de traductions et de publications	2015: 88 dossiers traduits en diverses langues et 50 dossiers publiés	88 dossiers traduits en diverses langues et 50 dossiers publiés	Dossiers administratifs de l'EASO/régulièrement
Entretiens avec la presse	2015: 100	150	Dossiers administratifs de l'EASO/régulièrement
Nombre de visites de la presse dans les États membres		4	Dossiers administratifs de l'EASO/régulièrement
Bulletin d'information de l'EASO	2015: 10	10	Bulletin d'information de l'EASO publié en ligne

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Production de matériel de l'EASO adapté à des publics spécifiques.	T1-T4
Organiser la journée d'information de l'EASO dans les États membres.	T2
Organiser la réunion des multiplicateurs de communication.	T1-T4
Organiser la réunion du réseau des journalistes.	T1-T4
Organiser des conférences de presse thématiques.	T1-T4
Suivre en permanence le site internet de l'EASO et renforcer la présence de l'EASO sur les réseaux sociaux.	T1-T4
Assurer la qualité des traductions et des publications.	T1-T4
Introduction d'un outil de suivi de la presse.	T2
Organiser des entretiens stratégiques avec la presse.	T1-T4
Répondre en temps utile aux demandes d'information.	T1-T4
Organiser des visites de la presse.	T1-T4
Diffusion plus large du bulletin d'information de l'EASO.	T1-T4

Objectifs et résultats	
Objectif 3	Organiser la réunion du conseil d'administration de l'EASO afin d'améliorer en permanence les canaux de communication entre les membres du conseil d'administration de l'EASO et la direction du Bureau d'appui en développant la participation des membres du conseil d'administration aux activités de l'EASO et en les informant des derniers développements.
Résultats escomptés en 2017	- Renforcer et améliorer les liens avec les membres du conseil d'administration de l'EASO.

Indicateurs			
Indicateur	Dernier résultat connu	Objectif pour 2017	Moyens et fréquence des contrôles
Nombre de réunions avec les membres du conseil d'administration de l'EASO	2015: 4	3	Dossiers administratifs de l'EASO/régulièrement

Principaux résultats/actions en 2017	
Principaux résultats/actions	Quand
Organiser au moins trois réunions du conseil d'administration de l'EASO.	T1-T4
Informier régulièrement les membres du conseil d'administration de l'EASO des derniers développements.	T1-T4
Améliorer la section du site internet réservée au conseil d'administration en présentant les informations de façon plus cohérente et structurée.	T1-T4
Conduire des consultations régulières avec les membres du conseil d'administration de l'EASO sur des questions concernant la direction de l'EASO.	T1-T4

Annexes

Annex I: Resource allocation per Activity

Staff directly allocated to activities Activity	Human resources					Financial Resources
	AD	AST	CA	SNE	TOTAL	Amount
3. Operational Support						Titles 3-4
3.1. Italy	11	4	5		20	8,000,000
3.2. Greece	13	7	6		26	27,181,736
3.3. Other EU Member States	5	3			8	900,000
3.4. Development of support tools for operations	2		1		3	150,000
3.5. Development of support tools for the hotspots and relocation	3.5		0.5	1	5	393,000
4. Information, analysis and knowledge development						
4.1. Country of Origin Information (COI)	9.5	1	1	2.5	14	950,000
4.2. Early Warning and Preparedness (EPS)	6		4	2	12	450,000
4.3. Information and Documentation System (IDS)	0.5	3.5	1		5	45,000
4.4. Annual report on the situation of asylum in the EU	0.5	1.5			2	30,000
4.5. Integration and further development of Asylum Information Systems			1	0.5	1.5	200,000
4.6. Research programme	2	1			3	330,000
5. Permanent support						
5.1. Training	11.5	2	3		16.5	1,300,000
5.2. Asylum processes	5.5	0.5	1		7	645,000
5.3. Activities on vulnerable groups	2.5	0.5		1	4	242,508
5.4. Cooperation with members of courts and tribunals	2	0.5	2		4.5	550,000
5.5. Dublin network	1	1			2	75,000
5.6. Reception	1	0.5	0.5		2	150,000
5.7. Integration and Return	1		1		2	50,000
5.8. Country guidance for convergence	2	0.5			2.5	100,000
5.9.a. EASO queries		0.5			0.5	5,000
5.9.b. List of available languages	0.5		0.5		1	60,000
5.9.c. Information and communications technology	0.5	1			1.5	150,000
6. External dimension						
6.1. Third Country support	2	1	1		4	718,355
6.2. Resettlement	1.5	1	1	1	4.5	939,387
7. Horizontal activities						
7.1. Civil Society and Consultative Forum	1	1			2	90,000
7.2. EASO's communication and stakeholders relations	3	3	9		15	100,000
TOTAL Operational	88	34	38.5	8	168.5	43,804,986
						Titles 1 - 2
Other staff allocated to other horizontal/ administrative activities	19	14	33.5		66.5	25,401,016
TOTAL	107	48	72	8	235	69,206,002

Annex II: Financial resources 2017-2019

Table 1: Expenditure

Expenditure	2016 (including amendment 1 and 2)		2017	
	Commitment appropriations	Payment appropriations	Commitment appropriations	Payment appropriations
Title 1	8,439,350	8,439,350	16,151,014	16,151,014
Title 2	4,295,860	4,295,860	9,250,000	9,250,000
Title 3	(¹)3,970,3371	13,970,337	43,804,986	43,804,986
Title 4* (earmarked)	(²)0,100,9472	20,100,947	p.m.	p.m.
Total expenditure	46,806,494	46,806,494	69,206,000	69,206,000

EXPENDITURE	Commitment appropriations						
	Executed Budget 2015	Budget 2016	Draft Budget 2017		VAR 2017 / 2016	Envisaged in 2018	Envisaged 2019
			Agency request	Budget Forecast			
Title 1 Staff Expenditure	5,533,271	8,439,350	16,151,014			27,798,498	36,600,978
11 Salaries & allowances	4,560,691	7,034,850	12,936,014			22,535,998	29,477,998
- of which establishment plan posts	3,379,762	5,594,850	9,545,000			17,634,482	23,156,391
- of which external personnel	1,180,929	1,440,000	3,391,014*			4,901,516	6,321,607
12 Expenditure relating to Staff recruitment	274,283	306,000	970,000			1,780,000	2,550,000
13 Mission expenses	145,910	126,000	260,000			390,000	512,121
14 Socio-medical infrastructure	138,167	292,500	830,000			1,360,000	1,785,859
15 Training	54,892	144,000	250,000			375,000	492,424
16 External Services	358,336	531,000	900,000			1,350,000	1,772,727
17 Receptions and events	992	5,000	5,000			7,500	9,848
Title 2 Infrastructure and operating expenditure	2,937,077	4,295,860	9,250,000			12,792,500	13,223,864
20 Rental of buildings and associated costs (³)	971,434	1,527,740	3,735,000			4,310,000	4,472,500
21 Information and communication technology	816,517	710,334	1,630,000			2,110,000	2,760,000
22 Movable property and associated costs	121,078	120,000	535,000			802,500	1,051,364
23 Current administrative expenditure	923,568	1,697,120	3,040,000			5,135,000	4,352,500
24 Postage / Telecommunications	104,480	240,666	310,000			435,000	587,500
Title 3 Operational expenditure	6,076,799	13,970,337	43,804,986			46,380,002	46,861,159
31 Information, Analysis and Knowledge Development	469,809	280,000	2,110,000			2,960,000	2,880,000
32 Support for MS practical cooperation	2,687,008	2,250,793	4,713,250			6,300,000	6,600,000
33 Operational support	2,807,832	11,369,543	36,791,735.62			36,920,002	37,171,159
34 Cooperation with civil society and stakeholders	112,150	70,000	190,000			200,000	210,000
Title 4 EASO participation in external projects	540,874	20,100,947	p.m.			p.m.	p.m.
TOTAL EXPENDITURE	15,088,021	46,806,494	69,206,000			86,971,000	96,686,000

(¹) Out of which € 896,207 earmarked

(²) Given by EMAS pre-financing and EUR 150,000 in C1 to be retransferred to Title 3 as soon as the ENP balance is paid. In Title 4 there are currently additional EUR 143,441.73 in R0 carried over from previous years to complete the ENP project.

(³) Includes the cost of 72 CAs

(⁴) Including possible repayment of interest; detailed information as regards building policy provided in Table in Annex III

EXPENDITURE	Payment appropriations						
	Executed Budget 2015	Budget 2016	Draft Budget 2017		VAR 2017 / 2016	Envisaged in 2018	Envisaged 2019
			Agency request	Budget Forecast			
Title 1 Staff Expenditure	5,344,611	8,439,350	16,151,014			27,798,498	36,600,978
11 Salaries & allowances	4,560,691	7,034,850	12,936,014			22,535,998	29,477,998
- of which establishment plan posts	3,379,762	5,594,850	9,545,000			17,634,482	23,156,391
- of which external personnel	1,180,929	1,440,000	3,391,014			4,901,516	6,321,607
12 Expenditure relating to Staff recruitment	216,644	306,000	970,000			1,780,000	2,550,000
13 Mission expenses	127,322	126,000	260,000			390,000	512,121
14 Socio-medical infrastructure	118,671	292,500	830,000			1,360,000	1,785,859
15 Training	36,946	144,000	250,000			375,000	492,424
16 External Services	283,345	531,000	900,000			1,350,000	1,772,727
17 Receptions and events	992	5,000	5,000			7,500	9,848
Title 2 Infrastructure and operating expenditure	1,840,494	4,295,860	9,250,000			12,792,500	13,223,864
20 Rental of buildings and associated costs (*)	784,246	1,527,740	3,735,000			4,310,000	4,472,500
21 Information and communication technology	301,610	710,334	1,630,000			2,110,000	2,760,000
22 Movable property and associated costs	74,199	120,000	535,000			802,500	1,051,364
23 Current administrative expenditure	621,811	1,697,120	3,040,000			5,135,000	4,352,500
24 Postage / Telecommunications	58,628	240,666	310,000			435,000	587,500
Title 3 Operational expenditure	4,763,584	13,970,337	43,804,986			46,380,002	46,861,159
31 Information, Analysis and Knowledge Development	411,432	280,000	2,110,000			2,960,000	2,880,000
32 Support for MS practical cooperation	2,662,635	2,250,793	4,713,250			6,300,000	6,600,000
33 Operational support	1,564,461	11,369,543 (°)	36,791,735.62			36,920,002	37,171,159
34 Cooperation with civil society and stakeholders	125,056	70,000	190,000			200,000	210,000
Title 4 EASO participation in external projects	430,861	20,100,947	p.m.			p.m.	p.m.
TOTAL EXPENDITURE	12,379,550	46,806,494	69,206,000			86,971,000	96,686,000

Table 2: Revenue

Revenues	2016	2017
	Revenues estimated by the agency	Budget Forecast
EU contribution	25,958,600	69,206,000
Other revenue (EFTA)	p.m.	p.m.
Other revenues (EMAS+Eurodac) - earmarked	20,847,154	p.m.
Other revenues (IPA and ENP) - earmarked	p.m.	p.m.
Other revenues – accrued interest	740	p.m.
Total revenues	46,806,494	69,206,000

(*) Including possible repayment of interest; detailed information as regards building policy provided in Table in Annex III

(°) Out of which € 896,207 earmarked

REVENUES	2015	2016	2017		VAR N+2 / N+1	Envisaged N+2	Envisaged N+3
	Executed Budget***	Revenues estimated by the agency	As requested by the agency	Budget Forecast			
1 REVENUE FROM FEES AND CHARGES	-	-	-			-	-
2. EU CONTRIBUTION	11,948,688	25,958,600	69,206,000			86,971,000	96,686,000
of which Administrative (Title 1 and Title 2)	7,185,105	12,734,470	25,401,014			40,590,998	49,824,842
of which Operational (Title 3)	4,763,583	13,224,130	43,804,986			46,380,002	46,861,159
of which assigned revenues deriving from previous years' surpluses	-	906,759	p.m.			p.m.	p.m.
3 THIRD COUNTRIES CONTRIBUTION (incl. EFTA and candidate countries)	145,587**	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
of which EFTA	145,587	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
of which Candidate Countries	-	-					
4 OTHER CONTRIBUTIONS	430,861****	20,847,154	p.m.			p.m.	p.m.
of which delegation agreement, ad hoc grants	430,861	20,847,154	p.m.			p.m.	p.m.
TOTAL REVENUES	12,525,137	46,806,494	69,206,000			86,971,000	96,686,000

* estimated/expected

** includes Norway contribution 2014 and 2015 excludes ENP

*** execution of Payment Appropriations (C1 and R0)

**** ENPI grant with NEAR

Table 3: Budget outturn and cancellation of appropriations

Calculation budget outturn

Budget outturn	N-4*	N-3*	N-2*
Revenue actually received (+)			
Payments made (-)			
Carry-over of appropriations (-)			
Cancellation of appropriations carried over (+)			
Adjustment for carry over of assigned revenue appropriations from previous year (+)			
Exchange rate differences (+/-)			
Adjustment for negative balance from previous year (-)			
Total			

* N – the year covered by the programming document drafted in N-1

Descriptive information and justification on:

- Budget outturn,

- Cancellation of commitment appropriations,

- Cancellation of payment appropriations for the year and payment appropriations carried over.

**** ENPI grant with NEAR

Annex III: Human resources – quantitative

Table 1 – Staff population and its evolution; Overview of all categories of staff

Partially fee- financed agencies should ensure that their budget is presented with appropriate breakdown between EU - financed and fee –financed HR.

Staff population		Actually filled as of 31.12.2014	Authorised under EU budget 2015	Actually filled as of 31.12.2015	Authorised under EU budget for year 2016	Actually filled as of 31.12.2016	In draft budget for year 2017	Envisaged in 2018	Envisaged in 2019
Officials	AD	0	0	0	0	0	0	0	0
	AST	0	0	0	0	0	0	0	0
	AST/SC	0	0	0	0	0	0	0	0
TA	AD	34	71	48	73	69	107	135	185
	AST	14	18	13	18	17	48	79	105
	AST/SC	0	0	0	0	0	0	0	0
Total		48	89	61	91	86	155	214	290
CA GFIV		7	10	9	33	30	33	37	49
CA GF III		8	9	8	35	25	35	35	36
CA GF II		2	3	3	3	2	3	10	10
CA GF I		2	1	1	1	1	1	0	0
Total CA		19	23	21	72 ⁽⁶⁾	58	72	82	95
SNE		12	12	11	12	7	8	7	5
<i>Structural service providers</i>									
TOTAL		79	124	93	175	151⁽⁶⁾	235	303	390
<i>External staff for occasional replacement</i>									

⁽⁶⁾ In 2016, 39 contract agents have been created.

Table 2 – Multiannual staff policy plan Year 2017-2019

Category and grade	Establishment plan in EU Budget 2015		Filled as of 31.12.2015		Modifications in year 2015 in application of flexibility rule		Establishment plan in voted EU Budget 2016 (amendment)		Modifications in year 2016 in application of flexibility rule		Establishment plan in EU Budget 2017		Establishment plan 2018		Establishment plan 2019	
	officials	TA	officials	TA	officials	TA	officials	TA	officials	TA	officials	TA	officials	TA	officials	TA
AD 16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	1
AD 14	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AD 13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2
AD 12	0	0	0	0	0	0	0	4 ⁽⁸⁾	0	+4	0	4	0	4	0	6
AD 11	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	3
AD 10	0	8	0	4	0	0	0	8 ⁽⁹⁾	0	-1	0	9	0	11	0	16
AD 9	0	9	0	2	0	0	0	5	0	-3	0	5	0	8	0	17
AD 8	0	10	0	5	0	0	0	10	0	0	0	11	0	30	0	41
AD 7	0	28	0	21	0	0	0	28	0	0	0	41	0	44	0	57
AD 6	0	5	0	6	0	0	0	5	0	0	0	11	0	16	0	19
AD 5	0	9	0	10	0	0	0	11	0	0	0	24	0	19	0	23
Total AD	0	71	0	48	0	0	0	73	0	0	0	107	0	135	0	185
AST 11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AST 9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AST 8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AST 7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AST 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AST 5	0	0	0	0	0	0	0	2 ⁽¹⁰⁾	0	+2	0	3	0	5	0	10
AST 4	0	6	0	2	0	0	0	6	0	0	0	10	0	30	0	40
AST 3	0	6	0	6	0	0	0	6	0	0	0	26	0	35	0	45
AST 2	0	1	0	1	0	0	0	2	0	0	0	5	0	5	0	8
AST 1	0	5	0	4	0	0	0	2	0	-2	0	4	0	4	0	2
Total AST	0	18	0	13	0	0	0	18	0	0	0	48	0	79	0	105
AST/SC1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AST/SC2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AST/SC3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AST/SC4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AST/SC5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AST/SC6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total AST/SC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	89	0	61	0	0	0	91	0	0	0	155	0	214	0	290

(7) Includes upgrade of 4 TA AD 10 to TA AD 12.

(8) Includes upgrade of 3 TA AD 9 to TA AD 10.

(9) Includes upgrade of 2 TA AST 1 to TA AST 5.

Annex IV: Human resources – qualitative

A. Recruitment policy

The agency's recruitment policy as regards the selection procedures, the entry grades of different categories of staff, the type and duration of employment and different job profiles was updated in October 2014 and revisited in November 2015 in order to align it to the new Staff Regulations and implementing rules thereto, as well as the conclusion of the agreements for the participation of associated countries in EASO.

The main principles of the recruitment policy are fairness, transparency and equal treatment. Any discrimination on any ground such as sex, race, colour, ethnic or social origin, genetic features, language, religion or belief, political or any other opinion, membership of a national minority, property, birth, disability age or sexual orientation shall be prohibited.

a. Officials

Currently, no officials are foreseen in the EASO establishment plan.

b. Temporary agents

EASO employs temporary agents on long-term employment to carry out its technical and administrative and management tasks of a permanent or long term nature, such as those directly related to the implementation of the EASO's core activities as defined in its founding Regulation and tasks related to the management and functioning of EASO aimed at providing technical and administrative support to its core business.

Temporary agents on long term employment are offered a five-year contract. The contract may be renewed not more than once for a fixed period. Any further renewal shall be for an indefinite period. They are recruited at the levels indicated below in order to permit a long term career development:

- AST function group: AST 1 to AST 4
- AD function group: AD 5 to AD 12, within the limits established in Article 53 of CEOS.

Examples of job profiles: administrative tasks (Secretary, Finance and Budget Assistant, Procurement Assistant), operational tasks (Field Officer), management (Head of Administration Department).

EASO may also employ temporary agents on short term employment to fulfil specific technical and administrative tasks of a limited duration. The duration of the contract is determined by that of the tasks.

c. Contract agents

In addition to Temporary Agents, EASO also recruits Contract Agents. The decision to recruit a Contract Agent lies with the Appointing Authority and is decided on a case-by-case basis, depending on the justification of the short/long-term requirement and proper justification from the requesting Unit. The justification can be a specific project; temporary peaks of workload; uncertainty about a need for a Temporary Agent; and/or waiting for a Temporary Agent to be recruited.

In accordance with the function groups and grades defined by Article 80 of the CEOS, the EASO's contractual staff has been assigned to tasks aimed at providing administrative, linguistic, scientific and drafting support to the work of temporary agents within function groups I, II and III. The use of contractual staff in function group IV is limited to those situations where it is necessary to recruit very specific and high-level technical expertise.

As a general rule, Contract Agents on long term employment are offered up to a five-year contract which might be renewed once for up to five years. The second renewal will be for an indefinite period. Examples of job profiles: technical experts in asylum related domains, support staff (IT assistant).

EASO may also employ contractual agents on short term employment contracts to fulfil tasks of a technical and administrative nature of a limited duration, similar to those assigned to temporary agents on short-term employment. In principle, such contracts are renewed only once and these agents are not offered a second renewal of their contract for an indefinite period.

d. Seconded national experts

Seconded National Experts (SNEs) are selected by EASO to benefit from their high level of expertise and up-to-date knowledge. They are engaged in particular in areas where the expertise is not readily available or only temporarily as required to perform specific EASO tasks. The legal framework for the selection of SNEs is found in Management Board Decision No. 1 of 25 November 2010. Following this Decision, SNEs are not employed by the Agency, but continue their employment relation with the seconding organisation. The length of the initial contract is 1 year with a possibility of extensions.

Examples of job profiles: operational tasks (Operational and Planning Expert), project tasks (Expert on the Greece Operating Plan), knowledge of a specific Country of Origin (Country of Origin Information Expert).

e. Structural service providers

EASO concluded in 2015 a framework contract with an interim service provider for the provision of interim agents to cover the following profiles: secretary/clerical tasks, administrative support, communication support, human resources support, procurement/financial support, conference hostess/host, conference organiser, project assistant, ICT tasks, etc.

B. Appraisal of performance and reclassification/promotions

Table 1 - Reclassification of temporary staff/promotion of officials

Category and grade	Staff in activity at 1.1. 2014		How many staff members were promoted / reclassified in 2015		Average number of years in grade of reclassified/promoted staff members
	officials	TA	officials	TA	
AD 16		0		0	
AD 15		0		0	
AD 14		1		0	
AD 13		0		0	
AD 12		0		0	
AD 11		0		0	
AD 10		0		1	2
AD 9		6		0	
AD 8		1		2	2
AD 7		12		0	
AD 6		2		1	2
AD 5		8		0	
Total AD		30		4	
AST 11		0		0	
AST 10		0		0	
AST 9		0		0	
AST 8		0		0	
AST 7		0		0	
AST 6		0		0	
AST 5		0		0	
AST 4		0		1	
AST 3		7		0	
AST 2		1		0	
AST 1		5		0	
Total AST		13		1	2

Category and grade	Staff in activity at 1.1.2014		How many staff members were promoted / reclassified in 2015		Average number of years in grade of reclassified/promoted staff members
	officials	TA	officials	TA	
AST/SC1		0		0	
AST/SC2		0		0	
AST/SC3		0		0	
AST/SC4		0		0	
AST/SC5		0		0	
AST/SC6		0		0	
Total AST/SC		0		0	
Total		43		5	

Table 2 - Reclassification of contract staff

Function Group	Grade	Staff in activity at 1.1.2014	How many staff members were reclassified in Year 2015	Average number of years in grade of reclassified staff members
CA IV	18	0		
	17	0		
	16	0		
	15	1		
	14	1		
	13	2		
CA III	12	0		
	11	0		
	10	1		
	9	3	1	2
	8	3		
CA II	7	0		
	6	0		
	5	0		
	4	1		
CA I	3	0		
	2	0		
	1	1		
Total		13	1	

The agency's policy on performance appraisal and promotion/reclassification – short description

In 2014 EASO carried out the first annual exercises for staff appraisal. The first appraisal report exceptionally covered the year 2012 together with 2013 for staff members that were in active employment during those years. Following the performance appraisal, the first reclassification will also take place in 2014 as some of the temporary and contract

agents have been recruited as from the second half of 2011 and will therefore be eligible for promotion to a higher grade. The rules and procedures applied by EASO comply with the relevant provisions of the Staff Regulations, namely Articles 43 and 45, and Articles 15, 54 and 87 of the CEOS.

For appraisal, EASO has conducted an annual exercise focusing on the staff member's performance, including a dialogue between the actors involved and a definition of the staff member's training needs. All members of staff were evaluated annually in accordance to the established rules. No distinction is made between different job profiles. The procedures for performance appraisal have been revisited to align with the practices of the European Commission, and in particular the adoption by analogy of the model decisions in line with Article 110 in January 2016 by the Management Board. A number of trainings has been organised for this purpose at the beginning of 2016 for managers and for staff to promote efficiency gains, giving and receiving feedback, etc.

The first reclassification exercise of EASO staff members has taken place in 2015, with retroactivity for 2014. For the first exercise EASO has used to the maximum the posts available in the Establishment Plan. It should be noted that EASO was going through a building up phase, where the very few first recruits have shown a tremendous increase in responsibilities whilst showing a great investment in constructing what EASO is today. Over the long run, EASO will become a more stable organisation, resulting in a normalisation of the multiplication rates as foreseen in Annex I.B.

The reclassification of EASO staff will continue in the period 2016-2018 depending on the availability of posts and budget allocated, and subject to the eligibility criteria.

C. Mobility policy

Mobility within the agency

Mobility of staff members within EASO is ensured by the possibilities of using:

- 1) internal publication of calls for expression of interest;
- 2) external publications of calls for selection which also welcome applications from internal candidates;
- 3) redeployment or reassignment of staff in the interest of the service; and
- 4) mutual exchange of staff between different units, in agreement between the heads of the units concerned.

Mobility among agencies (Inter-agency Job Market)

The inter-agency job market is subject to a specific inter-agency agreement, to be signed for adhesion on a voluntary basis. EASO has requested to be part of the agreement.

Additionally, Inter-agency mobility can also be achieved through the recruitment of staff previously employed in other agencies by applying the standard selection procedures used for all candidates.

Mobility between the agency and the institutions

Mobility of staff members between EASO and the EU institutions can be achieved through transfer of officials from the EU institutions to EASO, transfer of agents from EASO to the EU institutions, and engagement of officials from EU institutions as temporary agents who have been successful in an EASO selection process for temporary agents. The development of the above-mentioned mobility is directly influenced by the availability and attractiveness of temporary vacant posts for the profiles and expertise similar to those available in the EU institutions.

With regard to mobility, in 2014, 4 staff members moved to other EU agencies and 1 staff member to an EU delegation. During the same year, 2 staff members joined EASO after leaving the European Commission, and 1 staff member joined EASO coming from another Agency.

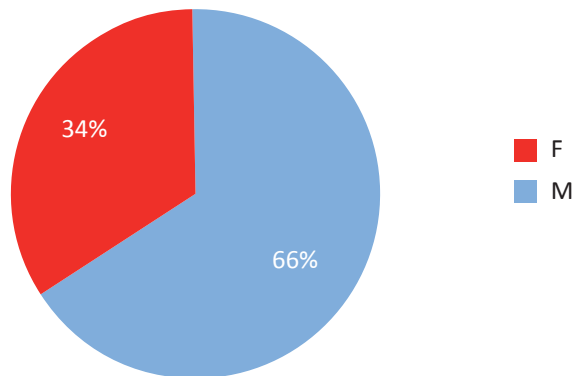
D. Gender and geographical balance

Gender balance

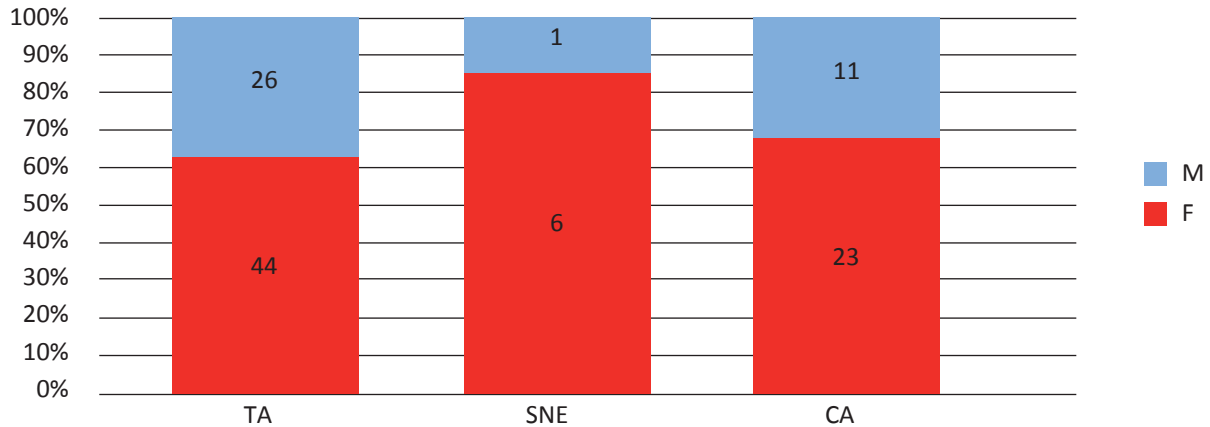
EASO applies an equal opportunities policy and accepts staff members without distinction on the grounds of sex, race, colour, ethnic or social origin, genetic features, language, and religion, political or any other opinion, membership of a national minority, property, birth, disability, age or sexual orientation.

Currently, the gender ⁽¹⁰⁾ balance in EASO is as displayed in the graph below.

TOTAL STAFF BY GENDER



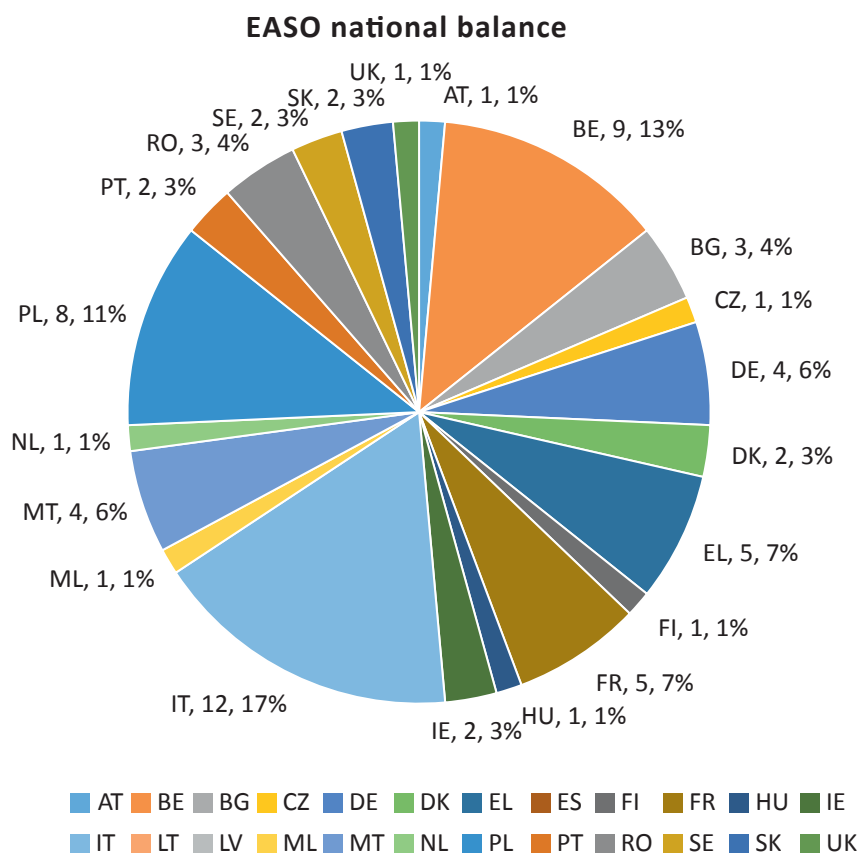
DISTRIBUTION OF STAFF BY GENDER



⁽¹⁰⁾ Data as of 16 July 2016

Geographical balance

24 nationalities are already represented at this stage of recruitment in EASO as illustrated below. ⁽¹¹⁾



Nationality	TA	SNE	CA	Grand Total
AT	1			1
BE	9		3	12
BG	3		1	4
CZ	1	1	2	4
DE	4			4
DK	2		1	3
EL	5		2	7
ES		2	1	3
FI	1			1
FR	5		2	7
HU	1			1
IE	2			2
IT	12		8	20
LT			1	1
LV			2	2
ML	1			1
MT	4		4	8
NL	1	2		3
PL	8		2	10
PT	2	1	1	4
RO	3		3	6
SE	2		1	3
SK	2	1		3
UK	1			1
Grand Total	70	7	34	111

⁽¹¹⁾ The total number does not take into account new posts filled with internal staff.

E. Schooling

Statutory staff members of EU institutions, including agencies, enjoy free access to European Schools under the condition that they have a contract of at least one year. EASO considers it necessary to provide adequate financial support to staff members whose children attend private/international schools in Malta. The Agency has signed agreements with private/international schools in Malta to compensate for the current lack of a European School within a perimeter of 50km from EASO's headquarters. Additional agreements have been signed in 2016.

In this sense, the Management Board adopted in November 2013 a Decision on the EASO contribution to school fees for children attending a private/international school in Malta and to support their integration in the local environment. The Decision foresees the provision of adequate financial support to staff members whose children attend these schools, also taking into account the development of a sustainable and balanced approach between the financial support to the annual school fees and the Agency's expenditure.

Annex V: Building policy

Current building(s)

	Name, location and type of building	Other Comment
<i>Information to be provided per building:</i>	EASO Premises, Winemakers Wharf, Valletta Harbour	
Surface area (in square metres) - Of which office space 2058sm - Of which non-office space 2516sm	EASO is currently renting two blocks, Block A and Block C, in a compound comprising of three Blocks. The total internal area is of 4,574.88sm while the external area is 1,433.46sm. The total area of Blocks A and C is 6008.34sm. In addition, there are 34 parking spaces in the garage situated at Level -1 of the building.	
Annual rent (in EUR)	Currently the annual rent for Block A and C stands at €897,165.33.	
Type and duration of rental contract	The lease agreement entered into force on 19 June 2011 and shall terminate on the 18 June 2020, subject to possible extensions by mutual consent of the parties, for further periods of three (3) years each. The initial lease agreement was for Block A. EASO officially moved into the building on 3 September 2012. The lease agreement was amended in 2016 to also incorporate Block C, and in Quarter 2 of 2016, EASO took over Block C of the compound.	
Host country grant or support	The Maltese Government gave support in kind to the value of circa €500,000.	
Present value of the building	N/A (building on a lease)	
	Premises outside of Malta	Other Comment
Offices in Rome with an area of circa 390sm Rental rate of €120,000 per annum	Offices in Via IV Novembre, Rome consisting of offices, meeting rooms and training rooms	
Temporary offices in Athens Rental rate € 57,000 per annum	Office space which can take 4 workstations being rented until such time that other premises are identified	
Office space in Brussels consisting of 42sqm Rental rate of €8,500 per annum	Office space at 20, Avenue d'Auderghem, Brussels 1040, to be used for EASO staff in Brussels	

Building projects in planning phase (expansion of the rented space – same compound, additional 2 Blocks to be taken over by end 2017)

EASO's building strategy is based on an initiative to take additional office space within its current office location with the excellent collaboration of TMA and the Government of Malta.

EASO premises presently constitute Block A and Block C of a compound of 3 with Block B to be taken over by EASO in 2017.

The need for enhanced staff and corresponding space arises from several well-known developments in the migration context that have taken place over 2015 and 2016. The major policy frameworks under which EASO has undertaken its new tasks are the following:

- The Commission's European Migration Agenda and actions resulting therefrom including relocation and resettlement;

- The hotspots approach;
- The EU Leaders Summit decisions on the Western Balkans and
- The EU-Turkey Statement by the Heads of Governments of 18 March 2016.

In consideration of the above, in Q2 of 2016 EASO already expanded to Block C. Furthermore, following the approvals of the Council of the European Union and the European Parliament, EASO is now in a position to move ahead and take over the whole of Transport Malta compound located in Xatt I-Ghassara tal-Gheneb, in the Valletta Harbour.

Block B consists of 5308sm of internal space and 869sm of external space. In addition a further 84 parking slots within the compound will become available. It is anticipated that TM may require near to a full year to vacate Block B and re-allocate their staff. EASO is therefore ready to accept a two-stage process whereby EASO would initially take over Level 3 of Block B by January 2017 and take the full compound by 1 June 2017.

Annex VI: Privileges and immunities

The Seat Agreement between the Government of Malta and the European Asylum Support Office was signed in 2011. The agreement describes the privileges and immunities that EASO statutory staff benefit from. The main advantages are referred to VAT-exempted purchases, the details of which are available in the document published in the following link:

<https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/EASO%20SEAT%20AGREEMENT%20EN%20and%20MT.pdf>

Annex VII: Evaluations

Article 46 of the EASO Regulation states that EASO shall commission an independent external evaluation of its achievements. Following the adoption of the Terms of Reference of the Management Board and the applicable procurement procedure, EY (ex-Ernst & Young) was mandated by EASO to conduct the independent external evaluation of EASO's activities covering the period from February 2011 to June 2014. The EASO Management Board nominated a Steering Group consisting of two Management Board members and two staff members of EASO. By decision of the Steering Group, the temporal scope was extended to cover the entire period since the Agency began operations. All activities implemented by EASO have been covered, across all the Member States of the European Union (MS). The evaluation was conducted between October 2014 and July 2015.

In particular, the thematic scope of the evaluation covered EU added value, effectiveness and impact of EASO in contributing to the implementation of the Common European Asylum System (CEAS), including the new asylum legislative package. The efficiency and quality of working practices during its first years of operations have also been examined. The ultimate objective of the external evaluation was to provide concrete recommendations to address possible changes to EASO's legal framework, structural changes to EASO (without amending its legal framework) and a further increase in practical cooperation amongst MS, in particular in the field of training, data collection, country of origin information and operational support.

The evaluators conducted group interviews with EASO staff, the Members of the EASO Management Board, and EU stakeholders. Moreover, online surveys targeting national stakeholders, EASO expert and trainers pools, members of courts and tribunals have been completed. Case studies in the 6 selected Member States (France, Germany, Greece, Italy, Poland and Sweden) have been carried out in order to analyse EASO's mission in relation to related national needs and situations and to collect more information on EASO activities, added-value, and impact at national level.

A kick off meeting on the evaluation took place in Malta on 20 October 2014, followed by various technical meetings and a steering group meeting on 2 December. The evaluators also observed the 1 December 2014, March 2015 and June 2015 Management Board meetings and the Consultative Forum plenary. The final evaluation report was presented to the Steering Group in December 2015. The external evaluators presented the findings and recommendations to the EASO Management Board in January 2016. At that meeting, EASO agreed to develop an Action Plan based on the recommendations and to report on the state of play of implementation to the Management Board at its next meetings. The first version of the Action Plan was presented to the EASO Management Board in June 2016.

Annex VIII: Risks

Business Impact Analysis

During the year of 2015, GAAU, under the guidance of ICT, conducted the first **Business Impact Analysis (BIA)** exercise.

What is the BIA? The BIA is developed as part of the contingency planning process for EASO's Business Continuity Management Plan. The purpose is to identify critical business functions/activities and using this information to characterize the impact on the processes and services in case of disaster-related events. Information collected during the BIA process is used to support the development of Units/Centres individual Business Continuity Plans (BCP).

How to perform a BIA? The EASO BIA process is composed of the following steps:

1. Determine critical business functions and recovery criticality: Critical functions/activities are identified and the impact of a disruption to those functions is determined along with function tolerated unavailability. The unavailability should reflect the maximum that EASO can tolerate while still maintaining its mission.
2. Identify resource requirements and resource recovery priorities: Realistic recovery efforts require a thorough evaluation of the resources required to resume critical business functions and related interdependencies as quickly as possible. Examples of resources that should be identified include facilities, personnel, equipment, software, data files (electronic and physical), and vital records.

What is the BIA lifecycle? A completed BIA document needs to be reviewed annually or more frequently if circumstances in the Unit/Centre change (e.g. a change of location, personnel or processes). The review ensures that:

1. Any excesses are moderated e.g. 'under-selling' or 'over-selling' certain functions in terms of their importance
2. Relative priorities are considered
3. A priority list for the whole EASO is agreed
4. A timetable for Units/Centres individual Business Continuity Planning can be produced

What are the outcomes of the BIA? After the BIA is completed, EASO is in a position to establish the BIA Risk Management Action Plans, taking into account cost/benefits aspects, and regularly review them to ensure that the implemented actions continue to be relevant. EASO has established a BIA Risk Register that identifies risks, actions and responsibilities. The Emergency plan is going to be established.

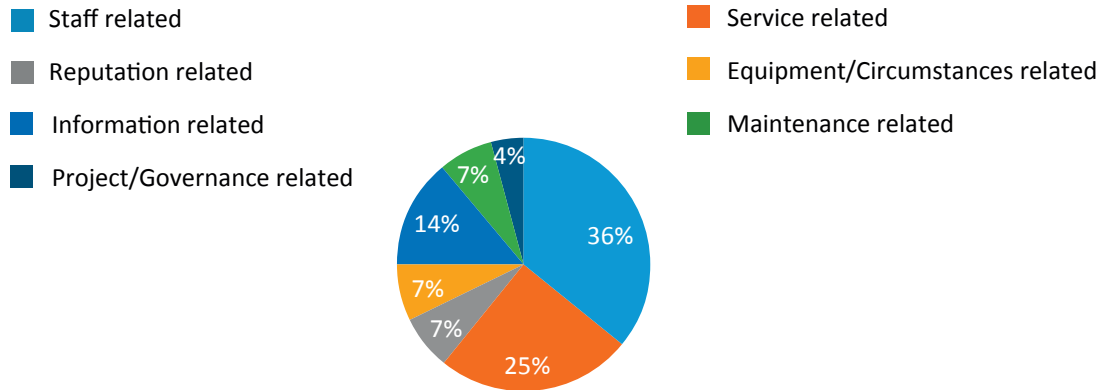
The results of BIA exercise

Who?	When?	What?
HR	May 2016	Payments and financial management risks
Logistics	March 2015	Building management risks
Procurement	February 2015	Procure, manage and implement contracts risks
Missions	April 2015	Mission organization and reimbursement risks
Security	March 2015	Security and safety risks
ICT	May 2015	Service delivery, service desk and contract management risks
Finance and Budget	March 2015	Budget planning, monitoring and commitment risks
Executive Office	May 2016	Financial management, leadership and communication risks
COS	February 2015	Operational support, financial management, reporting and coordination risks
CTQE	April 2015	Training and Quality support, financial management, reporting and coordination risks
CIDA	May 2015	Data curation, processing and support, financial management and contact management risks

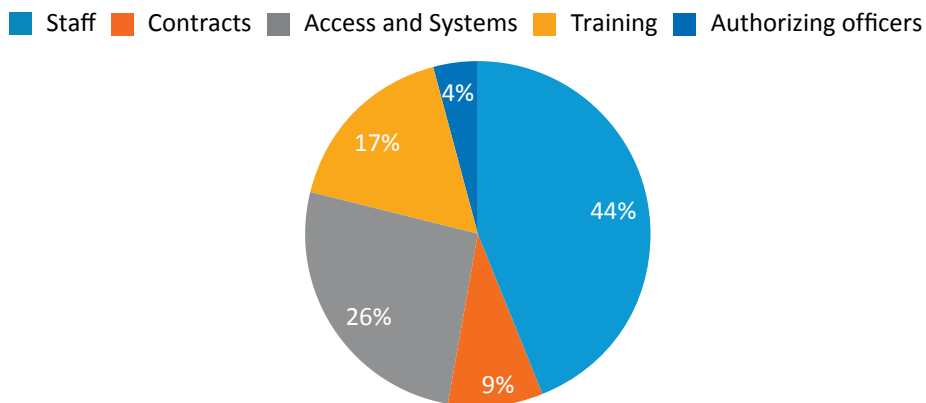
Functions

- 52 critical functions identified
- 28 of these (54%) have high impact to the organization
- 21 (40%) have medium impact
- 4 (6%) have low impact to the organization if not delivered (on time)

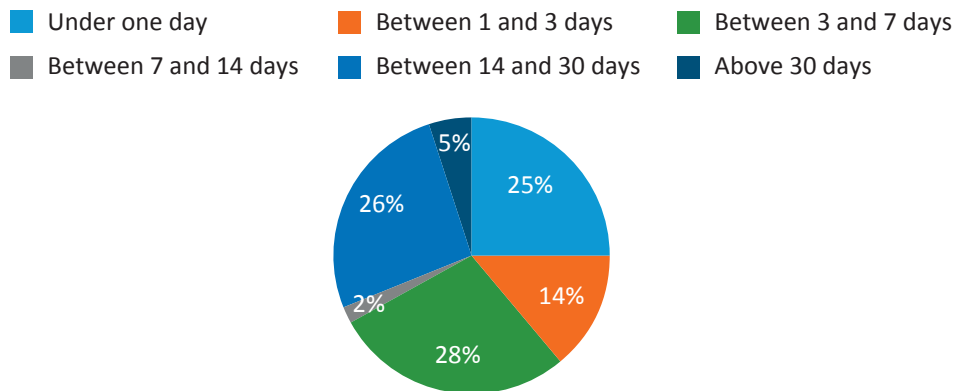
RISKS



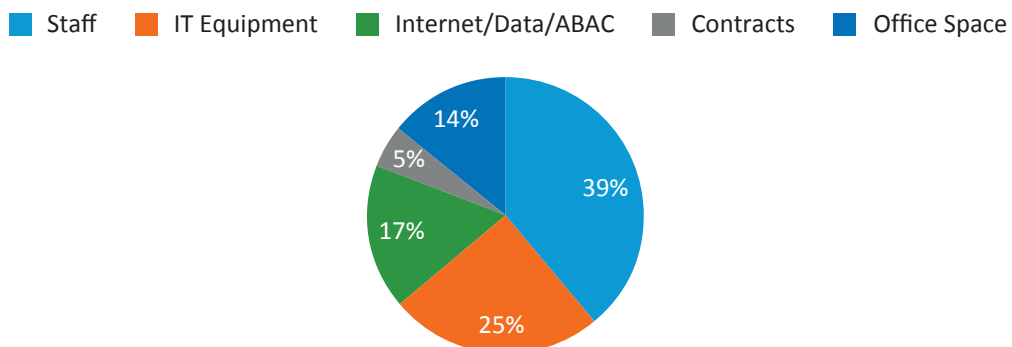
Points of failure



TIME TO ACTION



RESOURCES TO RESTORE



Risk assessment exercise

EASO is going to perform its first Risk assessment exercise in September 2016.

Anti Fraud Strategy

As regards fraud prevention, following EASO's Management Board decision No. 15 of 20 November 2012, measures on the prevention of fraud were developed, which need to be complemented by a strategic approach to minimize the risk of fraud and by the establishment of practical procedures. EASO Information Systems and Technology are integral elements of the EASO Anti-Fraud Strategy program. The guiding principle is integration and alignment of IT systems and practices with EASO business processes and associated administrative control mechanisms.

The EASO's Information Systems and Technology are integral elements of the EASO Anti-Fraud Strategy program. The guiding principle is integration and alignment of IT systems and practices with EASO business processes and associated administrative control mechanisms.

With respect to technology currently employed in the EASO information and communication environment, the anti-fraud controls address:

- **At the application level:** Impact on segregation of duties within ABAC accounting system
- **At the database level:** Access control to data repositories and underlying database platforms
- **At the infrastructure level:** Access control to servers and systems, prevention and detection of unauthorized access to EASO's internal network and physical intrusion.

Key ICT processes within EASO Anti-Fraud Framework

Planning

For a proper planning of ICT activities in the EASO anti-fraud process, participation of ICT personnel in the fraud risk assessment and brainstorming process is necessary. It will enable ICT to identify specific risks and apply the relevant anti-fraud controls. Understanding the thresholds that business process controls operate and where they are fallible will enable better identification of risks areas inside or outside the business application systems.

Executing and Monitoring

The day-to-day monitoring process will leverage currently available information technology. It is embedded into normal ICT operating activities and includes regular management and supervisory activities.

Audits

Regular IT audits will cover fraud-related elements such as access to data, systems and the authentication process. The EASO's computer environment, controls and security systems employed to deter and detect fraud will be clearly documented.

Forensic and Investigation, remediation

Emphasis will be given on the ability to investigate computer misuse, on the acquisition of fraud-related detection and monitoring tool and improving forensic capabilities by maintaining system logs for a period adequate to perform investigations.

Disaster Recovery

EASO ICT set up and deployed a secondary rack cabinet with services associated with a backup site for recovery services. A protocol with EU-LISA was established in November 2014 to exchange information and collaborate in, among other things, IT. EASO has requested, by means of an Agreement, to move this rack cabinet to the datacentre located in Strasbourg and establish our secondary, recovery site, in their premises.

The Agreement was signed in January 2016 and the move is planned to be executed in the end September, beginning of October 2016. The Internet contract for the Back-up Unit was signed in May 2016 and the service will be activated in September 2016.

The recovery process is divided by service and assumes that both racks are geographically distant.

EASO ICT is ensuring that the following services (from the portfolio) are duplicated across the recovery site:

- **Electronic files and folders.** All files and folders containing shared EASO information are synchronized between Valletta and Strasbourg;
- **Electronic mail.** All mail databases are synchronized between Valletta and Strasbourg, including replication within sites;
- **Domain authentication and credentiation.** All internal and external user Active Directories are synchronized between sites (4 databases, two on each site for the internal AD and 2 databases for the external AD);
- **Databases.** All external databases are synchronized between sites. All internal databases are backed up and then synchronized across sites;
- **Internet and VPN access.** Internet and VPN access are redundant services across both sites.

Prominent risks that have materialized in 2015

On a broader level, the following two main risks have emerged from EASO internal assessment:

- Limited staff resources to implement the mandate, including the new activities sought in emergency responses;
- The high level of expectations combined with a high level of dependence on the Member States.

EASO has been addressing these risks in the most effective way and minimizing the probability of its materialization.

During the year under review, no prominent risks have materialized.

Annex IX: SPD: 2017 Procurement plan

No	Title of Activity (must be the same used for the AWP) NA for GAAU	Contract subject	Contract type (Direct/Specific contract/FWC/ Purchase Order)	Contract value	Launch date	Type of procurement or contracting procedure
1	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Event organization (catering, venue, travel, car rental, flights, accommodation)	Order Forms	500,000	Q1-Q4	Order Forms within EASO existing contracts
2	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Logistics for operations (office furniture, equipment, etc.)	Framework Supply Contract	100,000	Q1	Negotiated procedure < 135,000
3	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	External remunerated experts	Direct Service Contracts	30,000	Q1-Q4	EASO Call for Expression of Interest
4	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Translations	Service Level Agreement	250,000	Q1-Q4	Service Level Agreement with the Translation Centre for the Bodies of the European Union (CdT)
5	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Interpretation/ Cultural mediators	Order Forms	3,800,000 IT 22,000,000 EL	Q1-Q4	Order Forms within EASO Framework Contract for interpretation
6	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Transportation in EU MSs and third countries	Framework Service contract	120,000	Q1	Negotiated procedure < 135,000
7	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Transportation in EU MSs and third countries	Order Forms	30,000	Q3-Q4	Order Forms within EASO Framework Contract for transportation
8	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Publications	Service Level Agreement	50,000	Q1-Q4	Service Level Agreement with Publications Office (PO)

No	Title of Activity (must be the same used for the AWP) NA for GAAU	Contract subject	Contract type (Direct/Specific contract/FWC/ Purchase Order)	Contract value	Launch date	Type of procurement or contracting procedure
9	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Rental of facilities in EU MSs and third countries	Framework Service contract	120,000	Q1	Negotiated procedure < 135.000 €
10	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Rental of facilities in EU MSs and Third Countries	Order Forms	30,000	Q3-Q4	Order Forms within EASO Framework Contract for rental of facilities
11	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Logistics for operations (office furniture, equipment, etc.)	Order Forms	80,000	Q1-Q4	Order Forms within EASO Framework Contract for logistics
12	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Interim services	Framework Service contract	2,316,000 IT 4,000,000 EL	Q1	Open call procedure
13	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Interim services	Order forms	2,316,000 IT 2,316,000 EL	Q3-Q4	Order Forms within EASO Framework Contract
14	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Containers for hotspots	Framework supply contract	200,000 IT 50,000 EL	Q1	Open call procedure
15	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Containers for hotspots	Order forms	200,000 IT 50,000 EL	Q1	Order Forms within EASO Framework Contract
16	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Stationery for hotspots	Order forms	250,000	Q1-Q4	Order Forms within EASO Framework Contract
17	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Security services for hotspots	Order forms	2,000,000	Q1-Q4	Order Forms within EASO Framework Contract

No	Title of Activity (must be the same used for the AWP) NA for GAAU	Contract subject	Contract type (Direct/Specific contract/FWC/ Purchase Order)	Contract value	Launch date	Type of procurement or contracting procedure
18	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Security supplies for hotspots	Order forms	800,000	Q1-Q4	Order Forms within EASO Framework Contract
19	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Cleaning services for hotspots	Order forms	100,000	Q1-Q4	Order Forms within EASO Framework Contract
20	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Dry cleaning of EASO uniforms	Purchase orders	10,000	Q1	Negotiated procedure < 15,000
21	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Installation works	Direct works contract	500,000	Q1-Q2	Negotiated procedure < 525,000.000
22	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	Furniture for hotspots	Order forms	50,000	Q1-Q4	Order Forms within EASO Framework Contract
23	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support	ICT equipment for operational support	Order forms	200,000	Q1-Q4	Order Forms within EASO Framework Contract
24	Development of support tools for operations	Consultancy services - for development of AIP	Direct service contract	50,000	Q1	Negotiated procedure < 60,000
25	Development of support tools for relocation	Consultancy services - for communication tools	Direct service contract	15,000	Q1	Negotiated procedure < 15,000
26	COI	MedCOI services (medical query system and factsheets)	Framework Service contract	300,000	Q1-Q4	Open call procedure
27	EPS/IDS/COI	Developing and integrating asylum information systems	Order Forms under future ICT FWC	200,000	Q1-Q4	Order Forms under future ICT FWC
28	COI	Transcription of meeting presentations	Framework Service contract	15,000	Q1-Q4	Negotiated procedure < 15,000

No	Title of Activity (must be the same used for the AWP) NA for GAAU	Contract subject	Contract type (Direct/Specific contract/FWC/ Purchase Order)	Contract value	Launch date	Type of procurement or contracting procedure
29	EPS	Country Intelligence reports	Framework Service contract	185,000	Q1-Q4	Open call procedure
30	EPS	Country Intelligence Reports	Order form	43,000	Q1-Q2	Order form under FWC
31	EPS	Software licences and maintenance	Order Forms	120,000	Q3	Order Forms within inter-institutional Framework Contract
32	EPS	SAS consultancy "BSAS & coaching including onsite"	Direct Service contract	40,000	Q1-Q4	Negotiated procedure < 60,000
33	EPS	Knowledge transfer	Purchase Order	40,000	Q1-Q4	Negotiated procedure < 60,000
34	IDS	Licence renewal and purchase	Purchase Order	20,000	Q1-Q4	Negotiated procedure < 60,000
35	Research	Research Programme: Lot 4a: design and piloting of survey	Direct Service contract	135,000	Q1-Q2	Negotiated procedure < 135,000
36	Research	Research Programme: Lot 5a: Study on Pull Factors	Direct Service contract	75,000	Q1-Q2	Negotiated procedure < 135,000
37	Research	Research Programme: Lot 5b: design of EASO migration model	Direct Service contract	75,000	Q3-Q4	Negotiated procedure < 135,000
38	Research	Research Programme: Lot 7: Social Media Early Warning Tool	Direct Service contract	100,000	Q1-Q4	Negotiated procedure < 135,000
39	COI/EPS/IDS-AR/RP	Catering	Order Forms	50,000	Q1-Q4	Order forms within EASO framework contract for catering
40	COI/IDS-AR	Translations and Publications	Service Level Agreement	430,000	Q1-Q4	Service Level Agreement with the Translation Centre for the Bodies of the European Union (CdT) and the Publication Office (PO)
41	COI/EPS/IDS-AR/RP	Event organization	Order Forms	100,000	Q1-Q4	Order Forms within EASO framework contract for event organization

No	Title of Activity (must be the same used for the AWP) NA for GAAU	Contract subject	Contract type (Direct/Specific contract/FWC/ Purchase Order)	Contract value	Launch date	Type of procurement or contracting procedure
42	Training	LMS Platform Development	Order Forms	291,494	Q1-Q4	Order Forms within EASO Framework Contract for learning management system
43	Training	Contract external expert Certification	Direct Service Contracts	15,000	Q2	EASO Call for Expression of Interest
44	Training	Tender accreditation and certification International Sectoral Qualification in EDF context	Direct Service Contract	60,000	Q1	Negotiated procedure < 60,000
45	Training	Development of tool for training need assessment	Direct Service Contract	30,000	Q3	Negotiated procedure < 60,000
46	Training	Editing & Quality Checks	Service Level Agreement	200,000	Q2-Q4	Service Level Agreement with CdT (Translation Centre for the Bodies of the European Union)
47	Training	Services for the provision of: (1) learning design experts for module review (pilot); (2) didactic experts for module review (pilot)+ module update/upgrade/ dev; (3) external experts for designing evaluation of each session; (4) provision of services for the production of training material and resources (e.g. videos)	Framework Contract	135,000	Q3	Negotiated procedure < 135,000
48	Training	Catering	Order forms	36,340	Q1-Q4	Order forms within EASO framework contract for catering
49	Training	Publications	Service Level Agreement	23,100	Q1-Q4	Service Level Agreement with Publications Office (PO)

No	Title of Activity (must be the same used for the AWP) NA for GAAU	Contract subject	Contract type (Direct/Specific contract/FWC/ Purchase Order)	Contract value	Launch date	Type of procurement or contracting procedure
50	Training	Translations	Service Level Agreement	54,120	Q1-Q4	Service Level Agreement with CdT (Translation Centre for the Bodies of the European Union)
51	Asylum Processes	Contract external expert quality related project	Direct Service Contracts	24,000	Q1-Q4	EASO Call for Expression of Interest
52	Asylum Processes	IT services for practical tools	Direct Service Contract	15,000	Q1	Negotiated procedure < 15,000
53	Asylum Processes	Catering	Order forms	19,943	Q1-Q4	Order forms within EASO framework contract for catering
54	Asylum Processes	Publications	Service Level Agreement	19,500	Q1-Q4	Service Level Agreement with Publications Office (PO)
55	Asylum Processes	Translations	Service Level Agreement	209,100	Q1-Q4	Service Level Agreement with CdT (Translation Centre for the Bodies of the European Union)
56	Asylum Processes	Contract evaluation practical tool	Direct Service Contract	100,000	Q1-Q2	Negotiated procedure < 135,000
57	Asylum Processes	Video IPSN	Direct Service Contract	10,000	Q1-Q2	Negotiated procedure < 15,000
58	Cooperation with Courts & Tribunals	Catering	Order forms	23,362	Q1-Q4	Order forms within EASO framework contract for catering
59	Cooperation with Courts & Tribunals	Translations	Service Level Agreement	147,600	Q1-Q4	Service Level Agreement with CdT (Translation Centre for the Bodies of the European Union)
60	Cooperation with Courts & Tribunals	Publications	Service Level Agreement	48,000	Q1-Q4	Service Level Agreement with Publications Office (PO)
61	Cooperation with Courts & Tribunals	Jurisprudence Database	Direct Service Contract	50,000	Q1-Q4	Negotiated procedure < 60,000

No	Title of Activity (must be the same used for the AWP) NA for GAAU	Contract subject	Contract type (Direct/Specific contract/FWC/ Purchase Order)	Contract value	Launch date	Type of procurement or contracting procedure
62	Dublin	Catering	Order forms	11,050	Q1-Q4	Order forms within EASO framework contract for catering
63	Dublin	Translations	Service Level Agreement	16,400	Q1-Q4	Service Level Agreement with CdT (Translation Centre for the Bodies of the European Union)
64	Dublin	Publications	Service Level Agreement	3,500	Q1-Q4	Service Level Agreement with Publications Office (PO)
65	Reception	Catering	Order Forms	10,606	Q1-Q4	Order forms within EASO framework contract for catering
66	Reception	Translations	Service Level Agreement	69,700	Q1-Q4	Service Level Agreement with CdT (Translation Centre for the Bodies of the European Union)
67	Reception	Publications	Service Level Agreement	3,500	Q1-Q4	Service Level Agreement with Publications Office (PO)
68	Vulnerable Groups	Catering	Order forms	16,556	Q1-Q4	Order forms within EASO framework contract for catering
69	Vulnerable Groups	Translations	Service Level Agreement	69,700	Q1-Q4	Service Level Agreement with CdT (Translation Centre for the Bodies of the European Union)
70	Vulnerable Groups	Publications	Service Level Agreement	7000	Q1-Q4	Service Level Agreement with Publications Office (PO)
71	Vulnerable Groups	Contract External expert	Direct Service Contract	15,000	Q1-Q4	EASO Call for Expression of Interest
72	List of available languages	Equipment Consultancy services - for technical solutions - List of available languages	Direct Service contract	30,000	Q1	Negotiated procedure < 60,000

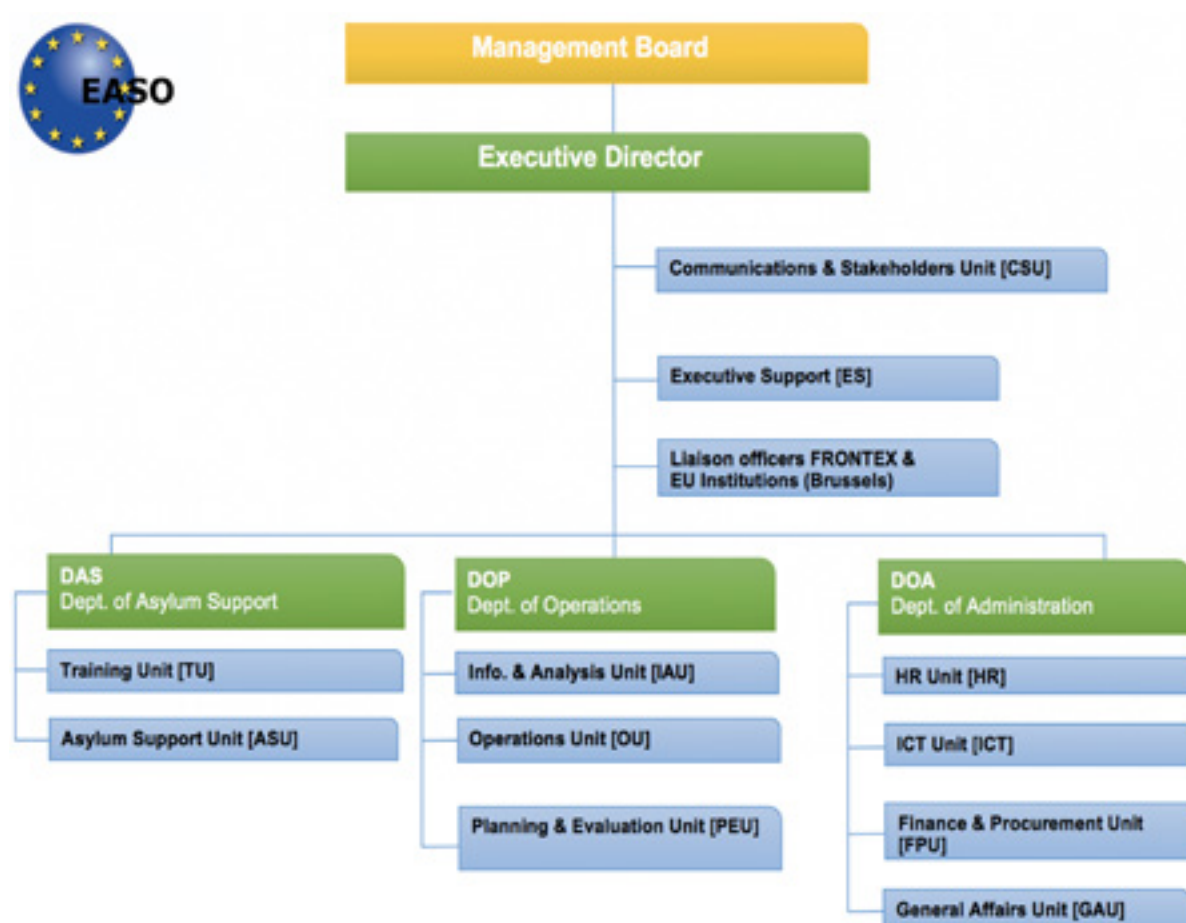
No	Title of Activity (must be the same used for the AWP) NA for GAAU	Contract subject	Contract type (Direct/Specific contract/FWC/ Purchase Order)	Contract value	Launch date	Type of procurement or contracting procedure
73	Information and communications technology	Consultancy services - for technical solutions - for asylum and reception systems	Direct Service contract	60,000	Q1	Negotiated procedure < 60,000
74	External Dimension	Event organization (catering, venue, travel, car rental, flights, accommodation)	Order forms	150,000 + 100,000 (to complement IPA Project)	Q1-Q4	Order forms within EASO Framework Contract
75	External Dimension	Study visits (travel, accommodation, car rental)	Order forms	100,000 + 90,000 (to complement IPA Project)	Q1-Q4	Order forms under a Framework Contract
76	External Dimension	External remunerated experts	Direct Service Contracts	30,000	Q1-Q4	EASO Call for Expression of Interest
77	External Dimension	Translations	Service Level Agreement	150,000 + 100,000 (to complement IPA Project)	Q1-Q4	Service Level Agreement with CdT (Translation Centre for the Bodies of the European Union)
78	External Dimension	Interpretation	Order forms	100,000	Q1-Q4	Order forms within EASO Framework Contracts for interpretation
79	External Dimension	Publications	Service Level Agreement	20,000	Q1-Q4	Service Level Agreement with Publications Office (PO)
80	External Dimension – IPA Project	Event organization (catering, venue, travel, car rental, flights, accommodation)	Order forms	180,000	Q1-Q4	Order forms within EASO Contract
81	External Dimension – IPA Project	Interpretation	Order forms	90,000	Q1-Q4	Order forms within EASO Framework Contracts for interpretation
82	EASO's external role, Dublin network	Catering, venue rental, etc.	Order forms	20,000	Q1-Q4	Order forms within Framework Contracts
83	Operational support, Reception, Integration and return, Other tools for permanent support External Dimension	Travel costs of EASO staff (flights, car rental, accommodation)	Order forms	1,250,000 80,000	Q1-Q4	Order forms within existing EASO contract

The estimates of the services and supplies for the hotspots are purely indicative and will be adjusted according to the arising needs.

Annex X: Organisation chart

Structure

EASO's internal governance and administrative structure comprises a Management Board and an Executive Director. The Management Board is the governing and planning body of EASO. Its key functions include the appointment of the Executive Director, the adoption of the work programmes and annual reports of EASO, the adoption of the budget. Furthermore, the Management Board has the overall responsibility for ensuring that EASO performs effectively its duties. The EASO Management Board is composed of one member from each Member State (except Denmark), two members from the European Commission and one non-voting member of the United National High Commissioner for Refugees (UNHCR). All members are appointed on the basis of their experience, professional responsibility and high degree of expertise in the field of asylum. Denmark is invited to attend as observer all meetings of the Management Board and other relevant meetings. In 2014, the agreement for the participation of Norway in EASO entered into force, whereas the agreement with Switzerland and Liechtenstein entered into force in 2016. According to these arrangements, the associated countries will be entitled to participate in all EASO activities, including the participation as observers in the Management Board.



The Executive Director is independent in the performance of his tasks and is the legal representative of EASO. The Executive Director is responsible, inter alia, for the administrative management of EASO and for the implementation of the Work Programme and the decisions of the Management Board. With the significant increase in tasks attributed to EASO in early 2016, EASO experienced challenges to its response capacity, particularly in field operations in front line Member States. Consequently, EASO has had its resources repeatedly increased, both, in terms of financial appropriations and staff. In order to absorb and manage these resources in an effective way, it became necessary to streamline the internal organizational structure, bringing information management much closer to the operational response, increase our communications and stakeholder's relations capacity, and liaise better with our most important implementation partners. Upon a proposal by the Executive Director, the Management Board adopted the new organisation structure of EASO on 12 May 2016.

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm), en
contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

BZ-06-16-330-FR-N



Office des publications

ISBN 978-92-9494-333-0
doi:10.2847/77740